Canada. Min. de la defense
Guide de planification de la defense
1999

[Titre fourni par le catalogueur]

AVANT-PROPOS

Le Guide de planification de la Défense 1999 (GPD 1999) établit un cadre de référence où les directives du gouvernement, telles qu'elles sont énoncées dans le Livre blanc sur la Défense, sont traduites en un programme des services de défense tangible et efficace qui offre au Canada une force armée polyvalente et apte au combat. Le document fournit en outre aux organisations du premier échelon, notamment les chefs d'état-major des armées (CEMA) et les chefs de groupe, une orientation stratégique pour les exercices 1999-2000 à 2003-2004 et au-delà.

Nous devons continuer à axer nos efforts sur nos gens, en veillant à leur assurer une qualité de vie satisfaisante et à leur fournir l'instruction et le matériel dont ils ont besoin pour entreprendre, sans risque inutile, les missions opérationnelles que nous leur confions.

Pour assurer le bien-être à long terme des Forces canadiennes (FC), il nous faut trouver le juste équilibre entre la disponibilité opérationnelle de l'heure et la modernisation future. Nous ne pouvons nous permettre de sacrifier l'une pour l'autre, et il ne sera pas facile de faire la part égale des choses. Dans cette veine, tous les éléments des FC et du ministère de la Défense nationale (MDN) auront à joindre leurs efforts et éviter de maintenir le « statu quo », pour faire face aux enjeux difficiles qui confronteront le MDN durant les cinq prochaines années.

Le GPD 1999 entre en vigueur dès sa réception et remplace le GPD 1998 ainsi que la version prétirage anglaise diffusée le 15 mai 1998.

Le chef d'état-major de la Défense,

Général J.M.G. Baril

Le sous-ministre,

Jim Judd

104-03679/

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS i

TABLE DES MATIÈRES iii

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES v

CHAPITRE 1 : APERÇU DE LA STRATÉGIE 1-1

101. Appréciation de la stratégie 1-1
102. Énoncé de mission 1-2
103. Vision 1-2
104. Missions de défense 1-2

CHAPITRE 2 :ORIENTATION STRATÉGIQUE 2-1

201. Généralités 2-1
202. Priorités stratégiques 2-2
203. La Marine 2-4
204. L'Armée de terre 2-4
205. L'Armée de l'air 2-5
206. L'espace 2-5
207. L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord 2-6
208. Les opérations informationnelles 2-6
209. La gestion de l'information et l'an 2000 2-7
210. La protection civile 2-7
211. Disponibilité opérationnelle et maintien en puissance 2-8
212. Mobilisation 2-8
213. Aspects concernant le personnel 2-9
214. Planification des biens d'équipement 2-16
215. Infrastructure et environnement 2-17
216. Quartiers généraux 2-19
217. Diversification des modes de prestation des services 2-20
218. Recherche et développement 2-22
219. Plans d'activités 2-23
220. Quelques directives particulières 2-23

CHAPITRE 3 : MISSIONS, OBJECTIFS, RÉSULTATS CLÉS ET ATTENTES 3-1

301. Généralités 3-1
302. Focalisation sur l'impact 3-1
303. Scénarios de planification des forces 3-5
304. Structure des forces et ressources assignées 3-6
305. Force navale (CEMM) 3-6
306. Force terrestre (CEMAT) 3-10
307. Force aérienne (CEMFA) 3-14
308. Opérations interarmées, renseignement, géomatique, recherche opérationnelle et protection civile (SCEMD) 3-18
309. NORAD HORS-CANADA (NORAD) 3-21
310. Secteur du Nord des Forces canadiennes (SNFC) 3-22
311. Organisation des services d'information de la Défense (OSID) 3-23

312. Groupe du personnel (PER) 3-24
313. Groupe du matériel (MAT) 3-25
314. Groupe de l'infrastructure et de l'environnement (IE) 3-26
315. Groupe des finances et services ministériels (Fin SM) 3-27
316. Groupe de la politique (POL) 3-28
317. Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD) 3-29
318. Chef - Services d'examen (CS Ex) 3-30
319. Bureau du Juge-avocat général (JAG) 3-31
320. Bureau du Conseiller juridique du MDN/FC (CJ MDN/FC) 3-31
321. Direction des Affaires publiques (AP) 3-32

CHAPITRE 4 : RESSOURCES ET CAPACITÉ FINANCIÈRE 4-1

401. Niveaux de référence et de planification ministériels 4-1
402. Capacité financière du programme 4-1
403. Cadre de gestion stratégique 4-2
404. Approvisionnement national 4-3

CHAPITRE 5 : MESURE DU RENDEMENT 5-1

501. Généralités 5-1
502. Cadre de mesure du rendement 5-1
503. Missions de la Défense – Appréciation du rendement au plan stratégique 5-3
504. Objectifs - Mesures 5-3
505. Extrants 5-4
506. Extrants - Mesures, indicateurs et normes 5-6
507. Plans d'activités et accords sur les niveaux de service 5-8
508. Exigences en matière de rapport 5-8

ANNEXES

CHAPITRE 3

Ébauche des scénarios de planification des forces 3A-1
Structures des forces assignées 3B-1
Liste des responsables de programmes ministériels 3C-1

CHAPITRE 4

La structure du premier échelon 4A-1
Lien entre la structure du premier échelon et la planification des activités 4A-3
Niveaux de planification des ressources 4B-1

GLOSSAIRE GL-F-1

LISTE DES ABRÉVIATIONS LA-F-1

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 2-1	Effectifs de planification de la Première réserve	2-13
Tableau 2-2	Dotation finale des états-majors (excluant les postes transférés du Répertoire des fournisseurs (Gestion de projets)	2-20
Tableau 4-1	Niveaux de référence et de planification du Programme des services de la Défense	4-1
Tableau 4B-1	Budget de fonctionnement du CEMM	4B-1
Tableau 4B-2	Comptes de répartition ministériels du CEMM	4B-1
Tableau 4B-3	Budget de fonctionnement du CEMAT	4B-1
Tableau 4B-4	Comptes ministériels du CEMAT	4B-2
Tableau 4B-5	Comptes de répartition ministériels du CEMAT	4B-2
Tableau 4B-6	Budget de fonctionnement du CEMFA	4B-2
Tableau 4B-7	Comptes ministériels du CEMFA	4B-3
Tableau 4B-8	Comptes de répartition ministériels du CEMFA	4B-3
Tableau 4B-9	Budget de fonctionnement du SCEMD	4B-3
Tableau 4B-10	Comptes ministériels du SCEMD	4B-4
Tableau 4B-11	Comptes de répartition ministériels du SCEMD	4B-4
Tableau 4B-12	Budget de fonctionnement du NORAD HORS-CANADA	4B-4
Tableau 4B-13	Comptes de répartition ministériels du NORAD HORS-CANADA	4B-5
Tableau 4B-14	Budget de fonctionnement du SNFC	4B-5
Tableau 4B-15	Comptes de répartition ministériels du SNFC	4B-5
Tableau 4B-16	Budget de fonctionnement de l'OSID	4B-6
Tableau 4B-17	Comptes de répartition ministériels de l'OSID	4B-6
Tableau 4B-18	Budget de fonctionnement du Groupe PER	4B-6
Tableau 4B-19	Budget de fonctionnement du Groupe PER – Le SMAA(Per)	4B-7
Tableau 4B-20	Budget de fonctionnement du Groupe PER – Le DGSS	4B-7
Tableau 4B-21	Comptes ministériels du Groupe PER	4B-8
Tableau 4B-22	Comptes de répartition ministériels du Groupe PER	4B-8
Tableau 4B-23	Budget de fonctionnement du Groupe MAT	4B-9
Tableau 4B-24	Budget de fonctionnement du Groupe MAT – Le CR Dév	4B-9
Tableau 4B-25	Comptes ministériels du Groupe MAT	4B-9
Tableau 4B-26	Comptes de répartition ministériels du Groupe MAT	4B-10
Tableau 4B-27	Budget de fonctionnement du Groupe IE	4B-10
Tableau 4B-28	Budget de fonctionnement du BLFC	4B-10
Tableau 4B-29	Comptes ministériels du Groupe IE	4B-11
Tableau 4B-30	Comptes de répartition ministériels du Groupe IE	4B-11
Tableau 4B-31	Budget de fonctionnement du Groupe Fin SM	4B-11
Tableau 4B-32	Comptes ministériels du Groupe Fin SM	4B-12
Tableau 4B-33	Comptes de répartition ministériels du Groupe Fin SM	4B-12
Tableau 4B-34	Budget de fonctionnement du Groupe POL	4B-12
Tableau 4B-35	Comptes ministériels du Groupe POL	4B-13
Tableau 4B-36	Comptes de répartiton ministériels du Groupe POL	4B-13
Tableau 4B-37	Budget de fonctionnement du VCEMD	4B-13
Tableau 4B-38	Comptes ministériels du VCEMD	4B-14
Tableau 4B-39	Comptes de répartition ministériels du VCEMD	4B-14
Tableau 4B-40	Budgets de fonctionnement du Ministre de la DN / SM / CEMD	4B-14
Tableau 4B-41	Budget de fonctionnement de l'Ombudsman	4B-15

Tableau 4B-42	Budget de fonctionnement du CS Ex	4B-15
Tableau 4B-43	Comptes de répartition ministériels du CS Ex	4B-15
Tableau 4B-44	Budget de fonctionnement du JAG	4B-16
Tableau 4B-45	Comptes de répartition ministériels du JAG	4B-16
Tableau 4B-46	Budget de fonctionnement du CJ MDN/FC	4B-16
Tableau 4B-47	Comptes de répartition ministériels du CJ MDN/FC	4B-17
Tableau 4B-48	Budget de fonctionnement du JMC	4B-17
Tableau 4B-49	Comptes de répartition ministériels du JMC	4B-17
Tableau 4B-50	Budget de fonctionnement des Affaires publiques	4B-18
Tableau 4B-51	Comptes de répartition ministériels des Affaires publiques	4B-18
Tableau 4B-52	Budget de fonctionnement du CST	4B-18
Tableau 4B-53	Budget de fonctionnement du SNRS	4B-19
Tableau 4B-54	Compte ministériel du SNRS	4B-19
Tableau 4B-55	Réserves et recettes du Ministère	4B-19
Figure 5-1	Cadre de mesure du rendement	5-2
Tableau 5-1	Exigences en matière de rapport	5-9

CHAPITRE 1

APERÇU DE LA STRATÉGIE

101. APPRÉCIATION DE LA STRATÉGIE

1. Le cadre de sécurité mondial n'est menacé d'aucun risque de guerre entre les grandes puissances, mais dans plusieurs régions, le contexte demeure instable et imprévisible. Des conflits subsistent sur les territoires et entre les frontières des États, provoqués par les disputes ethniques ou au sujet des ressources, les revendications territoriales, l'extrémisme et les rigueurs économiques ou démographiques. Dans certaines régions, notamment en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient, des contraintes sociales, démographiques, économiques et politiques sont toujours présentes, constituant un mélange explosif qui entrave, contrairement à la tendance mondiale, l'instauration de la démocratie et de la réforme économique. La prolifération des armes de destruction massive et la technologie des missiles balistiques, la progression de la technologie militaire conventionnelle de pointe, la dégradation de l'environnement ainsi que la désintégration d'une administration efficace dans certains pays sont d'autres conditions susceptibles de poser des défis et des risques en aval.

2. Dans un avenir rapproché, le Canada ne fait vraisemblablement l'objet d'aucune menace d'attaque militaire délibérée. Cependant, nous continuons de traverser une période de transition et d'incertitude, et le maintien de niveaux adéquats de force militaire, aussi bien dans le court que dans le long terme, constitue un gros défi. Depuis environ huit ans, les Forces canadiennes et les budgets de défense ont subi d'importantes coupures. Nos forces armées ont, malgré cela, participé à diverses opérations, allant du déploiement préventif et de la consolidation de la paix après un conflit, aux opérations classiques de maintien et d'imposition de la paix.

3. Désormais, la question de fond consiste à trouver un équilibre entre les exigences actuelles et les besoins futurs. Il s'agit-là d'un enjeu de taille, puisque l'avenir ne peut se prédire avec exactitude. Une chose est certaine, du moins en termes abstraits, les antagonismes demeureront un facteur dans les relations internationales, et les FC devront, en toute probabilité, toujours répondre aux appels d'opérations couvrant toute la gamme des conflits.

4. Compte tenu de la complexité du contexte, les Forces canadiennes devront poursuivre deux objectifs parallèles. D'abord, il leur faudra maintenir un niveau de disponibilité opérationnelle qui sied aux missions actuelles, c'est-à-dire celles qui ne sont pas en réaction à une à une menace directe contre les intérêts vitaux du Canada. En même temps, les FC ont besoin de se préparer à faire face aux défis d'un monde en évolution.

5. Compte tenu de sa vaste superficie, de sa population relativement peu nombreuse, de sa diversité géographique ainsi que de son histoire toute particulière, le Canada poursuit ses objectifs de défense avec la collaboration de pays amis et alliés. Le Livre blanc sur la défense de 1994 a réaffirmé cette politique, énonçant que le Canada réalisera de tels objectifs dans le cadre de divers traités, arrangements et alliances.

6. Les liens notamment étroits que nous entretenons en matière de défense avec les États-Unis se démarquent à cet égard. Le Canada apporte aussi une contribution majeure à l'échelle planétaire, en particulier par le biais des Nations Unies. Nous avons aidé à instaurer un environnement stable et prospère qui favorise l'épanouissement de la démocratie et du respect des droits humains. Le rôle que nous jouons au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) revêt lui aussi une importance capitale. Bref, grâce aux liens que nous avons tissés avec les États-Unis et à notre participation au sein de l'ONU et de l'OTAN, le Canada pourra accomplir les objectifs qu'il s'est fixés en matière de sécurité et de défense.

102. ÉNONCÉ DE MISSION

Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont pour mission de protéger le Canada et de défendre les valeurs et les intérêts canadiens au pays et à l'étranger, tout en apportant une contribution à la paix et à la sécurité internationales.

103. VISION

Notre vision est de constituer une équipe de défense hautement professionnelle, entièrement capable de réaliser sa mission, et inspirant de la fierté aux Canadiens et aux Canadiennes.

104. MISSIONS DE DÉFENSE

1. Selon la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) exigée par le gouvernement, le Canada se définit les trois missions globales de défense ci-après :

a. **Défendre le Canada**, c'est-à-dire protéger le territoire national et les zones de responsabilité du Canada, aider les autorités civiles à protéger et à sauvegarder les intérêts nationaux, assurer la présence, partout au Canada, d'un niveau adéquat de mesures d'urgence et porter assistance en situation de crise nationale.

b. **Défendre l'Amérique du Nord**, c'est-à-dire protéger les voies canadiennes d'accès au continent, en partenariat avec les États-Unis, plus particulièrement dans le cadre du NORAD; mettre en valeur la sécurité de l'Arctique et rechercher des possibilités de collaboration en matière de défense avec les États-Unis dans d'autres secteurs.

c. **Contribuer à la sécurité internationale**, c'est-à-dire participer à toute une gamme d'opérations multilatérales sous les auspices de l'ONU, de l'OTAN, d'autres organismes régionaux ou de coalitions de pays partageant les mêmes convictions; appuyer les secours humanitaires et le rétablissement des zones dévastées par la guerre; participer au contrôle des armements et à d'autres mesures d'instauration de la confiance.

2. Le chapitre 3 définit les priorités ou objectifs du Ministère. Ces derniers sont tirés du Livre blanc sur la défense de 1994 et constituent des énoncés d'ordre général concernant les attentes qui découlent des trois missions de défense mentionnées au paragraphe précédent.

3. La SPRR offre un cadre pour la mesure du rendement et pour la gestion. Elle oblige les ministères à porter une plus grande attention à « l'impact » plutôt qu'aux « extrants ». Ainsi, les efforts devront être plus axés sur l'incidence qu'ont les dépenses et les activités et non sur la simple mesure de ces dernières. Le chapitre 5 donne des détails sur le cadre de mesure du rendement du Ministère.

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CHAPITRE 2

ORIENTATION STRATÉGIQUE

201. GÉNÉRALITÉS

1. Le MDN et les FC tiennent à réaliser les objectifs établis dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Les plus grands défis qui se posent à cet égard sont de deux ordres. D'abord, la mise en place des capacités opérationnelles prévues devra se poursuivre, et ce dans les limites d'un budget de dépenses réduit. Ensuite, les Forces canadiennes doivent évoluer de sorte à pouvoir confronter les nouveaux défis, en constituant une force efficace au plan opérationnel, polyvalente et apte au combat.

2. Au cours des dix dernières années, le MDN et les FC ont connu de profonds changements. Le contexte international a évolué, les dépenses de défense ont été considérablement réduites, notre tissu social et nos valeurs continuent de se transformer, et la technologie a fait des progrès géants. Le Rapport au Premier ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces canadiennes, ainsi que la suite intégrale que le Ministère a donnée au rapport de la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces canadiennes en Somalie – document intitulé Une volonté de changement – ont, dès l'année passée, tracé une nouvelle voie pour les Forces canadiennes.

3. Il importe de mettre en place les réformes proposées, afin d'assurer que la population canadienne retire la meilleure valeur des dépenses qu'elle consacre à la défense. Certaines mesures s'imposent donc, entre autres, la réduction des coûts liés aux services de soutien, la rationalisation de l'infrastructure et le perfectionnement des pratiques de gestion. Ces initiatives visent avant tout à réduire les coûts tout en conservant les capacités opérationnelles essentielles.

4. L'accomplissement effectif de la mission des FC exige des travaux de réaménagement. La priorité demeure les grands projets de l'État (GPÉ) clés indiqués dans le Livre blanc et les initiatives globales visant à accroître la mobilité stratégique et la capacité de déploiement.

5. Le bien-être social et économique des militaires et de leurs familles contribue également de façon significative à accroître l'efficacité opérationnelle et le moral. Le Ministère poursuivra sa collaboration avec le Comité permanent de la Défense nationale et des affaires des anciens combattants (CPDNAC) en vue d'assurer un niveau adéquat de la qualité de vie au sein des FC.

6. D'autres efforts sont déployés pour renforcer la communication dans le milieu de la défense du Canada et avec le public canadien. La priorité sera toujours accordée à la transparence et à une plus grande ouverture.

7. Le gouvernement a déclaré qu'une force polyvalente et apte au combat ne doit – et ne devrait – pas nécessairement posséder la gamme complète des capacités militaires possibles. Les FC n'auront donc besoin de conserver que les capacités essentielles qui conviennent à l'éventail le plus large possible de rôles de défense. Dans un tel contexte, les efforts de modernisation, se fondant sur des scénarios de planification des forces (SPF), seront axés sur les capacités opérationnelles qui viennent appuyer clairement les fonctions et les tâches

autorisées. Ainsi, le processus de remplacement ou l'obsolence des ressources ne provoqueront pas le manque de telles capacités.

202. PRIORITÉS STRATÉGIQUES

1. **Généralités.** La priorité stratégique du MDN est de conserver une force polyvalente et apte au combat, en vue de satisfaire aux objectifs que le gouvernement a stipulés dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Les FC devront donc être en mesure de présenter une force armée moderne pour contrer un ennemi compétent. L'entraînement au combat demeurera une composante essentielle de la préparation militaire. Cette approche éprouvée offre la souplesse nécessaire pour répondre à d'autres demandes (par exemple, le secours humanitaire, le secours aux sinistrés et l'aide à d'autres ministères), tout en conservant la capacité de déployer, dans des délais courts, des forces nécessitant peu d'instruction supplémentaire.

2. **Priorités de gestion stratégique.** Les contraintes financières nous obligent à fonctionner de la manière la plus rentable et la plus efficace. Nous devons cependant maintenir une capacité convaincante pour agir selon les directives du gouvernement. Nous développerons les « modèles » décrits dans le rapport de mars 1997 présenté au Premier ministre, en menant une étude sur les alliés de l'OTAN et sur d'autres pays occidentaux. Nous pourrons alors comparer leur performance et la nôtre dans des domaines précis. Ces modèles serviront à définir des objectifs de gestion stratégique, qui seront mesurés tous les ans afin de constater leur réalisation ou les lacunes nécessitant des mesures correctives. Entre-temps, les priorités de gestion suivantes sont en vigueur :

a. **Systèmes d'information.** L'une des plus grandes priorités du MDN est d'assurer la disponibilité opérationnelle en l'an 2000. Les organisations du premier échelon sont tenues de veiller à ce que leurs systèmes respectent la norme de l'an 2000, surtout ceux qui sont vitaux pour les missions. La directive d'exécution 1/98 du QGDN fournit des instructions supplémentaires concernant le respect de la norme de l'an 2000 et la disponibilité opérationnelle. Les organisations du premier échelon devront indiquer dans leurs plans d'activités les dépenses en ressources qu'elles prévoient à cet effet

b. **Un état de préparation adéquat pour les forces opérationnelles.** Afin de déterminer si les efforts déployés pour maintenir nos forces opérationnelles sont suffisants, nous surveillerons de près la proportion de ressources que leur réservent le Programme des services de défense (PSD) et (ou) les budgets des organisations du premier échelon. L'article 505.2.a du chapitre 5 donne une définition de force opérationnelle. En partant de la structure des forces de 1998-1999 comme effectif initial, les organisations du premier échelon indiqueront dans leurs plans d'activités toutes les ressources qu'elles ont dépensées pour l'entretien des forces opérationnelles.

c. **Personnel.** Nos effectifs constituent l'actif le plus essentiel que nous ayons. Si nous voulons attirer et conserver les personnes les plus compétentes, nous devons mettre en place un programme adéquat pour la qualité de la vie. Afin de déterminer la suffisance des efforts à cet égard, les organisations du premier échelon indiqueront dans leurs plans d'activités les initiatives visant à maintenir et à améliorer le bien-être de leurs effectifs.

d. **Infrastructure ministérielle.** Les travaux de réaménagement nécessitent un niveau d'investissement adéquat pour faire en sorte que ces ressources puissent continuer de fonctionner convenablement, évitant ainsi d'entraver les opérations ou d'avoir des conséquences négatives sur le moral. Les organisations du premier échelon indiqueront dans leurs plans d'activités les dépenses et initiatives qu'elles prévoient au chapitre de l'infrastructure.

e. **Investissement dans les forces futures.** Afin de déterminer si les efforts déployés pour équiper nos forces opérationnelles sont suffisants, nous surveillerons de près le pourcentage du PSD qui est consacré aux biens d'équipement.

f. **Interopérabilité.** Le Ministère doit continuer d'investir dans les innovations technologiques afin d'assurer notre interopérabilité avec nos alliés. Le directeur-général – Planification stratégique (DGPS) informera le Comité de gestion de la Défense (CGD) quant aux efforts déployés relativement au Programme des biens d'équipement et à la recherche et développement, par exemple; il lui indiquera également si l'investissement fait dans les innovations technologiques et doctrinales est suffisant.

g. **Frais généraux du Ministère.** Le Ministère tient à maintenir les frais généraux à un niveau minimal. Il poursuivra le regroupement des unités et l'élimination de l'infrastructure excédentaire afin de réaliser des économies qui seront ré-investies dans le maintien des capacités opérationnelles essentielles.

3. **Priorités de développement des forces.** Le gouvernement doit disposer d'une structure de forces qui est capable de contribuer à la réalisation de tous les objectifs définis au chapitre 3 du présent document. Le développement des capacités correspondantes se répartit selon les catégories prioritaires suivantes :

a. Repérage des menaces contre la sécurité. Le Canada doit assurer la surveillance de son espace aérien et de ses voies d'accès maritimes, étudier les menaces potentielles (notamment faire la collecte et l'analyse stratégique du renseignement relatif aux menaces), et offrir à nos forces un système de commandement et de contrôle efficace.

b. Protection de la souveraineté du Canada. Les Forces canadiennes doivent être en mesure de confronter tout acte interdit. Des ressources terrestres, aériennes et maritimes efficaces sont requises pour répondre à la plus grande gamme de menaces potentielles.

c. Protection de l'Amérique du Nord. Les Forces canadiennes continueront de travailler étroitement avec les militaires américains en vue de défendre l'Amérique du Nord. Notre partenariat au sein du NORAD témoigne de façon exemplaire de la collaboration entre les forces armées de nos deux pays.

d. Participation aux opérations multilatérales. Les Forces canadiennes doivent être en mesure de répondre à une variété de défis sur la scène internationale. Des efforts doivent être surtout axés sur le transport de nos forces navales, terrestres et aériennes, aptes au combat, quelle que soit la localité dans le monde.

e. Aide aux organismes et pouvoirs civils. Les Forces canadiennes doivent en outre pouvoir fournir une aide aux pouvoirs civils. Ces capacités comprennent, dans la mesure du possible, celles qui sont consacrées à la protection du Canada et aux opérations multilatérales de sécurité.

203. LA MARINE

1. La force navale canadienne sera dotée d'une triade de capacités, à savoir effectuer des opérations en surface, dans l'espace aérien maritime et en profondeur. La capacité de surface a été mise en place grâce à l'acquisition de 12 frégates polyvalentes et au radoub (projet TRUMP) de quatre destroyers de commandement et contrôle. Les 12 navires de défense côtière (NDC) seront livrés d'ici 1999 et les plans sont en cours pour remplacer les trois ravitailleurs, dans le cadre du projet visant la Capacité de soutien logistique à la mer et de transport maritime. Quant aux ressources de profondeur, elles seront renforcées par la livraison de quatre sous-marins de la classe UPHOLDER, en remplacement des bâtiments OBERON. Le premier UPHOLDER devrait être livré en l'an 2000.

2. D'un point de vue stratégique, il faudra maintenant se préoccuper des ressources aériennes, de sorte à doter le Canada d'une capacité de défense navale qui soit polyvalente. Les projets du Commandement aérien (C Air) - remplacement des hélicoptères maritimes et prolongation de la vie des Aurora - sont jugés essentiels à la réalisation du mandat confié au CEMM.

204. L'ARMÉE DE TERRE

1. L'armée canadienne continuera de prendre appui sur le concept d'une force polyvalente et apte au combat, qui se caractérise par la rapidité et la précision de son feu, sa mobilité, son agilité et sa souplesse. Grâce à ces capacités, les intérêts du Canada seront satisfaits tant au pays qu'à l'étranger.

2. Le chef d'état-major de l'Armée de terre (CEMAT) veillera à la mise en œuvre du plan de rationalisation de l'équipement. Tout en tenant compte du fait que la structure et le matériel doivent satisfaire à la doctrine de la force terrestre, ce plan établit un rapport avec les critères primordiaux qui consistent à assurer la viabilité financière et la soutenabilité de cette force. Les activités suivantes se poursuivront durant les dix prochaines années : renouvellement d'une grande partie des véhicules, acquisition d'un nouveau système de communication tactique, mise en place d'un nouveau système de commandement, acquisition d'un nouvel habillement et de matériel destinés aux soldats, et autres projets d'infrastructure. Le reste des ressources en capital sera consacré à l'acquisition, le plus tôt possible, d'un véhicule blindé de combat (VBC), à l'achat de détecteurs d'acquisition d'objectifs et de renseignement et à d'autres éléments destinés aux opérations informationnelles (OI). Ainsi, la force terrestre demeurera une force de combat efficace, capable d'évoluer aux côtés des forces armées modernes des alliés du Canada.

205. L'ARMÉE DE L'AIR

1. L'armée de l'air canadienne, polyvalente et apte au combat, s'appuie sur des capacités de puissance aérospatiale. Celles-ci peuvent être appliquées de manière séquentielle ou simultanée, dans le cadre d'opérations aériennes indépendantes, intégrées (interarmées et (ou) interalliés) ou de soutien, dans le but d'accomplir des objectifs stratégiques, opérationnels et tactiques. Même si la puissance aérospatiale provient surtout de quatre principales plates-formes (les engins spatiaux, les satellites, les missiles et les aéronefs), la puissance aérienne (représentée par les parcs aériens) constitue actuellement l'essentiel de la puissance aérospatiale que la force aérienne du Canada peut appliquer.

2. L'armée de l'air conservera la capacité d'assurer le contrôle aérospatial et de mener des opérations aériennes d'application de la force. Elle maintiendra également les reesources nécessaires pour appuyer les opérations navales, terrestres et civiles. Compte tenu de la provenance de la puissance aérospatiale, il importe de continuer à faire des investissements importants dans les plates-formes aérospatiales. Dans le court terme, il est essentiel de remplacer le parc des Sea King par le nouvel hélicoptère maritime et la modernisation graduelle des CF-18 et Aurora, pour permettre au CEMFA de remplir son mandat. Dans le moyen terme, il faudra s'intéresser au remplacement/modernisation des avions Hercules.

3. Les parc d'aéronefs non combattants, les T-33 et les C-144 Challenger par exemple, feront l'objet d'une réévaluation et on déterminera le moyen qui est le plus rentable pour satisfaire au besoin qu'ils remplissent.

206. L'ESPACE

1. Comme l'indique le Livre blanc sur la défense de 1994, l'espace acquiert une plus grande importance en ce qui concerne la sécurité globale. Les objectifs que poursuivent le MDN et les FC dans ce domaine sont les suivants :

   a. défendre les intérêts nationaux en matière de sécurité et de souveraineté;

   b. défendre les intérêts nationaux contre les menaces situées dans l'espace ou qui traversent l'espace;

   c. respecter les engagements du Canada en matière de défense, en appuyant les missions et tâches qui font appel à la technologie spatiale lorsque cela convient.

2. Au plan stratégique, le MDN et les FC combleront les lacunes dans le domaine spatial par la collaboration avec d'autres ministères et organismes du gouvernement ainsi qu'avec nos alliés. La priorité sera accordée au Système militaire canadien de télécommunications par satellite et au Projet spatial interarmées. La collaboration avec les États-Unis s'avère un volet essentiel de la mise au point d'une capacité spatiale modeste destinée aux Forces canadiennes. Notre partenariat au sein du NORAD donne au Canada un accès aux programmes spatiaux américains. Une déclaration d'intention concernant la collaboration en matière de défense spatiale a été signée par le MDN et le US Department of Defence (US DoD) - département américain de la Défense -, en octobre 1997. La prochaine étape consiste à entreprendre des négociations officielles relativement à un accord global de collaboration en matière de défense spatiale.

207. L'ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

1. La stratégie globale du Canada vis-à-vis de l'OTAN consiste à encourager l'Alliance à fonctionner dans les limites de financement actuelles; à favoriser l'efficacité au sein d'une nouvelle structure de commandement; à faire en sorte que les programmes à financement commun n'appuient que les initiatives qui poursuivent l'effort commun, c'est-à-dire ces initiatives qui dépassent les besoins des pays en matière de leur propre défense. L'Alliance procède à l'heure actuelle à l'examen de certains projets, bon nombre desquels pourront avoir des répercussions financières sur les budgets de l'OTAN, et donc une incidence éventuelle sur les contributions canadiennes. La capacité alliée de surveillance terrestre (AGS) est une initiative qui revêt une importance pour le Ministère au plan financier; le gouvernement du Canada devra prendre une décision à cet égard dans le court terme.

2. Pendant la période de planification de l'AF 1999-2000 à l'AF 2003-2004, le Ministère étudiera les possibilités de financement de la Modernisation de l'alerte aérienne avancée de l'OTAN (projet du CEMA) et du projet AGS (Sous-ministre adjoint (Matériels) (SMA(Mat)).

208. LES OPÉRATIONS INFORMATIONNELLES

1. Le Sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD) et l'Officier principal de l'information de la Défense (OPID) assument la responsabilité conjointe d'élaborer la politique et la doctrine visant le domaine des opérations informationnelles au sein du MDN/FC, avec la collaboration d'autres ministères et organismes canadiens, et nos alliés. Ils doivent également demander l'approbation du CGD afin de mettre en œuvre cette politique ou doctrine. La priorité est accordée à la mise au point d'une capacité défensive en matière d'OI.

2. Le SCEMD a créé un comité directeur chargé du commandement et du contrôle (C2SC) pour les activités d'élaboration et de mise en œuvre des opérations informationnelles. Le C2SC fera des propositions et des recommandations pour aasurer que le MDN et les FC soient organisés, équipés et formés de façon adéquate afin de pouvoir répondre aux situations liées aux OI. Le SCEMD a également mis sur pied au sein de l'état-major J, une cellule de coordination chargée des opérations informationnelles (IOCC) qui servira de plaque tournante pour la planification et la conduite des opérations dans ce domaine. Pour appuyer le C2SC, l'IOCC se chargera également de mettre au point la doctrine qui mènera à l'intégration des concepts de guerre de l'information aux opérations des Forces canadiennes et de proposer des exercices. La formulation de la doctrine et l'élaboration des principes directeurs dans ce domaine sont encore « en germe »; il importe cependant que le MDN et les FC accroissent leurs efforts visant à traduire les concepts naissants en capacités opérationnelles, surtout dans le but d'offrir une protection adéquate à nos propres systèmes de commandement et contrôle.

3. L'OPID a mis sur pied le Groupe des opérations informationnelles des FC (GOIFC) le 1er avril 1998, regroupant des éléments d'état-major et le Système radio supplémentaire et servant de plaque tournante des OI au sein de l'Organisation des systèmes d'information de la Défense (OSID).

209. LA GESTION DE L'INFORMATION ET L'AN 2000

1. L'OPID assume la responsabilité de la planification et des directives concernant la gestion de l'information (GI) ministérielle, dans le but d'assurer la cohésion des plans connexes, une meilleure exploitation des investissements et le repérage des possibilités éventuelles et des solutions rentables. L'orientation stratégique est formulée au moyen de deux instruments, notamment : un cadre stratégique de GI, qui comprend les principes directeurs, les normes, l'architecture, la marche à suivre, les méthodes et les processus; un plan directeur d'application en matière de gestion de l'information (PDA GI), qui définit la stratégie de transfert, autorise les affectations de ressources du programme et établit des jalons, des mesures de contrôle et des indicateurs de rendement.

2. Les nouveaux produits et systèmes GI satisferont à la norme de l'an 2000. Ceux qui sont déjà en service seront modernisés dans ce sens, selon leur pertinence aux missions. Il incombe aux CEMA et aux chefs de groupe d'établir les priorités en ce qui concerne la pertinence des systèmes aux missions qui leur sont confiées et d'attester que ces systèmes sont conformes aux exigences. Ces responsables devront doter en ressources leurs propres efforts grâce à leur enveloppe réservée au personnel, fonctionnement et entretien (P, F&E) et dans le cadre de leurs projets d'immobilisations. On fera recours autant que possible aux contrats d'entretien actuels. L'OPID est désigné coordonnateur ministériel; il mettra donc sur pied un organe contractuel global pour homologuer les sociétés possédant de l'expérience liée à l'an 2000 qui aideront à rectifier les systèmes non couverts par un contrat d'entretien.

3. L'OPID assume la responsabilité de coordonner et de mettre en œuvre le Programme de disponibilité opérationnelle en l'an 2000. Celui-ci a été officiellement créé en mars 1998 selon la Directive d'exécution 1/98 du QGDN. Le Programme donne des instructions concernant la validation et l'attestation, au plan opérationnel, des missions de la Défense.

4. Afin de réduire les coûts de fonctionnement de la station des Forces canadiennes (SFC) Alert, l'Officier principal de l'information prendra, de concert avec les intéressés du MDN et des autres ministères, les mesures nécessaires pour trouver la solution la plus rentable.

210. LA PROTECTION CIVILE

1. Protection civile Canada (PCC) continuera de promouvoir et de coordonner les mesures d'urgence civile ainsi que les interventions. À cet effet, l'organisme assurera la coordination de plans, l'essai et l'évaluation, la formation et l'éducation, et l'évaluation des risques relativement aux urgences civiles. Protection civile Canada entreprendra également des activités de surveillance/alerte/rapport des situations de crise. Étant donné l'incertitude qui entoure l'effet des changements climatiques du globe et les phénomènes météorologiques qui deviennent de plus en plus fréquents et rigoureux, PCC réexaminera le mandat fédéral en matière de protection civile, surtout au chapitre de l'atténuation. Au plan stratégique, l'organisme se concentrera sur les activités qui viennent renforcer son rôle de leadership, améliorer l'exécution de ses programmes, accroître le professionnalisme dans la gestion des urgences, enfin, accroître la sensibilisation du client en ce qui concerne le rôle de la protection civile. Dans le court terme, PCC et l'organisme correspondant américain élaboreront et renforceront les dispositifs d'assistance transfrontalière en cas d'urgence.

211. DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET MAINTIEN EN PUISSANCE

1. Les unités des Forces canadiennes seront maintenues aux niveaux minimums de disponibilité opérationnelle correspondant à leur capacité de remplir la mission qui leur est confiée. Le SCEMD, les chefs d'état-major des armées et les chefs de groupe ont la responsabilité d'établir, avec la coordination du DGPS, ce niveau pour les forces appelées à entreprendre une certaine opération.

2. Le maintien en puissance (soit la capacité d'une force militaire à maintenir son efficacité opérationnelle) se calcule en nombre de jours consacrés aux opérations, selon les taux d'exploitation envisagés et le rythme opérationnel prévu. En règle générale, les unités et les formations doivent prévoir suffisamment de denrées de combat telles que les munitions, le carburant et les rations, pour une période de quatre jours, au niveau tactique. Les organisations d'appui opérationnel conserveront des fournitures pour une durée de 26 jours dans le théâtre. Ainsi, les éléments opérationnels et tactiques s'approvisionneront pour une durée de 30 jours au total. Les stocks requis pour poursuivre les opérations au-delà de cette période proviendront des ressources de niveau stratégique, dans le cadre du processus de planification opérationnelle de circonstance. Le Directeur-général - Service de santé (DGSS) établira les critères en ce qui concerne les fournitures médicales dans le contexte de la disponibilité opérationnelle et du maintien en puissance.

3. Les éléments d'avant-garde de la Force de circonstance seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée pour des opérations hors-guerre (OHG). La Force elle-même sera dotée des ressources qui lui seront nécessaires pour mener des opérations de combat pendant 60 jours. Il ne faut pas confondre cette période avec la présence dans le théâtre, celle-ci étant sans aucun doute d'une durée plus longue. Les plans d'activités du premier échelon devront faire état des ressources requises pour maintenir la force spécifiquement engagée en vue des opérations de circonstance décrites au chapitre 3. Les plans de mobilisation visant le troisième seuil concernent les besoins de maintien en puissance au-delà de 60 jours d'opérations tactiques.

4. Le besoin de remplacer les pertes en matériel principal subies au combat ne fait pas partie du maintien en puissance systématique. Il est pris en considération au moment de procurer les articles en cause. Aux premier et deuxième seuils de mobilisation, tous les stocks de matériel disponibles peuvent être utilisés pour soutenir les opérations. La redistribution du matériel sera évaluée au cas par cas et des directives émises au besoin. Sauf lorsque la mobilisation de troisième ou de quatrième seuil est en vigueur, les besoins devront être comblés au moyen des ressources non engagées des FC.

212. MOBILISATION

1. En temps de paix, les capacités militaires des FC se maintiennent à des niveaux que le gouvernement juge prudents, en fonction de plusieurs facteurs. Selon les évaluations actuelles du risque, le Canada et ses alliés disposent d'au moins cinq à dix ans d'alerte contre toute menace militaire conventionnelle d'envergure; cependant, le caractère instable du contexte stratégique oblige que le MDN et les FC se dotent de plans de mobilisation.

2. Le cadre à quatre seuils décrit dans le Livre blanc sur la défense de 1994 définit le concept global. La planification concernant le premier seuil (Constitution de la force) et le deuxième seuil (Amélioration de la force) fait partie des processus relatifs à l'emploi et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité courante menée au sein du Groupe du SCEMD (avec la collaboration des CEMA et des chefs de groupe). La planification concernant le troisième seuil (Expansion de la force) et du quatrième seuil (Mobilisation nationale) fait partie des processus relatifs à l'orientation stratégique et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité qui relève du Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD)/Sous-ministre adjoint (Politique) (SMA(Pol)) ainsi que des organisations du premier échelon concernées. Le VCEMD a la responsabilité d'élaborer le plan global de mobilisation stratégique, selon les directives énoncées dans le Guide de planification de la mobilisation du VCEMD 3290-DP 110 (VCEMD), publié le 3 juin 1997.

213. ASPECTS CONCERNANT LE PERSONNEL

1. Pour relever les défis du XXI^{e} siècle en matière de ressources humaines (RH), le MDN et les FC doivent poursuivre trois objectifs fondamentaux, notamment :

a. accroître et renforcer l'efficacité opérationnelle;

b. répondre aux attentes des membres;

c. veiller au respect intégral des lois et directives fédérales.

2. Le Comité de gestion stratégique en ressources humaines (CGSHR), formé de gestionnaires principaux représentant les CEMA et les chefs de groupe, a été créé en vue d'instaurer une approche systématique relativement à la définition des principes clés touchant le personnel, à la formulation de l'orientation stratégique en matière de RH ainsi qu'à l'établissement des priorités en ce qui concerne certaines activités particulières. Cet organe recommandera donc au CFA/CGD, aux fins de son approbation, une orientation stratégique pour la gestion des ressources humaines (les militaires comme les civils), et veillera à ce que les stratégies dans ce domaine soient en rapport avec les trois objectifs susmentionnés. Le SMA (Per) publiera le Guide de planification stratégique des ressources humaines (GPSRH) qui donnera de plus amples détails. Le GPSRH vise à éliminer, dans la mesure du possible, le besoin des lettres d'appel distinctes.

3. **Qualité de vie.** La qualité de vie contribue énormément au maintien du moral et à l'efficacité opérationnelle. Le Comité permanent de la Défense nationale et des affaires des anciens combattants (CPDNAC) publiera, à l'automne 1998, un rapport sur les problèmes auxquels sont confrontés les militaires au chapitre de la qualité de vie. Le CFA sera régulièrement avisé des initiatives dans ce domaine; et l'information à ce sujet sera disséminée; ainsi, les dirigeants de tous les échelons pourront remplir leurs responsabilités en veillant à mettre les membres des FC au courant des évolutions.

4. **Équité en matière d'emploi (ÉE).** Le MDN et les FC tiennent à remplir les obligations réglementaires prévues par la *Loi de 1996 sur l'équité en matière d'emploi.* Compte tenu des exigences découlant de l'arrêt du Tribunal des droits de la personne en 1989, les FC doivent accorder une attention particulière aux questions touchant l'intégration des sexes. Le SMA(Per) est chargé d'élaborer les principes directeurs et d'assurer la coordination du programme Équité en matière d'emploi dans l'ensemble du Ministère et des FC. Chaque responsable du premier échelon est tenu d'intégrer le programme ÉE à l'échelle

de son organisation et de remplir les obligations réglementaires prévues par la Loi. Les objectifs stratégiques du MDN et des FC en matière d'ÉE sont les suivants :

a. instaurer un milieu de travail favorable;

b. favoriser une meilleure représentation;

c. faire preuve d'engagement et de leadership.

5. **Langues officielles (LO).** Le MDN et les FC tiennent à respecter les obligations réglementaires prévues par *Loi de 1988 sur les langues officielles*. Le SMA(Per) est chargé d'assurer la coordination du programme des langues officielles dans l'ensemble du Ministère. Chaque responsable du premier échelon est tenu de veiller à l'application intégrale de la Loi de 1988 dans les activités quotidiennes. Les objectifs stratégiques de LO sont énoncés dans le deuxième Protocole d'entente sur les langues officielles (PELO II) et décrits en détail dans le GPSRH 1999.

6. **Instruction individuelle et éducation (II&E).** Les dirigeants de tous les échelons ont la responsabilité d'assurer l'instruction et l'éducation de leur personnel, en application des principes directeurs et des règlements en vigueur. Ceux-ci ne devraient pas changer le court terme; ils pourraient cependant être modifiés à la suite du Rapport sur l'analyse de l'instruction individuelle et de l'éducation au sein du MDN et des FC, qui sera présenté en juin 1998. Le SMA(Per), en sa capacité d'autorité du Ministère en matière d'II&E, veillera à l'optimisation du cadre de gestion, notamment l'attribution des responsabilités, la formulation de la politique ministérielle, l'orientation et la vérification de toutes les activités d'II&E menées par l'Équipe de Défense ou réalisées en son nom. Les CEMA et le Système de recrutement, d'éducation et d'instruction des FC (CFRETS) veilleront à ce que les programmes d'II&E tiennent compte tant des besoins opérationnels des FC que du développement professionnel des militaires. Ils devront instaurer des mécanismes adéquats pour la planification, la communication, l'inventaire des compétences et le contrôle de la qualité, la gestion des ressources ainsi que la vérification. Ces responsables rendront également compte des activités liées à l'instruction individuelle et l'éducation dans le cadre de la planification des activités du Ministère et au sein des processus de vérification de l'II&E définis par le SMA(Per). Les objectifs stratégiques relatifs à l'II&E sont les suivants :

a. réaliser les activités pertinentes selon les moyens les plus efficaces, les plus rentables et les plus responsables;

b. instaurer un cadre favorable, notamment la langue d'instruction, l'auto-perfectionnement et les stratégies d'acquisition continue du savoir;

c. assurer la transparence des ressources affectées à l'II&E;

d. intégrer, le cas échéant, l'instruction individuelle et l'éducation offerte aux membres de l'Équipe de Défense.

7. **Acquisition continue du savoir.** Le Ministère adopte la philosophie d'acquisition continue du savoir comme l'un des éléments clés qui permettront de faire en sorte que la main œuvre demeure qualifiée et modernisée dans un monde en évolution constante. Besoin est de stimuler les gens et de leur offrir les occasions d'apprentissage nécessaires; pour qu'ils puissent contribuer à la réalisation des objectifs organisationnels tout en poursuivant leur perfectionnement individuel. Les Forces canadiennes étudient actuellement les possibilités de créer un cadre amélioré de téléapprentissage.

8. **Recrutement et sélection des FC.** Les Forces canadiennes doivent recruter et sélectionner des gens de qualité qui satisfont aux normes d'enrôlement. Le SMA(Per) fournira aux responsables qui ont le pouvoir à ces égards des informations précises concernant les opérations, les politiques en vigueur et des critères de sélection bien définis. Les FC continueront d'élargir la base des candidats et de favoriser la diversité. Tous les membres ont la responsabilité de recruter dans nos rangs des gens de qualité. Il faut encourager les militaires du cadre actif à servir d'ambassadeurs des FC. Les dirigeants de tout échelon doivent jouer un rôle dynamique au sein de la communauté, dans le but de faire valoir le métier de soldat et de démontrer la présence sociale du Ministère.

9. **Effectif de la Force régulière.** La Force régulière aura un effectif total rémunéré d'environ 60 000 membres au 31 mars 1999. L'organisation finale présentera la structure qui découle des conclusions « de base » de l'Examen de la structure des groupes professionnels militaires (SGPM). Selon les directives fournies dans le GPSRH, les responsables du premier échelon doivent indiquer les mesures qu'ils entreprendront en vue de mettre en œuvre la structure qu'ils prévoient pour la période quinquennale commençant à l'exercice 1999-2000. Les responsabilités suivantes incombent au SMA(Per) :

a. surveiller les plans d'activités du premier échelon, afin de s'assurer que les intentions formulées par les L1 demeurent conformes à l'orientation globale du GPD;

b. ajuster les niveaux de dotation par les méthodes habituelles, soit les attritions, les affectations, les transferts professionnels, les libérations et le recrutement;

c. établir, de concert avec les autres L1, la répartition, selon les grades et les GPM, des Effectifs en formation avancée (EFA), des Effectifs en formation élémentaire (EFE), des Effectifs en stage universitaire subventionné (ESUS) et des effectifs affectés en détachement.

10. Dans les tableaux de l'annexe B du chapitre 4, une portion théorique de la solde des réguliers est attribuée aux organisations du premier échelon, en fonction de la structure des forces qui leur est assignée. Cette part ne représente que la solde et elle ne comprend pas les indemnités. Par ailleurs, les répartitions ne touchent pas les catégories de personnel ci-après : EFA, EFE, ESUS et personnel en détachement. Ces postes sont au nombre d'environ 6 500 pour l'exercice 1999-2000 et au-delà.

11. **Priorités de dotation en personnel militaire.** Le VCEMD a établi les priorités de dotation suivantes afin d'orienter les états-majors du SMA(Per) dans l'attribution du personnel disponible :

a. **Priorité Un :** <u>Forces engagées et déployées ainsi qu'aux unités d'importance nationale</u>

Ce sont toutes les unités de combat et d'appui tactique ou tous les membres particuliers qui sont engagés ou déployés dans un théâtre opérationnel ou qui apportent une contribution sous l'égide de l'Alliance ou d'autres ententes multilatérales. Objectif de dotation – 100 p. 100.

(par exemple, les opérations de maintien de la paix ou autres opérations de circonstance de l'ONU, la Recherche et sauvetage (SAR), la Deuxième Force

opérationnelle interarmées (FOI 2), l'OTAN, le NORAD HORS-CANADA et les affectations d'échange)

b. **Priorité Deux :** Soutien aux forces engagées ou déployées

Ce sont tous les états-majors tactiques et opérationnels qui sont chargés d'assurer le commandement et le contrôle des forces engagées ou déployées ainsi que des unités d'appui tactique. Y sont également inclus, les éléments et les membres particuliers qui ont la responsabilité d'élaborer et de planifier l'orientation stratégique. Objectif de dotation – 100 p. 100.

(par exemple, l'état-major J du QGDN, les unités d'importance nationale, etc.)

c. **Priorité Trois :** Forces placées en alerte et en formation en vue d'un engagement opérationnel

Ce sont les unités ou des membres particuliers qui se préparent à se rendre dans un théâtre opérationnel, dans le cadre du déploiement initial, à titre de renfort ou pour remplacer les unités présentes dans le théâtre. Il s'agit des forces qui sont disponibles au plan opérationnel, de certains éléments d'intervention immédiate à qui l'on a confié plusieurs tâches ainsi que de tous les éléments qui se préparent en vue d'un engagement. Objectif de dotation – 100 p. 100.

(par exemple, les unités ou les navires qui sont placés en alerte en vue d'une rotation opérationnelle)

d. **Priorité Quatre :** Forces de circonstance non engagées

Ce sont les forces placées en alerte en vue de service sur le territoire national ou à l'étranger. Cette catégorie regroupe la plupart des éléments opérationnels des FC. Objectif de dotation – 100 p. 100.

(par exemple, le QG d'une force interarmées, le QG de la 1re Division du Canada et du Régiment des signaleurs (QG & Régt trans 1 Div du CA), une force en alerte de l'ONU, etc.)

e. **Priorité Cinq :** Développement des Forces, unités de gestion des projets et de défense continentale et tous les éléments responsables de l'instruction, de l'éducation et du recrutement

Ce sont tous les éléments et les membres particuliers qui ont la responsabilité de développer et de modifier les capacités opérationnelles des Forces canadiennes. Y sont également inclus les éléments qui sont voués exclusivement à la défense du Canada et (ou) du continent et les éléments responsables de l'instruction, de l'éducation et du recrutement des FC, ainsi que les bureaux de projets et les états-majors/éléments s'occupant de l'approvisionnement, qui assurent la dotation en personnel et en matériel des forces engagées. Objectif de dotation – 95 p. 100.

f. **Priorité Six :** Toutes les autres forces

Ce sont les unités qui ne sont pas mentionnées ailleurs. Objectif de dotation – 95 p. 100.

(par exemple, bon nombre des principaux états-majors et les éléments de soutien administratifs)

12. **Effectif de la Force de réserve.** Pour établir l'effectif de la Réserve, le facteur critique dont il faut tenir compte est le financement. L'effectif réserviste est donc fonction de la disponibilité des ressources et du rendement global. L'orientation générale est la suivante :

a. La Première réserve :

Le financement de la Première réserve (P rés) s'inscrit dans les budgets de fonctionnement des organisations du premier échelon et est inclus dans les niveaux de planification indiqués à l'annexe B du chapitre 4. Bien qu'un effectif de planification d'environ 30 000 membres ait été approuvé, les L1 sont tenus d'indiquer dans leurs plans d'activités les niveaux de dotation quinquennaux qu'ils prévoient en ce qui concerne les réservistes, ainsi que tout rajustement d'ordre financier qui sera effectué dans les ressources dont ils détiennent le contrôle. L'état-major du VCEMD assurera le contrôle des plans d'activités du premier échelon pour faire en sorte que ces derniers permettent, ensemble, de créer une structure de la Première réserve qui répond aux besoins globaux du Ministère. Le tableau 2-1 montre la plage actuellement autorisée des effectifs de planification de la P rés.

Élément de la Réserve	Effectif de planification
Réserve navale	4 000 – 5 000
Milice	18 500 – 20 500
Réserve aérienne	3 000 – 5 000
Réserve des communications	1 000 – 1 500
Cadre de la Première réserve	200 – 400
Total	**26 700 – 32 400**

Tableau 2-1 Effectifs de planification de la Première réserve

b. La Réserve supplémentaire :

(1) La Réserve supplémentaire (Rés supp) comportera deux éléments distincts : la Réserve supplémentaire disponible (RSD) et la Réserve supplémentaire d'attente (RSA).

(2) Le plateau de l'effectif de la RSD sera d'environ 20 000 personnes. Le tableau 4B-21 de l'annexe B, chapitre 4, indique les allocations budgétaires de la RSD pour l'exercice 1999-2000 et au-delà. On continuera d'affecter à la RSD des ressources en personnel spécialisées qui assureront sa gestion à divers niveaux de la chaîne de commandement et qui se chargeront d'élaborer des politiques d'envergure nationale pour remplir les exigences du plan de mobilisation par étapes.

(3) La RSA se compose de membres qui ne sont plus en service au sein de la Force régulière ni de la Première réserve, mais qui ont consenti de répondre à un appel de mobilisation du gouverneur en conseil. L'exploitation de la base de données de la RSA n'engage qu'une quantité très limitée de ressources.

c. Les Canadian Rangers :

(1) L'augmentation modeste que le Livre blanc sur la défense de 1994 prévoit pour les Canadian Rangers se poursuivra jusqu'à atteindre la dotation finale d'environ 3 500 membres. La mise en œuvre du Projet de revalorisation P9175 accroîtra leur capacité d'effectuer des patrouilles dans l'Arctique et le long des côtes.

(2) Le Commandent de la Force terrestre (CFT) et le Secteur du Nord des Forces canadiennes (SNFC) assurent le contrôle opérationnel des éléments des Rangers. Cependant, c'est le CEMD qui assume le commandement des cinq Groupes de patrouille des Canadian Rangers; quant à la gestion du programme, elle est assurée par le Chef - Réserves et cadets (C Rés et Cad).

(3) On poursuivra la mise en place du Programme des Jeunes Canadian Rangers (JCR), dont la coordination est assurée par le C Rés et Cad. Le Programme offre aux jeunes des collectivités éloignées du Nord l'occasion de participer à des activités communautaires, structurées et surveillées, qui mettent l'accent sur la culture autochtone et la discipline; il leur permet également d'acquérir des connaissances pratiques.

(4) Les niveaux de planification des ressources de l'annexe B, chapitre 4, indique les allocations budgétaires des Canadian Rangers pour l'exercice 1999-2000 et au-delà.

d. Le Cadre des instructeurs des cadets :

(1) Le Cadre des instructeurs des cadets (CIC) est un sous-élément de la Réserve. Sa principale fonction consiste à assurer la surveillance, l'administration et l'instruction des cadets.

(2) Les allocations budgétaires sont incluses dans le compte ministériel du CIC, indiqué au tableau 4B-38 de l'annexe B, chapitre 4, qui se rapporte au VCEMD.

13. **Organisation des cadets du Canada/Cadre des instructeurs des cadets.** Les responsabilités qui incombent aux Forces canadiennes relativement aux organisations des cadets du Canada sont précisées dans les Ordres et règlements royaux des cadets. L'orientation particulière suivante s'applique également :

a. Le C Rés et Cad assure, avec la collaboration des CEMA, le contrôle central des questions relatives à la politique, aux prévisions budgétaires et à l'entraînement des cadets. Le VCEMD donnera des directives en ce qui concerne l'Organisation des cadets du Canada/Cadre des instructeurs des cadets (OCC/CIC). Cette orientation sera énoncée dans un guide de planification stratégique de l'OCC/CIC définissant la mission, la vision, les objectifs, les priorités, les buts et le cadre de gestion du rendement de l'Organisation.

b. Il incombe aux CEMA de veiller à la mise en œuvre du programme annuel des cadets. Les commandants régionaux devront quant à eux assurer la prestation des services et l'administration des fonds qui leur sont alloués. Ils remplissent leurs fonctions à l'égard de l'OCC/CIC selon les régions géographiques suivantes :

(1) Commandant, Région de l'Atlantique (MARLANT);

(2) Commandant, Région de l'Est (SQFT);

(3) Commandant, Région du Centre (CFRETS);

(4) Commandant, Région des Prairies (1 DAC);

(5) Commandant, Région du Pacifique (MARPAC);

(6) Commandant, Région du Nord (SNFC).

c. Chaque année, les QG régionaux des cadets soumettront chacun un plan d'activités au C Rés et Cad, par les soins de leur commandant. À son tour, le C Rés et Cad intégrera ces plans au Plan d'activités de l'OCC/CIC.

d. Les allocations budgétaires de l'OCC/CIC pour l'exercice 1999-2000 et au-delà sont incluses dans le tableau 4B-38 de l'annexe B, chapitre 4, qui se rapporte au VCEMD. Le Plan d'activités de l'OCC/CIC fait état de la gestion, du contrôle et du financement liés à l'effectif (les membres de la Force régulière exclus).

14. **Personnel civil.** Le nombre global d'employés civils sera d'environ 20 000 équivalents temps plein (ETP); d'autres coupures pourraient cependant s'effectuer en conséquence des initiatives liées à la Diversification des modes de prestation des services (DMPS). Les CEMA et les chefs de groupe sont chargés d'élaborer des plans concernant les ressources humaines qui s'alignent sur l'initiative de Renouvellement de la main œuvre. Il leur incombe également de mettre en œuvre des activités qui favorisent la réalisation des objectifs stratégiques relativement au personnel civil du MDN. Les efforts doivent donc se concentrer sur les aspects suivants :

a. **Modernisation/Compétences futures** - fournir aux employés des outils d'apprentissage adéquats et le soutien dont ils ont besoin pour élargir leurs connaissances, pour se préparer à un emploi futur et pour accroître leur motivation. Les activités suivantes permettront de relever ces défis : conduite d'une analyse des effectifs; mise en œuvre d'un cadre de priorités d'apprentissage; adoption du Système de classification universel; adoption d'un système de gestion des ressources humaines fondé sur les compétences qui articule et soutient les besoins futurs en matière de compétences; instauration d'un milieu de travail favorable; application de la nouvelle loi sur l'équité en matière d'emploi; enfin, réorganisation du programme de récompense et de reconnaissance.

b. **Renouveau du leadership** - recruter nos futurs dirigeants, leur offrir l'instruction et le perfectionnement requis afin d'assurer le développement adéquat des compétences essentielles.

c. **Gestion des réductions** – trouver un équilibre entre les besoins opérationnels et la rentabilité, d'une part, et les besoins et les préférences des employés, d'autre part.

d. **Équilibre entre travail et besoins personnels** - remettre en question la culture et les pratiques de gestion du Ministère en vue d'assurer qu'elles favorisent un équilibre entre le travail et les besoins personnels. On pourra y parvenir en instaurant un milieu de travail favorable, en offrant un plus grand accès aux modes de travail non conventionnels et en favorisant une sensibilisation plus grande.

e. **Partenariat avec les syndicats** - élaborer un nouveau cadre consultatif avec la collaboration des syndicats et de la haute direction, et établir des forums multisyndicaux qui se chargeront de régler les questions d'ordre courant.

214. PLANIFICATION DES BIENS D'ÉQUIPEMENT

1. Durant la période de planification du GPD 1999, le Ministère accordera la priorité aux projets stratégiques ci-après. Ces projets (les parrains sont indiqués entre parenthèses) feront partie du Plan d'immobilisations à long terme (Équipement) de 1998 (PILT(E) 98). Les voici :

a. Projet d'hélicoptères maritimes (CEMFA);

b. Télécommunications militaires par satellite canadien (OPID);

c. Transport de troupes blindés (TTB) (phases finales) (CEMAT);

d. Volet Système de traitement des messages militaires faisant partie du Système de traitement des messages de la Défense (STMD) (OPID);

e. Projet de modernisation graguelle des Aurora (CEMFA);

f. Projet de modernisation graduelle des CF-18 (CEMFA);

g. Véhicules blindés de combat (VBC) (CEMAT);

h. Projet spatial interarmées (SCEMD);

i. Capacité de soutien logistique à la mer et de transport maritime (CEMM).

2. Les plans d'activités peuvent en outre s'intéresser au long terme et présenter des propositions visant des projets d'immobilisations stratégiques pour la fin de la période de planification du GPD 1999, ou au-delà.

3. Les projets de développement sont des projets ayant été effectivement autorisés (c'est-à-dire qui ont reçu une approbation définitive du projet ou ADP) mais dont la portée se limite à trouver une solution technologique éprouvée en vue de combler une lacune de ressources. La fourniture d'une capacité opérationnelle finale nécessite une présentation subséquente au Conseil du Trésor (CT). Durant la période de planification du GPD 1999, le Ministère envisagera la mise en œuvre d'une capacité opérationnelle finale relativement aux projets de développement ci-après (les parrains sont indiqués entre parenthèses) :

a. Projet de capteur actif perfectionné (APAR) (CEMM);

b. Projet de missile de défense ponctuelle amélioré (ESSM) (CEMM);

c. Projet de capteur électro-optique perfectionné (CEMM);

d. Projet d'armes air-air perfectionnées (IRIS-T) (CEMFA);

e. Projet de radar à ouverture synthétique Spotlight (SpotSAR) (SMA(Mat)).

4. Les projets d'immobilisations prévus (stratégiques, non stratégiques et besoins divers d'une valeur de plus de 1 million de dollars) devront figurer dans les plans d'immobilisations du premier échelon. Ces derniers accompagneront les plans d'activités, conformément au nouveau Manuel du Système de gestion de la Défense (SGD), chapitre 6 (PFC-125 révisée). Une version préliminaire de cette nouvelle directive sera publiée d'ici l'automne 1998.

215. INFRASTRUCTURE ET ENVIRONNEMENT

1. **Généralités.** Le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)) a la responsabilité de formuler la politique, de fournir des conseils et d'assurer le contrôle à l'échelle du Ministère, relativement aux questions touchant l'infrastructure et l'environnement (IE). La mise en place de l'infrastructure est une responsabilité dynamique qui évolue, les détenteurs de biens immobiliers recourant à la théorie des options pour déterminer la méthode de réalisation des projets.

2. Les tableaux de planification des ressources figurant dans l'annexe B, chapitre 4, donnent des détails concernant les petits travaux de construction (les travaux de remplacement compris) dont la responsabilité a été transférée du SMA(IE). Il incombe aux L1 de présenter leurs plans d'infrastructure dans leur Plan d'immobilisations du premier échelon décrit à l'article 214.

3. **Biens immobiliers.** Malgré la rationalisation importante effectuée au niveau de l'infrastructure, les responsables du premier échelon ne sont pas en mesure de consacrer des fonds suffisants à l'entretien des biens immobiliers ni aux programmes de réaménagement et de construction afin d'empêcher que ces biens soient de moins en moins capables, globalement, d'appuyer les missions opérationnelles. En conséquence, le SMA(IE) travaille de concert avec les L1 en vue d'élaborer un plan ministériel à long terme. Le Plan stratégique des actifs immobiliers (PSAI) vise deux objectifs : déterminer les moyens par lesquels le

Ministère peut réduire ses coûts liés aux biens immobiliers, et veiller à l'affectation optimale des fonds possibles lorsque l'état des biens est confirmé.

4. Durant les trois prochaines années, le SMA(IE) et les responsables du premier échelon élaboreront conjointement un système de gestion des biens immobiliers (SGBI). Celui-ci servira de cadre pour la formulation de l'orientation, l'élaboration des plans, le suivi des résultats, l'évaluation des tableaux de dotation, la définition d'options de gestion et la détermination des compétences essentielles et non essentielles. Le SGBI incorporera les données actuelles contenues dans l'application logicielle Alladin, dans le Système de maintenance du génie construction de la base (SMGCB), dans le Système de génie et de maintenance de la Force aérienne (SGMFA) et dans le Système de mesure du rendement en matière de biens immobiliers (SMRBI), dont l'élaboration est en cours. Parallèlement, les L1 produiront un rapport amélioré sur l'état des biens immobiliers (REBI). Ce dernier est une analyse de base que font les responsables du premier échelon relativement à la performance de l'infrastructure (état des biens immobiliers) à travers le Canada. Les L1 y définiront leurs besoins en ce qui concerne les biens immobiliers qui ont trait à leur mission et y estimeront ce qu'il coûterait pour rendre ces biens adéquats au plan opérationnel, satisfaisants au plan écologique, sûrs et convenables au plan pratique. À mesure que le SGBI est mis au point et que les outils appropriés de collecte et d'analyse des données sont mis en service, les L1 pourront établir des REBI plus objectifs et plus uniformes.

5. À l'aide des données recueillies et fournies par les L1, le SMA(IE) procédera à un niveau final de planification stratégique, dans une perspective de long terme et globale. Afin de déterminer les possibilités de rendement, le SMA(IE) développera des modèles explicatifs qui analysent l'incidence qu'ont des variables telles l'âge, l'emplacement, l'exploitation, la valeur de remplacement et la location par opposition à la propriété, sur l'état des biens immobiliers. Ces modèles permettront de proposer les variables ainsi que les types d'installations ou d'aménagements qui justifient mieux les conditions. Compte tenu des contraintes financières actuelles, l'objectif de cette modélisation consistera à déterminer quelles variables autre que l'argent pourraient être manipulées – et par quelle méthode- pour conserver nos biens immobiliers dans le meilleur état.

6. Le SMA(IE) fera un exposé annuel au Comité de gestion du programme sur l'état des biens immobiliers du Ministère, décrivant les stratégies appliquées.

7. **Environnement.** La protection de l'environnement est un programme autorisé; une diligence raisonnable s'impose. À mesure que l'on constate l'envergure des travaux de déblaiement (legs) et que l'on exige de plus en plus des compte rendus au Parlement sur les progrès réalisés par le Ministère dans la poursuite des objectifs de sa Stratégie de développement durable, il sera nécessaire de reporter des fonds à la hauteur des besoins et des risques.

8. La Stratégie, qui a été présentée au Parlement en décembre 1997, représente une étape importante au sein du cycle de planification, de surveillance et reddition de compte que le Ministère tient à respecter en matière de rendement au plan écologique. Elle est soumise à l'examen du Bureau du vérificateur général, et ses objectifs doivent être satisfaits.

9. L'élaboration et la mise en œuvre du Système de gestion de l'environnement du MDN sont en cours. Le Système sera relié à la planification des activités en vue de tenir comptes des problèmes constatés.

10. **Sûreté nucléaire.** Le Ministère est tenu de fournir des compétences spécialisées essentielles dans le domaine nucléaire et de veiller à l'application de la réglementation en ce qui concerne la sûreté de ses activités mettant en cause des matières radioactives. Le Ministère adoptera un cadre réglementaire interne, en vue de l'autoréglementation prescrite par la nouvelle *Loi canadienne sur la sûreté nucléaire*, qui devrait entrer en vigueur à l'automne 1998. Le Directeur-général – Sûreté nucléaire (DGSN), à titre de responsable ministériel de la réglementation en matière nucléaire, assurera la surveillance des activités, conformément aux pratiques qu'applique la nouvelle Commission canadienne de sûreté nucléaire (ancienne Commission de contrôle de l'énergie atomique) au secteur civil, sauf lorsque des impératifs militaires en dictent autrement. On mettra en place un programme de radioprotection visant l'utilisation et le contrôle des plus de 130 000 substances radioactives stockées par le MDN. Il faudra en outre instaurer des mesures de protection accrues pour la visite de navires à propulsion nucléaire, comprenant entre autres une capacité d'intervention en cas d'urgence nucléaire. L'élaboration et le maintien du programme de sûreté nucléaire fourniront l'occasion de satisfaire les obligations déjà mentionnées en ce qui concerne l'aide humanitaire, le soutien aux mesures de protection, la défense nucléaire opérationnelle et les mesures antiterroristes.

11. **Affaires autochtones**. Environ 80 p. 100 des terres du MDN se trouvent à proximité de communautés autochtones, ce qui entraîne une interaction quotidienne du Ministère et des FC avec les Autochtones (individus ou groupes). Dans la conduite de l'entraînement, des opérations nationales et des activités régulières, les commandants doivent être au courant des principes en vigueur au Ministère relativement au rétablissement des terres, au développement économique et à l'équité en matière d'emploi; ils doivent également posséder une connaissance de l'ensemble des directives et des lois fédérales pertinentes. Le Directeur général – Politiques et planification immobilières (DGPPI) est le bureau de première responsabilité (BPR) du Ministère en ce qui concerne ces questions; il faut le consulter pour confirmer l'application exacte de la politique et de la législation touchant les rapports avec les Autochtones.

216. QUARTIERS GÉNÉRAUX

1. Les organisations du premier échelon doivent atteindre le plafond de dotation indiqué au tableau 2-2 ci-dessous en réduisant les effectifs affectés aux fonctions d'état-major. Le CGD a ordonné certaines autres réductions, afin d'aboutir au total global de 50 p. 100 dans le personnel des quartiers généraux au 31 mars 1999 par rapport au niveau de référence du 1er avril 1994. Pour réaliser cette tranche finale: il faudra : (i) supprimer des postes militaires (Force régulière), ou (ii) céder la valeur pécuniaire correspondante du budget de fonctionnement, ou (iii) offrir une combinaison pécuniaire équivalente des deux premières options. Le SMA(Per) doit être avisé avant le 31 mars 1998, au moyen d'une Proposition de changement à l'effectif (PCE), de tous les postes militaires dont la suppression entrera en vigueur le 31 mars 1999. Les L1 seront crédités en valeur pécuniaire pour chaque poste militaire supprimé conformément aux procédures courantes établies dans le rapport découlant du Contrôle et suivi des réductions des dépenses de défense (DERMAT), en vigueur à compter du 1er avril 1999. On peut également effectuer des compressions dans l'effectif civil et céder l'enveloppe salariale dans le cadre de la réduction du budget de fonctionnement. Les réductions budgétaires correspondantes dans le fonctionnement entreront en vigueur le 1er avril 1999.

2. Les responsables du premier échelon veilleront à ce que les postes supprimés soient libérés le plus tôt possible, mais pas plus tard que la fin de la Période active des affectations (PAA) 1999.

L1	Plafond d'état-major à ne pas dépasser	Coupures additionnelles	Dotation finale nominale si toutes les coupures se font dans les AP	Valeur des coupures additionnelles (000 $)
CEMM	534	48	486	2 430 $
CEMAT	653	59	594	3 256 $
CEMFA	570	42	528	2 022 $
SCEMD	649	27	622	1 302 $
OSID	517	76	441	3 319 $
PER	885	79	806	3 375 $
MAT	1 627	0	1 627	0 $
IE	199	12	187	655 $
FIN	1 004	123	881	4 804 $
POL	93	6	87	325 $
VCEMD	130	6	124	326 $
CS Ex	90	6	84	330 $
JAG	158	0	158	0 $
AP	66	0	66	0 $

Tableau 2-2 **Dotation finale des états-majors** (excluant les postes transférés du Répertoire des fournisseurs (Gestion de projets)

3. Certaines marges de manœuvres ont été prévues dans l'initiative de réduction des états-majors, par exemple le recours au secteur privé au lieu des employés civils du MDN ou des militaires, ainsi que l'élimination par étapes prolongées de certains postes du Répertoire des fournisseurs (Gestion de projet) (RFGP). Les CEMA et chefs de groupe doivent donc être conscients de l'effet négatif que ces marges pourraient avoir sur le plan d'installation matérielle des quatre principaux bâtiments dans la région de la capitale nationale (RCN). Étant donné que le plan ne prévoit pas suffisamment d'espace de travail pour tous les entrepreneurs et les bureaux de gestion des projets, les CEMA et chefs de groupe doivent s'attendre à assumer les frais liés aux locaux supplémentaires à même leurs budgets de fonctionnement ou leurs fonds de projet, le cas échéant.

4. Les plans d'activités du premier échelon donneront des détails précis concernant les programmes de réduction des états-majors, les effectifs finaux et les plans d'installation matérielle dans la RCN. Les CEMA et chefs de groupe ont la liberté de choisir une combinaison de personnel militaire (régulier et réserviste) et de civils. Avec la collaboration du DGPS, le Sous-ministre adjoint (Finance et Services ministériels) (SMA(Fin SM)) suivra de près les réductions des états-majors et le plan d'installation matérielle dans la RCN.

217. DIVERSIFICATION DES MODES DE PRESTATION DES SERVICES

1. La Diversification des modes de prestation des services peut s'avérer un outil hautement efficace pour absorber les compressions budgétaires tout en maintenant les capacités opérationnelles. Il a été déterminé que la DMPS (la prise en charge par les employés incluse) s'applique spécifiquement aux activités non essentielles et que le Ministère s'efforcera de trouver des fournisseurs de services lorsque cela est possible et rentable. Globalement définies, les activités essentielles sont : les exigences de combat et les

besoins liés au combat, les besoins essentiels de soutien tactique et les questions ressortant de l'intérêt public.

2. La stratégie actuelle consiste à examiner, au fil des ans, toutes les activités non essentielles et de transférer au secteur privé et autres fournisseurs, ou de partager avec eux, la responsabilité de la réalisation de ces activités, lorsque cela est pratique et rentable. Les nouvelles initiatives qui se prêtent à des soumissions internes seront d'abord testées au plan des économies réalisables, au moyen de l'Organisation la plus efficiente, avant de décider si elles feront l'objet d'une offre concurrentielle. On prévoit, en raison d'une telle stratégie, faire des économies ordinaires à l'échelle du Ministère, de l'ordre de 175 millions de dollars d'ici la fin de la période de planification du GPD 1999.

3. Même si la planification, la mise en œuvre et la surveillance des initiatives de DMPS sont décentralisées en faveur des chefs d'état-major des armées et des chefs de groupe, sauf dans le cas de deux initiatives d'envergure concernant le Réseau d'approvisionnement et services de soutien sur place, le CGD a fait savoir qu'il examinera toutes les activités qui répondent à un ou plusieurs des critères suivants :

a. activités ayant une valeur annuelle minimale de 5 à 10 millions de dollars;

b. activités liées au système central, par exemple, la distribution des approvisionnements, les aspects financiers, les systèmes/techniques de gestion de l'information;

c. ensembles d'activités multiples, par exemple, les services de soutien des bases ou des unités;

d. activités trans-organisationnelles;

e. activités distinctes (autonomes);

f. activités dont la visibilité ou l'enjeu sont élevés.

4. Le CGD assurera le contrôle des activités qui répondent aux critères précédents grâce à la coordination d'un plan national.

5. Les L1 doivent indiquer dans leurs plans d'activités du premier échelon toute proposition de DMPS qui répond aux critères précédents, en fournissant les renseignements suivants :

a. la désignation de l'activité;

b. une brève description exposant la nature et la portée de l'activité à examiner;

c. l'année prévue pour la mise en place du nouveau système de prestation des services;

d. une estimation de la valeur annuelle de l'activité (ordre de grandeur approximatif);

e. une estimation de l'effectif militaire et civil actuellement chargé de réaliser l'activité (ordre de grandeur approximatif).

218. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

1. Le MDN doit posséder le savoir-faire dans les domaines scientifiques et technologiques pour lui permettre d'exploiter au mieux les nouvelles techniques et pour devancer les progès de la technologie. Les domaines clés où s'imposent des efforts scientifiques et technologiques sont les suivants :

a. évaluation stratégique des aspects scientifiques et technologiques, pour appuyer l'élaboration de la politique de défense et le développement des forces, notamment en apportant une perspective scientifique et technologique à la planification des forces;

b. exploration et développement de nouveaux concepts et équipements;

c. apport d'un soutien scientifique et technologique aux opérations et au matériel;

d. évaluation et exploitation de techniques clés grâce à la coopération nationale et internationale;

e. évaluation des techniques étrangères obtenues grâce au renseignement militaire;

f. coordination des efforts en matière scientifique et technologique au sein du MDN;

g. maintien d'une capacité industrielle canadienne viable pour la défense.

2. Pour développer et maintenir ces compétences spécialisées en sciences et technologie, les efforts du Ministère en matière de R & D seront axés sur les domaines suivants durant la période couvrant les exercices 1999-2000 à 2003-2004 :

a. les techniques qui viennent appuyer la mise au point, l'acquisition et l'exploitation de systèmes de commandement, contrôle, communications et information;

b. les techniques de surveillance et d'acquisition d'objectifs, notamment les capteurs et la fusion des capteurs;

c. les techniques liées à la guerre électronique et aux opérations informationelles;

d. les facteurs humains visant l'optimisation de l'instruction et des missions;

e. les systèmes de survie, notamment la protection contre les agents nucléaires, biologiques et chimiques (NBC), et la médecine opérationnelle militaire;

f. les techniques qui aideront à soutenir les capacités de guerre navales, terrestres et aériennes.

3. On créera des occasions en vue d'optimiser les activités de R & D destinées à la défense, entre autres un effort accru favorisant le partenariat avec l'industrie plutôt que la passation de contrats à celle-ci. La mise en œuvre de l'option DPMS retenue parmi les quatre qui sont actuellement à l'étude en facilitera la réalisation.

219. PLANS D'ACTIVITÉS

1. Le MDN et les FC s'engagent à poursuivre la planification des activités comme fondement pour la gestion stratégique des ressources. Les CEMA et chefs de groupes ainsi que les autres responsables du premier échelon sont tenus de trouver des moyens de faire dans les limites des affectations de ressources actuelles, tant aux budgets de fonctionnement qu'aux comptes ministériels. Les L1 doivent donc élaborer leurs plans d'activités pour l'exercice 1999-2000 en respectant les niveaux de planification des ressources attribués. Lorsque des demandes de modification aux ressources ou aux capacités sont présentées dans le cadre du processus de planification des activités, elles doivent avoir des rapports avec des changements de priorités, de capacités ou d'orientation et ne concerner que les exercices suivants. Bref, le plan d'activités de 1999-2000 ne doit pas servir à demander des ressources additionnelles destinées à l'exercice 1999-2000.

2. Des ajustements aux plans d'activités approuvés pourraient se justifier en raison d'activités opérationnelles ou autres tâches supplémentaires non prévues. Dans ces circonstances, les responsables du premier échelon devront réévaluer leurs priorités internes et tenter de réaffecter leurs ressources avant de présenter au VCEMD ou au Conseil de gestion du programme (CGP) une demande de ressources additionnelles. Dans les cas extraordinaires, lorsque les L1 ne sont pas en mesure d'entreprendre l'activité requise selon les moyens disponibles ou par défaut de financement auprès des réserves centrales, le SM/CEMD peut autoriser la réaffectation des ressources dans le courant de l'exercice.

3. Les plans d'activités doivent être présentés dans les délais prévus. Par le passé, la plupart d'entre eux accusent un retard, ce qui entravent la capacité des responsables du premier échelon d'influer sur les changements ainsi que sur l'élaboration du Guide de planification de la Défense suivant. Les échéanciers et jalons du cycle de planification des activités de l'exercice 1999-2000 sont établis définitivement comme suit :

a. 1er décembre 1998. Présentation des plans d'activités du premier échelon au VCEMD;

b. Décembre 1998/janvier 1999. Équipe d'examen de la planification des activités et séances d'information au VCEMD et au SM/CEMD;

c. Février 1999. Approbation des plans d'activités par le SM/CEMD (entrevues);

d. Février/mars 1999. Élaboration du Plan d'activités ministériel, des Plans et priorités ainsi que du prochain GPD;

e. Avril 1999. Publication du GPD 2000;

f. Juin 1999. Publication du Plan d'activités ministériel

220. QUELQUES DIRECTIVES PARTICULIÈRES

1. **Directives du gouvernement.** Restent toujours en vigueur les priorités et initiatives établies dans le Livre blanc sur la défense de 1994 ainsi que celles qui découlent des budgets de 1994 à 1998. Les recommandations formulées dans le rapport de mars 1997 au Premier ministre ainsi que les mesures complémentaires énoncées dans le rapport de l'année dernière sur la volonté de changement, seront mise en œuvre. Les progrès réalisés seront

communiqués au Comité de surveillance du changement établi par le Ministre de la Défense nationale.

2. **Autres initiatives.** Il faudra également poursuivre ou achever les tâches suivantes et, le cas échéant, indiquer leur statut dans les plans d'activités du premier échelon (les BPR ou bureaux consultatifs (BC) sont indiqués entre parenthèses) :

a. Revoir et mettre à jour les plans de défense actuels afin de faire en sorte qu'ils traduisent les besoins actuels du Canada en matière de défense. L'examen doit être achevé afin que les résultats soient inclus dans le GPD 2000 (SCEMD/SMA(Pol)/CEMA).

b. Analyser les états de préparation opérationnelle et les besoins relatifs au maintien en puissance, pour s'assurer qu'ils satisfont aux exigences minimales (CEMA/VCEMD/SCEMD/SMA(Mat)).

c. Mener à terme l'examen des besoins globaux en matière de mobilité stratégique et de déploiement et formuler des recommandations en ce qui concerne les ressources de transport aérien et de transport maritime (SCEMD/VCEMD/SMA(Mat)/CEMA).

d. Organiser et doter les Forces canadiennes de sorte à réaliser avec la plus grande priorité l'effectif de tous les éléments tactiques et déployables, au sein d'une structure de commandement et contrôle rationalisée (VCEMD/CEMA/SMA(Per)).

e. Formuler des recommandations à l'intention du CGD relativement au renforcement de la capacité globale des FC en matière d'opérations informationelles (SCEMD/OPID/CEMA).

f. Revoir les plans de mobilisation en fonction des directives énoncées dans le Guide de planification de la mobilisation émis par le VCEMD le 3 juin 1997 (Tous).

g. Mettre en œuvre les recommandations que le Ministre de la DN a acceptées parmi celles formulées par le Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants relativement à la Réserve, le Groupe consultatif spécial sur la justice militaire et sur les services d'enquêtes de la police militaire ainsi que le rapport du Ministre sur le leadership et l'administration dans les Forces canadiennes, présenté en mars 1997 au Premier ministre (Tous).

h. Élaborer des plans en matière de ressources humaines et entreprendre des activités qui appuient les objectifs stratégiques du Ministère en ce qui concerne le personnel civil (SMA(Per)/Tous).

i. Mettre en application le programme de DMPS du Ministère (Tous).

j. Intégrer des initiatives visant la protection et la gérance de l'environnement dans les plans d'activités de tous les échelons, conformément à la directive stratégique émise par le SMA(IE) (Tous).

k. Mettre en œuvre le Programme d'éthique de la Défense autorisé (Tous).

l. Continuer d'apporter un soutien à toutes les unités dépendantes, les réservistes et les cadets inclus. Aucune réduction n'est prévue dans les niveaux d'appui direct ou indirect destiné aux cadets (CEMA/SMA(Per)/SNFC).

m. Mettre en œuvre un plan de rationalisation du matériel destiné à l'armée de terre, pour réduire autant le nombre que le type de véhicules (CEMAT).

n. Soumettre les parc d'aéronefs non combattants, les T-33 et les C-144 Challenger par exemple, au marché concurrentiel, dans le but de trouver le moyen le plus rentable de satisfaire au besoin essentiel minimal (CEMFA).

o. Définir des possibilités de soutien de la SFC Alert et les présenter à l'étude du CGD (OPID).

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

CHAPITRE 3

MISSIONS, OBJECTIFS, RÉSULTATS CLÉS ET ATTENTES

301. GÉNÉRALITÉS

1. Le présent chapitre définit les missions et objectifs de défense et les résultats clés qui s'y rapportent. Il expose également les attentes attribuées à chaque L1 à l'égard des résultats clés. Les responsables du premier échelon doivent réaliser une exploitation efficace des ressources au moyen d'extrants et d'activités pour réaliser ces attentes.

302. FOCALISATION SUR L'IMPACT

1. **Missions de la Défense.** Comme il a été précédemment mentionné au chapitre 1, les trois missions de défense globales sont les suivantes :

   a. Défendre le Canada;

   b. Défendre l'Amérique du Nord;

   c. Contribuer à la sécurité internationale.

2. Les missions de défense sont axées sur les résultats, et des extrants spécifiques sont associés à chacune d'elle. Il s'agit des résultats escomptés en conséquence d'activités entreprises et de ressources dépensées. Au niveau le plus élevé, le Programme des services de défense a comme impact : la protection du Canada, la défense de l'Amérique du Nord et des contributions en vue d'instaurer un cadre international stable. Le Ministre de la DN répond au Parlement de la réalisation de ces missions.

3. **Objectifs.** Chaque mission de défense comporte des objectifs qui définissent en termes généraux ce qu'il faut accomplir. L'atteinte de ces objectifs permet au Ministère de démontrer au Parlement et à la population canadienne qu'en effet il poursuit les missions de défense prescrites. Le CEM/SM répondent au Ministre de la DN de la réalisation des objectifs.

4. **Résultats clés.** Chaque objectif se voit attribuer des résultats clés tangibles. Leur accomplissement témoigne de la réalisation effective de l'objectif correspondant. Le CEM/SM répondent au Ministre de la DN de l'atteinte des résultats clés.

5. **Attentes.** Certaines attentes particulières ont été attribuées à chaque organisation du premier échelon, dans le but de vérifier l'accomplissement des résultats clés. Les extrants des L1 se fondent et s'alignent sur ces attentes, dont la réalisation permet au VCEMD de constater la concrétisation des résultats clés. Les responsables du premier échelon répondent au CEMD/SM de la réalisation des attentes assignées.

6. L'atteinte des résultats clés se vérifie par la conduite des opérations courantes, celle des opérations non prévues et par le maintien d'une capacité contingente qui est soumise à une évaluation périodique. Elle se démontre également en remplissant les obligations prises dans les plans d'activités et en apportant le soutien convenu dans les Accords sur les niveaux de service (voir le chapitre 5 pour autres lignes directrices), dans les protocoles et dans les lettres d'entente.

7. Les articles 305 à 321 précisent les attentes attribuées à chacun des responsables du premier échelon.

8. **Objectifs et résultats clés.** Voici les objectifs et résultats clés correspondants qui sont établis pour les Forces canadiennes et le ministère de la Défense nationale.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Protection de la souveraineté du Canada (1D01).** Maintenir des forces navales, terrestres et aériennes polyvalentes et aptes au combat, qui font preuve de leur capacité à protéger la souveraineté du Canada en assurant la surveillance et le contrôle de son territoire, de son espace aérien et des zones maritimes qui relèvent de sa compétence.

Résultats clés. Surveillance et contrôle efficaces du territoire canadien et intervention adéquate en cas d'incursions.

b. **Aide à d'autres ministères (1D02).** Apporter une aide régulière à d'autres ministères dans la poursuite de divers objectifs nationaux dans des domaines comme la protection de la pêche, la lutte contre le trafic des stupéfiants et la protection de l'environnement.

Résultats clés. Des accords de coopération sont conclus le cas échéant, les niveaux de soutien convenus sont assurés, et les autres ministères reçoivent de l'aide selon les instructions.

c. **Contribution à la protection civile, à l'aide humanitaire et au secours aux sinistrés (1D03).** Apporter, dans un délai de 24 heures, une aide humanitaire et du secours aux sinistrés au Canada, et maintenir cette aide aussi longtemps que voulu. Faire valoir la protection civile dans tous les cas d'urgence.

Résultats clés. Satisfaire aux demandes d'aide humanitaire et de secours aux sinistrées de sorte à réduire les pertes de vie et la souffrance ainsi que les dégâts matériels et les dégâts écologiques; favoriser également et coordonner la protection civile et les interventions afin d'assurer la couverture nationale des mesures et l'uniformité des services d'urgence.

d. **Conduite de recherche et sauvetage (1D04).** Conserver une capacité de recherche et de sauvetage à l'échelle nationale.

Résultats clés. Les activités de recherche et de sauvetage sont menées en cas d'incidents de sorte à réduire les pertes de vie et la souffrance.

e. **Intervention en cas de gestes terroristes (1D05).** Conserver la capacité d'aider à organiser, à tout moment, une intervention immédiate et efficace contre tout geste terroriste.

Résultats clés. Assurer, en cas de geste terroriste, une intervention qui satisfait aux exigences établies par le solliciteur général et le gouvernement du Canada.

f. **Fourniture d'aide au pouvoir civil (1D06).** Satisfaire aux demandes d'aide du pouvoir civil et maintenir cette aide aussi longtemps que voulu.

Résultats clés. Fournir une aide efficace aux autorités civiles lorsqu'elles en font la demande.

g. **Administration du Ministère (1D07).** Cet objectif concerne les activités liées à l'administration ministérielle et englobe les fonctions et résultats qui n'ont pas de rapport direct avec un autre objectif ou mission de défense.

Résultats clés. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes bénéficient d'un soutien efficace par rapport au coût.

Attentes. Tous les responsables du premier échelon assureront, d'une manière efficace et rentable, un soutien administratif adéquat.

h. **Appui des grands programmes du gouvernement (1D08).** Cet objectif concerne la fourniture de conseils et d'informations, l'appui aux initiatives d'envergure gouvernementale ainsi que l'application de la législation, des politiques, des pratiques de gestion et des programmes établis par le gouvernement.

Résultats clés. Contribuer au renforcement d'un pays uni, informé et bien géré en appuyant les programmes, politiques, lois et initiatives du gouvernement; les employés du MDN et les membres des FC sont bien éclairés en ce qui concerne les responsabilités et pouvoirs qui leur sont confiés et ils agissent de manière propre dans l'exercice de tels.

Attentes. Fourniture de conseils et d'informations au gouvernement, au Parlement, à d'autres ministères et à la population canadienne; contributions à l'élaboration et à la mise en œuvre conjointes d'initiatives d'envergure gouvernementale; enfin, application de la législation, des politiques, des pratiques de gestion et des programmes établis par le gouvernement. L'objectif comporte des activités qui garantissent que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes remplissent leur rôle en tant qu'institutions nationales. L'annexe C du présent chapitre énumère les lois et les responsables de programmes ministériels.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

i. **Interopérabilité avec les forces militaires américaines (2D01).** Conserver la capacité de mener avec efficacité des opérations navales, terrestres, aériennes et spatiales, en collaboration avec les forces militaires des États-Unis, pour défendre la région septentrionale de l'hémisphère occidental.

Résultats clés. Assurer une interopérabilité efficace avec les forces militaires des États-Unis. Les obligations prescrites par les traités et autres sont remplies, de sorte que les menaces à l'Amérique du Nord sont détectées et enrayées.

j. **Participation au NORAD (2D02).** Contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffusion d'information sur les alertes aux missiles, par l'entremise du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD).

Résultats clés. Assurer la surveillance et le contrôle aérospatiaux ainsi que la collecte, le traitement et la diffusion d'information sur les alertes aux missiles, pour appuyer le NORAD.

k. **Accords bilatéraux (2D03).** Participer au Programme canado-américain d'essai et d'évaluation, aux accords sur le partage de la production de défense et du développement industriel pour la défense ainsi qu'à d'autres arrangements bilatéraux.

Résultats clés. Partager les connaissances et renforcer la collaboration avec les États-Unis dans le domaine de l'essai et de l'évaluation des systèmes de défense.

l. **Options de défense antimissiles balistiques (2D04).** Examiner avec les États-Unis les options de défense antimissiles balistiques. Mettre l'accent sur la recherche et développer les capacités actuelles en matière de communication et de surveillance, dans le but de fournir au gouvernement des conseils relatifs aux solutions de rechange, et ce dans le contexte des ententes de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et de celles couvrant éventuellement l'ensemble de l'OTAN.

Résultats clés. Mieux cerner la défense antimissiles en collaborant avec les États-Unis à la recherche dans le domaine des missiles balistiques.

OBJECTIFS LIÉS À :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

m. **Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger (3D01).** Conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) à protéger les Canadiens dans les régions qui sont sous la menace d'un conflit et à les en évacuer.

Résultats clés. Satisfaction est donnée aux demandes du MAECI relatives à la protection et à l'évacuation de Canadiennes et de Canadiens, selon la méthode qui convient à la situation donnée, pour assurer le retrait sécuritaire des personnes concernées.

n. **Participation aux opérations multilatérales (3D02).** Participer à des opérations multilatérales partout dans le monde, sous les auspices des Nations Unies, dans le cadre d'une coalition de pays ayant les mêmes convictions, ou pour défendre un État membre de l'OTAN.

Résultats clés. Les obligations internationales et à l'égard de l'ONU ainsi que les directives du gouvernement concernant une réaction en cas d'urgences internationales (notamment, le déploiement préventif, le maintien de la paix, l'imposition de la paix, l'édification de la paix à la suite d'un conflit et les mesures visant à renforcer la stabilité et à instaurer la confiance), sont satisfaites. Toute menace contre les pays de l'OTAN est dissuadée ou contrée avec succès.

Les engagements du Canada envers l'OTAN au plan de force militaire sont remplis.

o. **Accroissement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale grâce aux relations bilatérales et multilatérales (3D03).** Face aux priorités géographiques en mutation, élargir les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec certains partenaires en Europe centrale et en Europe de l'Est, dans la région de l'Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique, en visant principalement le maintien de la paix, les mesures d'instauration de la confiance et les relations civilo-militaires.

Résultats clés. La collaboration avec certaines forces militaires et des organismes particuliers accroît la confiance et renforce la compréhension des rôles et la performance d'une force militaire au sein d'un régime démocratique et pour le maintien de la paix.

p. **Appui du contrôle des armements et soutien de la vérification (3D04).** Sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Vienne, de la Conférence sur le désarmement, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Organisation des Nations Unies, le ministère de la Défense nationale mène des opérations sur le terrain, au nom du gouvernement canadien et en vertu de traités distincts.

Résultats clés. Contribuer à la stabilité internationale grâce à des activités efficaces de contrôle des armements et de vérification, conformément aux obligations découlant de traités internationaux; participer à l'élaboration d'accords éventuels.

9. **Méthode à utiliser pour respecter les attentes énoncées dans les articles 305 à 321.** À divers endroits, le termes « Tous les objectifs » permet d'attribuer des attentes dans le cas de certaines missions de défense. Ces attentes s'appliquent donc, le cas échéant, à tous les objectifs que comporte la mission donnée, en plus de toute attente particulière associée à un objectif. Par exemple, à l'article 312, les attentes assignées au paragraphe 4.e – Services médicaux du Rôle 3 – s'appliqueraient également au paragraphe 4.b – Intervention en cas de geste.

303. SCÉNARIOS DE PLANIFICATION DES FORCES

1. L'usage de scénarios de planification des forces (SPF) a débuté en février 1997. De nombreux travaux de suivi ont été réalisés dans le domaine. La planification des capacités qui se fonde sur les scénarios vise à permettre au FC d'effectuer une meilleure analyse des besoins futurs. Ainsi, on pourra élaborer une structure de force qui convient aux situations.

2. Grâce à des scénarios bien élaborés et unanimement sanctionnés, on pourra :

a. évaluer les risques;

b. définir les aspects opérationnels, les besoins en ressources et autres facteurs d'importance;

c. établir les exigences en matière de capacités;

d. établir les exigences en matière d'activités.

3. Les responsabilités des Forces canadiennes connaissent une grande mutation en raison des évolutions importantes qui surviennent dans le contexte global. Dans le cadre de l'examen permanent de la structure de nos forces, le MDN est déterminé à perfectionner les scénarios fondamentaux définis dans le GPD 1997 et ceux exposés dans le GPD 1998. Cela mènera à un cadre unique pour la planification et le développement des forces.

4. En vue de la planification des forces, les exigences en matière de ressources, de disponibilité opérationnelle, de maintien en puissance et de déploiement qui se rapportent aux objectifs de défense (article 302) seront définies à partir des scénarios, des objectifs et des attentes. En somme, elles représentent les besoins globaux en ressources des forces militaires. Les responsables du premier échelon compétents ont la responsabilité de trouver les meilleurs moyens pour satisfaire ces besoins dans les limites des ressources dont ils disposent et de celles qui découlent de négociations avec d'autres gestionnaires du même niveau. Le CEMD et le SM ont, quant à eux, la responsabilité de trouver un équilibre entre les besoins à l'échelle du Ministère.

5. L'ensemble de scénarios en est encore à l'étape d'élaboration. Cependant, les onze ébauches qui figurent à l'annexe A du présent chapitre sont conformes au Livre blanc et autres énoncés de la politique de défense; elles reflètent la gamme de tâches que les Forces canadiennes pourraient être appelées à exécuter. La directive 1901-5-2 (DAD) du 7 janvier 1998 (Scénarios de planification des forces) donne plus de détails à cet égard.

304. STRUCTURE DES FORCES ET RESSOURCES ASSIGNÉES

1. L'annexe B du présent chapitre décrit la structure des forces; celle-ci peut toutefois changer par la suite à mesure que de nouveaux moyens s'offrent pour atteindre les objectifs. Les propositions de modification à la structure des forces seront présentées au moyen des plans d'activités du premier échelon. Les changements aux niveaux de soutien seront quant à eux établis lors du processus de planification des activités et dans le cadre des négociations visant les accords sur les niveaux de service.

2. **Ajustements au Plan.** Les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour satisfaire en même temps tous les objectifs. Y tenant compte, le Ministère a adopté une stratégie de forces polyvalentes, aptes au combat, qui sont capables de mener des opérations de circonstance comme des opérations courantes moins exigeantes. Toutefois, lorsqu'une opération de circonstance importante se déclenche, il est convenu que certaines activités de faible priorité seront suspendues. Les responsables du premier échelon doivent indiquer dans leurs plans d'activités les objectifs concurrents qui sont réalisables et de recommander ceux qui seront suspendus en cas d'opérations de circonstance.

305. FORCE NAVALE (CEMM)

1. **Mission.** La Marine canadienne (CEMM) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force navale polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense.

2. **Responsabilité du CEMM.** Le chef d'état-major de la Marine assume les responsabilités suivantes :

a. assurer le commandement du Commandement maritime, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;

b. mettre sur pied des forces maritimes opérationnelles;

c. fournir des conseils relatifs à la Marine et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;

d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;

e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;

f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées.

3. **Structure de la force.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle de la force.

4. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-1 et 4B-2, de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le CEMM.

5. **CEMM - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au CEMM. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Protection de la souveraineté du Canada (CM1D01).**

Attentes. Le CEMM doit se doter de la capacité de réagir en cas d'activités clandestines menées en zone maritime et d'attaques contre les ressources maritimes. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible sur chaque côte, dans un délai de 8 heures. Selon les directives reçues, le CEMM assumera le commandement des forces assignées.

b. **Aide aux autres ministères (CM1D02).**

Attentes. Le CEMM doit se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, notamment le ministère des Pêches et Océans (MPO), le Solliciteur général/Gendarmerie royale canadienne (GRC) et Environnement Canada (EC). Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 8 heures. Selon les directives reçues, le CEMM assumera le commandement des forces assignées.

c. **Contribution à la protection civile, à l'aide humanitaire et au secours aux sinistrés (CM1D03).**

Attentes. Le CEMM doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 24 heures

Selon les directives reçues, le CEMM assumera le commandement des forces assignées.

d. **Conduite de recherche et sauvetage (CM1D04).**

Attentes. Le CEMM doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas d'incidents maritimes de recherche et de sauvetage, comme l'écrasement d'un transporteur aérien ou le naufrage d'un paquebot de luxe ou d'un navire de charge. Les opérations seront menées en assurant la coordination avec la Garde côtière et les autorités civiles. Une intervention adéquate de la force navale, renforcées des forces aériennes assignées, doit être disponible sans délai. Le CEMM doit se doter, de façon permanente, de la capacité d'assurer la coordination et d'intervenir en cas d'incidents dans les régions de SAR de Halifax et de Victoria. Selon les directives reçues, le CEMM assumera le commandement des forces assignées.

e. **Intervention en cas de gestes terroristes (CM1D05).**

Attentes. Le CEMM doit se doter de la capacité d'appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, les interventions en cas de gestes terroristes en mer (eaux territoriales et zones de responsabilité maritimes du Canada). Un tel appui englobe des forces, l'infrastructure et le dispositif de commandement et de contrôle. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible sans délai.

f. **Fourniture d'aide au pouvoir civil (CM1D06).**

Attentes. Le CEMM doit se doter de la capacité de fournir un appui de transport maritime aux autres forces opérationnelles des FC. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 8 heures.

g. **Administration du Ministère (CM1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

h. **Appui des grands programmes du gouvernement (CM1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIF LIÉ À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

i. **Interopérabilité avec les forces militaires américaines (CM2D01).**

Attentes. Le CEMM doit être en mesure de mettre sur pied deux groupes navals opérationnels pour défendre, en collaboration avec les forces américaines, les voies d'accès maritimes à l'Amérique du Nord, dans les délais imposés par le contexte stratégique.

OBJECTIFS LIÉS À :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

j. **Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger (CM3D01).**

Attentes. Le CEMM doit se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. Le rôle du CEMM consiste à assurer l'évacuation des Canadiens concernés par voie maritime. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 10 jours.

k. **Participation aux opérations multilatérales (CM3D02).**

Soutien à la sécurité internationale. Plusieurs attentes se rapportent au sous-objectif de soutien à la sécurité internationale. Elles prévoient en partie la capacité contingente de fournir une force navale dont l'importance peut atteindre celle d'un groupe opérationnel. Ce dernier doit être disponible dans un délai de 90 jours, un élément particulier devant être prêt dans un intervalle de 21 jours. Le groupe opérationnel doit être maintenu en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat, ou pendant 180 jours pour des opérations de moindre envergure.

Opérations de soutien de la paix (Chapitre 6 de la Charte de l'ONU). Le CEMM doit se doter de la capacité de mener des opérations de moindre envergure visant l'imposition d'un embargo naval, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU.

Opérations de soutien de la paix (Chapitre 7 de la Charte de l'ONU). Le CEMM doit se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU. Il doit fournir une force navale, renforcée de forces aériennes, qui est en mesure de combattre une force ennemie moderne n'importe où dans le monde.

Défense collective de l'OTAN. Le CEMM doit se doter de la capcité de mener des opérations interarmées et interalliés de moindre envergure sanctionnées par l'OTAN, dansl'ensemble des zones qui revêtent un intérêt pour l'Aliance. La force navale ainsi constituée, renforcées des forces aériennes assignées, seront en mesure de mener des opérations maritimes en de vue de satisfaires plusieurs attentes se rapportant au sous-objectif de défense collective de l'OTAN. Elles prévoient en partie la capacité contingente de fournir une force navale dont l'importance peut atteindre celle d'un groupe opérationnel. Un élément particulier de ce dernier doit être prêt dans un intervalle de 10 jours et maintenu en puissance pendant une période indéterminée pour des opérations de moindre envergure. Le reste du groupe opérationnel doit être disponible dans un délai de 10 à 30 jours et maintenu en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat, ou pendant 180 jours pour des opérations de moindre envergure. Un deuxième groupe opérationnel sera disponible dans un intervalle de 30 à 90 jours. Le CEMM prendra les

dispositions nécessaires afin d'aligner plus étroitement (d'ici 2001) nos obligations à l'égard de l'OTAN, telles qu'elles sont actuellement énoncées dans le Questionnaire des plans de défense (DPQ), sur les états de préparation opérationnelle de plus longue échéance établis dans le GPD.

Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Comme obligation de temps de paix à l'égard de l'OTAN, le CEMM doit fournir du personnel aux divers états-majors de l'Alliance ainsi qu'un bâtiment à la Force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT), et par occasions, un autre bâtiment à la Force navale permanente de la Méditerranée (STANAVFORMED). Le navire de la STANAVFORLANT maintiendra l'état d'alerte requis; il sera maintenu en puissance indéfiniment et déployable partout dans la zone des opérations de l'OTAN.

Aide humanitaire internationale et secours aux sinistrés. Le CEMM doit se doter de la capacité de mener des opérations dans le cadre d'une force interarmées et interalliés chargée de fournir, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG), de l'aide humanitaire. La force navale, renforcée des forces aériennes assignées, assurera une telle aide dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde.

l. **Accroissement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale grâce aux relations bilatérales et multilatérales (CM3D03).**

Attentes. Le CEMM, de concert avec le groupe POL et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens de satisfaire cette attente sont les suivants : visites diplomatiques et visites d'initiative commerciale dans les ports étrangers; contributions aux exercices de Partenaire pour la paix et aux mesures d'instauration de la confiance; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

306. FORCE TERRESTRE (CEMAT)

1. **Mission.** L'Armée de terre canadienne (CEMAT) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force terrestre polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense.

2. **Responsabilités du CEMAT.** Le chef d'état-major de l'Armée de terre assume les responsabilités suivantes :

a. assurer le commandement du Commandement de la Force terrestre, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;

b. mettre sur pied des forces terrestres opérationnelles;

c. fournir des conseils relatifs à la Force terrestre et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;

d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;

e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;

f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées.

3. **Structure de la force.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure de la force.

4. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-3 à 4B-5, de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le CEMAT.

5. **CEMAT - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au CEMAT. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Protection de la souveraineté du Canada (CL1D01).**

Attentes. Le CEMAT doit se doter de la capacité d'assurer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, les patrouilles de reconnaissance, la surveillance et la protection des points névralgiques contre les violations de la souveraineté du Canada. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 15 jours. Les autres forces seront disponibles selon les consignes reçues en fonction du contexte stratégique. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.

b. **Aide aux autres ministères (CL1D02).**

Attentes. Le CEMAT doit se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, en particulier le Solliciteur général/GRC. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 7 jours. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.

c. **Contribution à la protection civile, à l'aide humanitaire et au secours aux sinistrés (CL1D03).**

Attentes. Le CEMAT doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 24 heures. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.

d. **Conduite de recherche et sauvetage (CL1D04).**

Attentes. Le CEMAT doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC et les autorités civiles, en cas d'incidents de recherche et de sauvetage, comme l'écrasement d'un transporteur aérien ou la disparition de personne(s). Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcées des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 12 heures. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.

e. **Intervention en cas de gestes terroristes (CL1D05).**

Attentes. Le CEMAT doit se doter de la capacité d'appuyer, de concert avec les autorités civiles, une force anti-terroriste spécialisée et d'autres éléments opérationnels des FC, les interventions en cas de gestes terroristes. Un tel appui englobe des forces, l'infrastructure et le dispositif de commandement et de contrôle. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible sans délai.

f. **Fourniture d'aide au pouvoir civil (CL1D06).**

Attentes. Le CEMAT doit se doter de la capacité d'aider, au besoin, les autorités civiles à maintenir et à rétablir l'ordre public, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas d'émeutes ou de troubles ou dans des circonstances susceptibles de provoquer un soulèvement de la population et dont le contrôle dépasse les capacités des autorités civiles. La force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 12 à 48 heures. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.

g. **Administration du Ministère (CL1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

h. **Appui des grands programmes du gouvernement (CL1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIF LIÉ À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

i. **Interopérabilité avec les forces militaires américaines (CL2D01).**

Attentes. Le CEMAT doit être en mesure de mettre sur pied un groupe-brigade ainsi que les forces aériennes assignées pour défendre, en collaboration avec les forces américaines, la masse continentale de l'Amérique du Nord, dans les délais imposés par le contexte stratégique. Le CEMAT prendra les dispositions nécessaires afin d'aligner plus étroitement notre contribution de forces terrestres au CANUS, telle qu'elle est actuellement définie dans le Plan de sécurité fondamental, sur l'engagement pris ci-dessus.

OBJECTIFS LIÉS À : CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

j. **Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger (CL3D01).**

Attentes. Le CEMAT doit se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. Le rôle de la force terrestre et des forces aériennes assignées consiste à protéger l'évacuation des Canadiens concernés en assurant un point de lancement sécuritaire, le soutien à l'évacuation et au ravitaillement ainsi que le transport par voie terrestre. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 3 jours.

k. **Participation aux opérations multilatérales (CL3D02).**

Attentes. Plusieurs attentes se rapportent à cet objectif. Elles prévoient en partie la capacité contingente de fournir une force terrestre pouvant comprendre : jusqu'à trois groupes tactiques séparés ou un groupe-brigade (composé de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment blindé et d'un régiment d'artillerie, renforcé d'un soutien tactique adéquat), et un état-major opérationnel interarmées. Des éléments particuliers ou d'avant-garde seront disponibles dans un délai de 21 jours et maintenus en puissance pendant une période indéterminée pour des opérations de moindre envergure. Les autres éléments de la force doivent être disponibles dans un délai de 90 jours. L'essentiel de la Force de circonstance sera maintenu en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat, selon un guide de planification qui sera élaboré par le SCEMD dans le cadre du Processus de planification opérationnelle interarmées. De plus, un groupe-bataillon d'infanterie sera affecté, dans un délai de 21 jours, soit comme force en alerte auprès de l'ONU ou en service auprès de la Force de réaction immédiate de l'OTAN. Les éléments d'avant-garde de l'état-major opérationnel interarmées seront activés dans un délai de 7 jours.

Opérations de soutien de la paix (Chapitre 6 de la Charte de l'ONU). Le CEMAT doit mettre sur pied une force (entre autres, des observateurs terrestres) ainsi qu'un état-major opérationnel interarmées, qui pourront fonctionner au sein d'une force de coalition multinationale de l'ONU. Une telle force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, mènera des opérations de maintien de la paix de moindre envergure, n'importe où dans le monde. Cette intervention peut nécessiter la mobilisation de deuxième seuil.

Opérations de soutien de la paix (Chapitre 7 de la Charte de l'ONU). Le CEMAT doit mettre sur pied une force et un état-major opérationnel interarmées, qui pourront mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU. Il doit fournir une force terrestre renforcée de forces aériennes qui est en mesure de combattre une force ennemie moderne n'importe où dans le monde. Cette intervention peut nécessiter la mobilisation de troisième seuil.

Défense collective de l'OTAN. *Le CEMAT doit mettre sur pied la force* et l'état-major opérationnel interarmées en vue de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure dans l'ensemble des zones qui revêtent un intérêt pour l'OTAN.

Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Comme obligation de temps de paix à l'égard de l'OTAN, le CEMAT doit fournir du personnel aux divers états-majors de l'Alliance et donner aux forces terrestres alliées la possibilité de s'entraîner au Canada, contre remboursement des frais.

Aide humanitaire internationale et secours aux sinistrés. Le CEMAT doit mettre sur pied une force et un état-major opérationnel interarmées, dans le cadre d'une force internationale interarmées et interalliés chargée de fournir, en collaboration avec des ONG, de l'aide humanitaire. Les opérations peuvent comprendre : le transport de nourriture et la fourniture de refuge; la sécurité/protection des approvisionnements, des personnes et du matériel; les fonctions de sécurité, l'évaluation des dégâts causés à l'infrastructure de génie civil; la prestation de conseil spécialisé. La force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, assurera une telle aide dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde.

l. **Accroissement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale grâce aux relations bilatérales et multilatérales (CL3D03).**

Attentes. Le CEMAT, de concert avec le groupe POL et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens de satisfaire cette attente sont les suivants : visites diplomatiques et visites d'initiative commerciale; contributions aux exercices multinationaux et aux mesures d'instauration de la confiance (par exemple, dans le cadre de Partenariat pour la paix); adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

307. FORCE AÉRIENNE (CEMFA)

1. **Mission.** L'Armée de l'air canadienne (CEMFA) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force aérienne polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense.

2. **Responsabilités du CEMFA.** Le chef d'état-major de la Force aérienne assume les responsabilités suivantes :

a. assurer le commandement du Commandement aérien, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;

b. mettre sur pied des forces aériennes opérationnelles;

c. fournir des conseils relatifs à la Force aérienne et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;

d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;

e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;

f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées.

3. **Structure de la force.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure de la force.

4. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-6 à 4B-8 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le CEMFA.

5. **CEMFA - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au CEMFA. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Protection de la souveraineté du Canada (CA1D01).**

Attentes. Le CEMFA doit se doter de la capacité d'assurer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, la surveillance et le contrôle des activités qui se déroulent dans l'espace aérien du Canada (le CEMFA fournira des forces aériennes au CEMM et au CEMAT pour combler les besoins de ces derniers). Une intervention adéquate de la force aérienne doit être disponible dans un délai de 12 heures. Selon les directives reçues, le CEMFA assumera le commandement des forces assignées.

b. **Aide aux autres ministères (CA1D02).**

Attentes. Le CEMFA doit se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, notamment le MPO, le Solliciteur général/GRC et Environnement Canada (le CEMFA fournira des forces aériennes au CEMM et au CEMAT pour combler les besoins de ces derniers). Une intervention adéquate de la force aérienne doit être disponible dans un délai de 24 heures. Selon les directives reçues, le CEMFA assumera le commandement des forces assignées.

c. **Contribution à la protection civile, à l'aide humanitaire et au secours aux sinistrés (CA1D03).**

Attentes. Le CEMFA doit se doter de la capacité d'intervenir, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies (le CEMFA fournira des forces aériennes au CEMM et au CEMAT pour combler les besoins de ces derniers). Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Une intervention adéquate

de la force aérienne doit être disponible dans un délai de 24 heures. Selon les directives reçues, le CEMFA assumera le commandement des forces assignées.

d. **Conduite de recherche et sauvetage (CA1D04).**

Attentes. Le CEMFA doit se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents de recherche et de sauvetage, comme l'écrasement d'un transporteur aérien ou le naufrage d'un paquebot de luxe ou d'un navire de charge. L'opération sera menée de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC (le CEMFA fournira des forces aériennes au CEMM et au CEMAT pour combler les besoins de ces derniers) ainsi qu'avec l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA) et la Garde côtière. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai. Le CEMFA doit se doter, de façon permanente, de la capacité d'assurer la coordination et d'intervenir en cas d'incidents dans la région de SAR de Trenton. Selon les directives reçues, le CEMFA assumera le commandement des forces assignées.

e. **Intervention en cas de gestes terroristes (CA1D05).**

Attentes. Le CEMFA doit se doter de la capacité d'appuyer les interventions en cas de gestes terroristes, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC. Un tel appui en globe des forces, (entre autres des capacités spécialisées de l'aviation pour le sauvetage en cas de prise d'otage), l'infrastructure et le dispositif de commandement et de contrôle. Une intervention adéquate de la force aérienne doit être disponible sans délai.

f. **Fourniture d'aide au pouvoir civil (CA1D06).**

Attentes. Le CEMFA assurera le transport aérien des autres forces opérationnelles des FC. Une intervention adéquate de la force aérienne doit être disponible dans un délai de 12 heures.

g. **Administration du Ministère (CA1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

h. **Appui des grands programmes du gouvernement (CA1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIF LIÉ À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

i. **Interopérabilité avec les forces militaires américaines (CA2D01).**

Attentes. Le CEMFA doit être en mesure de mobiliser toutes les ressources aériennes disponibles pour défendre, en collaboration avec les forces américaines, l'espace aérien de l'Amérique du Nord, dans les délais imposés par le contexte stratégique.

OBJECTIFS LIÉS À :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

j. **Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger (CA3D01).**

Attentes. Le CEMFA doit se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être assurée avec la collaboration d'autres éléments des FC (le CEMFA fournira des forces aériennes au CEMM et au CEMAT pour combler les besoins de ces derniers) et les forces militaires d'autres pays. Le rôle du CEMFA consiste à assurer l'évacuation par voie aérienne. Une intervention adéquate doit être disponible dans un délai de 3 jours.

k. **Participation aux opérations multilatérales (CA3D02).**

Attentes. Plusieurs attentes se rapportent à cet objectif. Elles prévoient en partie la capacité contingente de fournir une force aérienne pouvant comprendre : jusqu'à une escadre de chasseurs, renforcé d'un soutien adéquat, et un escadron d'aéronefs de transport tactique ainsi que des forces requises pour soutenir le CEMM et le CEMAT. Un escadron de chasseurs, renforcé d'un soutien adéquat, ainsi qu'une escadrille de transport tactique seront disponibles dans un délai de 21 jours, le reste de la force aérienne devant être prêt dans un intervalle de 90 jours. L'escadron de chasseurs et l'escadrille de transport tactique seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée pour des opérations de moindre envergure. L'escadre de chasseurs et l'escadron de transport tactique seront soutenus pendant 60 jours. La disponibilité opérationnelle et le maintien en puissance des forces aériennes qui appuient le CEMM et le CEMAT respecteront les obligations de ces derniers.

Opérations de soutien de la paix (Chapitre 6 de la Charte de l'ONU). Le CEMFA doit être en mesure de mener des opérations de moindre envergure, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU chargée d'imposer une interdiction de vol; il doit pouvoir également assurer le transport aérien, n'importe où dans le monde.

Opérations de soutien de la paix (Chapitre 7 de la Charte de l'ONU). Le CEMFA doit se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure, dans le cadre d'une force de coalition multinationale de l'ONU. La force aérienne du CEMA doit être en mesure de combattre une force ennemie moderne n'importe où dans le monde.

Défense collective de l'OTAN. Le CEMFA doit se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliés de moyenne envergure dans l'ensemble des zones qui revêtent un intérêt pour l'OTAN.

Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Comme obligation de temps de paix à l'égard de l'OTAN, le CEMFA doit fournir du personnel aux divers états-majors de l'Alliance et affecter, sur une base permanente, du personnel navigant et autre auprès du système d'alerte aérienne avancée de l'OTAN.

Aide humanitaire internationale et secours aux sinistrés. Le CEMFA doit être en mesure de fonctionner au sein d'une force internationale interarmées et interalliés chargée de fournir, en collaboration avec des ONG, de l'aide humanitaire. La force aérienne assurera une telle aide dans un contexte de menace réduite, n'importe où dans le monde.

l. **Accroissement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale grâce aux relations bilatérales et multilatérales (CA3D03).**

Attentes. Le CEMFA, de concert avec le groupe POL et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens de satisfaire cette attente sont les suivants : visites diplomatiques et visites d'initiative commerciale dans les ports étrangers; contributions aux exercices et aux mesures d'instauration de la confiance, dans le cadre de Partenariat pour la paix; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

308. OPÉRATIONS INTERARMÉES, RENSEIGNEMENT, GÉOMATIQUE, RECHERCHE OPÉRATIONNELLE ET PROTECTION CIVILE (SCEMD)

1. **Mission.** Le Groupe du SCEMD a pour mission de planifier, d'orienter et d'appuyer la conduite des activités ministérielles et des opérations des Forces canadiennes.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-9 à 4B-11 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le SCEMD.

4. **SCEMD - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent ont été attribués au SCMED. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Contribution à la protection civile, à l'aide humanitaire et au secours aux sinistrés (DC1D03).**

Attentes. Le SCEMD doit faire valoir la protection civile en facilitant et en coordonnant l'élaboration ainsi que la mise en œuvre des plans d'urgence, afin d'assurer la couverture nationale des mesures et l'uniformité des services d'urgence dans tous les cas de crise.

b. **Intervention en cas de gestes terroristes (DC1D05).**

Attentes. Le SCEMD doit assurer une intervention armée adéquate ainsi que le commandement et le contrôle, en vue de contrer un geste terroriste qui menace, ou qui est susceptible de menacer la sécurité nationale. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée. Le SCEMD est également chargé de la coordination et de l'orientation opérationnelles de l'Équipe d'intervention tactique NBC.

c. **Administration du Ministère (DC1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

d. **Appui des grands programmes du gouvernement (DC1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

e. **Interopérabilité avec les forces militaires américaines (DC2D01).**

Attentes. Le SCEMD constituera l'État-major de liaison des Forces canadiennes Washington (ELFC(W)), dont la responsabilité sera de faciliter les relations entre le Canada et les États-Unis au chapitre de la défense. Il doit également assurer l'orientation et la coordination des militaires canadiens en poste d'échange ou de liaison aux États-Unis.

OBJECTIFS LIÉS À :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

f. **Accroissement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale grâce aux relations bilatérales et multilatérales (DC3D03).**

Attentes. Le SCEMD, de concert avec le groupe POL et le MAECI, contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens de satisfaire cette attente sont les suivants : contributions aux exercices et aux mesures d'instauration de la confiance, dans le cadre de Partenariat pour la paix; adhésion et participation aux forums internationaux; constitution de l'État-major de liaison des Forces canadiennes à Londres et nomination d'attachés des Forces canadiennes à l'étranger; contrôle des missions de l'OTAN ainsi que des postes d'échange et de liaison; accueil d'attachés étrangers au Canada; coordination d'ententes protocolaires visant certains dignitaires étrangers en visite au MDN/FC; enfin, soutien bien défini à certains membres des FC en poste à l'étranger.

g. **Contrôle des armements et vérification (DC3D04).**

Attentes. De concert avec le groupe POL et le MAECI, le SCEMD assurera la planification, la coordination et la conduite des opérations visant le contrôle des armements et la vérification, aux termes du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, des Accords de Vienne de 1994, des Accords de paix de Dayton et de la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU) sur l'Irak; il fournira par ailleurs des équipes d'escorte dans les installations du MDN. De plus le SCEMD planifiera l'entrée en vigueur du Traité Ciels ouverts.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

h. **Tous les objectifs (DC1D01 à DC1D06, DC2D01 à DC2D04 et DC3D01 à DC3D04).**

Attentes.

Opérations. Le SCEMD a la responsabilité d'appuyer les opérations des FC en assurant la planification stratégique, la coordination, l'attribution des tâches et l'orientation. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.

Renseignement. Le SCEMD assurera la planification stratégique, la coordination, le contrôle et l'orientation des activités liées au renseignement, au contre-espionnage et à la géomatique. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.

Espace. Le SCEMD assurera la planification et la coordination des activités menées dans le domaine spatial et qui contribuent à la protection du Canada et au soutien des opérations et programmes des Forces canadiennes.

Recherche opérationnelle. Le SCEMD assurera des services d'analyse spécialisés, objectifs et adaptés aux besoins, qui permettront d'accroître l'efficacité opérationnelle. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.

Défense contre les armes de destruction massive. Le SCEMD fournira les plans et les ressources qui sont nécessaires à la mise en œuvre et à la coordination des mesures du MDN et des FC pour la défense contre les armes de destruction massive.

Météorologie et océanographie. Le SCEMD coordonnera la fourniture des produits et services météorologiques et océanographiques, à l'appui des opérations des Forces canadiennes.

Génie militaire. Le SCEMD assurera la planification du génie militaire et les services techniques spécialisés, à l'appui des opérations. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.

Doctrine interarmées. Le SCEMD veillera à la formulation de la doctrine, pour appuyer les opérations interarmées et interalliés.

Instruction nationale interarmées. Le SCEMD assurera l'élaboration du Plan d'instruction nationale interarmées et la coordination de l'instruction nationale interarmées au niveau stratégique; il documentera et publiera les leçons d'ordre stratégique apprises.

i. **Contribution à la protection civile, à l'aide humanitaire et au secours aux sinistrés (DC1D03).**

Attentes. Le SCEMD doit faire valoir les mesures de protection dans les situations d'urgence civile, assurant ainsi une intervention coordonnée dans la fourniture du secours aux sinistrés et de l'aide humanitaire. Pour ce faire, il facilitera et coordonnera les efforts des organismes gouvernementaux de tous les paliers visant l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'urgence. En ce qui concerne les États-Unis, le SCEMD veillera à mettre en place un programme de coopération visant les sinistres transfrontaliers.

309. NORAD HORS-CANADA (NORAD)

1. **Mission.** Le NORAD HORS-CANADA (NORAD) a pour mission d'assurer, en collaboration avec les forces assignées par les États-Unis, l'alerte et le contrôle dans le secteur aérospatial de l'Amérique du Nord. Il assurera également la coordination opérationnelle et le soutien du personnel et des éléments des FC qui sont affectés à la défense collective de l'Amérique du Nord, à l'extérieur du Canada.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-12 et 4B-13 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le NORAD HORS-CANADA.

3. **NORAD - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent ont été attribués au NORAD HORS-CANADA. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (NO1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement.**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIF LIÉS À :
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD

c. **Participation au NORAD (NO2D02).**

Attentes. En collaboration avec des éléments des forces américaines, le NORAD HORS-CANADA assurera la planification, la mise en œuvre et le fonctionnement des détecteurs ainsi que des systèmes de communication, de renseignement, et de commandement et contrôle. L'objectif est de détecter, de poursuivre et de définir toutes les menaces aérospatiales qui visent l'Amérique du Nord, et d'appuyer les opérations visant l'interception et l'élimination des menaces aériennes, au besoin. Le NORAD HORS-CANADA assurera la coordination opérationnelle et le soutien du personnel et des éléments des FC qui sont affectés à la défense collective de l'Amérique du Nord, à l'extérieur du Canada.

d. **Options de défense antimissiles balistiques (DO2D04).**

Attentes. Examiner avec les États-Unis les options de défense antimissiles balistiques, en mettant l'accent sur la recherche et en développant les capacités actuelles en matière de communication et de surveillance. L'objet est de fournir des conseils au gouvernement relativement aux solutions de rechange, et ce dans le contexte des ententes de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord et de celles couvrant éventuellement l'ensemble de l'OTAN.

310. SECTEUR DU NORD DES FORCES CANADIENNES (SNFC)

1. **Mission.** Le Secteur du Nord des Forces canadiennes a pour mission d'assurer la présence des Forces canadiennes dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et le Yukon.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-14 et 4B-15 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le SNFC.

4. **SNFC - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au SNFC. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Protection de la souveraineté du Canada (NA1D01).**

Attentes. Le SNFC doit remplir les fonctions suivantes : coordonner les activités militaires avec le QGDN et autres quartiers généraux; assurer la surveillance terrestre à l'intérieur du SNFC, notamment les patrouilles de sécurité dans les zones d'alerte du Nord, dans un contexte de menace réduite. Ces capacités doivent être disponibles dans un délai de 21 jours et soutenues pendant une période indéterminée. Le SNFC doit en outre remplir la fonction d'état-major interarmées en cas d'urgences nationales courantes ou lorsqu'une force en déploiement ne comporte pas un tel quartier général. Ce dernier doit être maintenu en puissance pendant 30 jours, avec un renfort de personnel et de matériel de communication. La surveillance régulière au sol s'effectuera dans l'ensemble de la région du Secteur du Nord.

b. **Conduite de la recherche et sauvetage (NA1D04).**

Attentes. Le SNFC appuiera la conduite de recherche et de sauvetage à l'échelle nationale en cas d'incidents tels que l'écrasement d'un avion. Cela englobe la coordination avec d'autres éléments des FC et les autorités territoriales, et la fourniture d'une équipe de recherches terrestres pour un emploi limité au niveau local. L'intervention doit être disponible dans un délai de 24 heures et maintenue en puissance pendant 7 jours.

c. **Administration du Ministère (NA1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

d. **Appui des grands programmes du gouvernement (NA1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

311. ORGANISATION DES SERVICES D'INFORMATION DE LA DÉFENSE (OSID)

1. **Mission.** L'Organisation des services d'information de la Défense (OSID) a pour mission de fournir l'orientation, les produits et les services nécessaires pour la gestion de l'information, ressource ministérielle qui est vitale à l'accomplissement de la mission et des objectifs de défense du Ministère et des Forces canadiennes.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-16 et 4B-17 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne l'OSID.

4. **OSID - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués à l'OSID. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (DI1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (DI1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

c. **Tous les objectifs (DI1D01 à DI1D08, DI2D01 à DI2D04 et DI3D01 à DI3D04).**

Attentes. L'OSID fournira à toutes les forces du MDN/FC, au pays comme à l'étranger, des services communs de gestion de l'information ; il assurera également la conduite des opérations informationnelles. Une intervention adéquate doit être fournies dans un délai de 21 jours aux éléments d'avant-garde du CEMM, du CEMAT et du CEMFA qui sont en déploiement; cette intervention sera soutenue pendant une période indéterminée. La capacité doit être déployable partout dans le monde.

312. GROUPE DU PERSONNEL (PER)

1. **Mission.** Le Groupe du personnel (PER) a pour mission de fournir des conseils stratégiques en matière de ressources humaines; d'élaborer des principes directeurs, des programmes et des services de soutien concernant les RH; de mettre sur pied et de maintenir une capacité médicale de Rôle 3; enfin, se doter de capacités opérationnelles NBC en vue de satisfaire aux objectifs de défense.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-18 à 4B-22 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le groupe PER.

4. **PER - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués au PER. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Tous les objectifs (PE1D01 à PE1D06, PE2D01 à PE2D04 et PE3D01 à PE3D04).**

Attentes. Le PER assurera, de façon sensible et rentable, le soutien des ressources humaines (contrôle stratégique des RH; conseils relatifs aux RH, principes directeurs concernant l'effectif militaire et civil; gestion et administration du personnel; recrutement, éducation et instruction; services de santé; soutien J1, services de soutien du personnel; enfin, gestion des données nationales relatives aux RH) requis par le MDN et les FC.

b. **Intervention en cas de gestes terroristes (PE1D05).**

Attentes. Le PER participera dans une intervention en cas de gestes terroristes mettant en cause des agents NBC ou créant une urgence nucléaire. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai dans les zones urbaines et rurales du Canada, et maintenue en puissance pendant une période indéterminée.

c. **Administration du Ministère (PE1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

d. **Appui des grands programmes du gouvernement (PE1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

e. **Tous les objectifs (PE1D01 à PE1D06, PE2D01 à PE2D04 et PE3D01 à PE3D04).**

Attentes.

Unité médicale de Rôle 3. Le PER fournira les plans et les ressources nécessaires pour la mise sur pied, le soutien, le commandement et le contrôle d'unités médicales de Rôle 3, qui viendront appuyer les opérations du MDN et des FC. Ces ressources ainsi que les interventions adéquates serviront à satisfaire aux besoins des organisations du premier échelon et aux obligations internationales. La mobilisation des deuxième et troisième seuils pourraient s'avérer nécessaires. Le niveau de disponibilité opérationnelle et de maintien en puissance des unités de soins médicaux de Rôle 3, ou leurs composantes compétentes, sera en fonction des exigences opérationnelles. À cette fin, une équipe chirurgicale destinée au groupe opérationnel maritime sera disponible dans un délai de 90 jours et soutenue pendant une période de 60 jours d'opérations de combat. Les détachements d'avant-garde ou des éléments particuliers du Groupe médical du Canada (GMC) devront être prêts dans un intervalle de 21 jours et maintenus en puissance pendant une période indéterminée pour des opérations de moindre envergure. Les autres éléments du GMC seront disponibles dans un délai de 90 jours et soutenus pendant une période de 60 jours d'opérations de combat. Un hôpital de campagne sera affecté à l'appui d'un groupe-bataillon d'infanterie mis en alerte pour la défense du Canada, des opérations de l'ONU ou auprès d'une force de réaction immédiate de l'OTAN. Les éléments avancés doivent être disponibles dans un délai de 21 jours. Dans le cas d'opérations de secours humanitaire, les premières contributions du GMC parviendront dans les 24 heures.

f. **Accroissement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale grâce aux relations bilatérales et multilatérales (PE3D03).**

Attentes. Le PER contribuera aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en participant aux forums internationaux qui s'intéressent aux questions de santé.

313. GROUPE DU MATÉRIEL (MAT)

1. **Mission.** Le Groupe du matériel (MAT) a pour mission de procurer aux Forces canadiennes et au Ministère du matériel adéquat, efficace et de qualité, et d'en assurer le soutien.

2. **Structure.** Voir l'annexe B du présent chapitre pour la structure actuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-23 à 4B-26 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le groupe MAT.

4. **MAT - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes à l'égard des résultats clés qui suivent sont attribués au MAT. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (MA1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (MA1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

c. **Tous les objectifs (MA1D01 à MA1D08, MA2D01 à MA2D04 et MA3D01 à MA3D04).**

Attentes. Le MAT assurera, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou des opérations interarmées des FC. Un tel appui logistique du niveau opérationnel sera fourni par le Groupe de soutien du Canada (GSC). Des éléments d'avant-garde du GSC seront disponibles dans un délai de 60 jours, le reste de la formation devant être prêt dans un intervalle de trois mois. Si la mobilisation de deuxième seuil est en vigueur, les éléments d'avant-garde seront soutenus pendant une période indéterminée pour des opérations de moindre envergure; quant à l'essentiel de la formation, il sera maintenu en puissance pendant 60 jours d'opérations d'envergure moyenne.

Le MAT assurera, de façon rentable, l'acquisition et le soutien du matériel (conseils techniques et spécialisés; analyse des informations et analyse exploratrice; acquisition de nouvelles capacités; services de modifications; élimination; gestion de l'approvisionnement et de l'inventaire; entretien; recherche et développement; enfin, gestion du matériel et du transport) ainsi que tout autre soutien (gestion de la propriété intellectuelle; gestion du déplacement du personnel et des familles; formation en matière de logistique militaire; et relations avec les intervenants) qui sont requis par le Ministère et les Forces canadiennes.

314. GROUPE DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (IE)

1. **Mission.** Le Groupe de l'infrastructure et environnement (IE) a pour mission d'assurer au Ministère et aux Forces canadiennes les services de conseil, de contrôle, de formulation de politique et les services professionnels connexes, relativement aux questions touchant les biens mobiliers, la protection de l'environnement, la sûreté nucléaire, les services d'incendie et les affaires autochtones.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-27 à 4B-30 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le groupe IE.

3. **IE - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués à l'IE. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (IE1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (IE1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

c. **Tous les objectifs (IE1D01 à IE1D08, IE2D01 à IE2D04 et IE3D01 à IE3D04).**

Attentes. L'IE assurera, de façon rentable, le soutien de l'infrastructure et de l'environnement (politique et planification stratégiques; gestion de l'infrastructure et des biens mobiliers; programmes de mise en œuvre de l'infrastructure et fourniture des services; services d'incendie; protection et gérance de l'environnement, mesures de sûreté nucléaire; enfin, affaires autochtones) requis par le Ministère et les Forces canadiennes.

315. GROUPE DES FINANCES ET SERVICES MINISTÉRIELS (FIN SM)

1. **Mission.** Le Groupe des finances et services ministériels (FIN SM) a pour mission de remplir la fonction de contrôle et de fournir le cadre des autorisations financières ainsi que les conseils qui sont nécessaires à l'appui du processus de gestion des ressources; il doit également assurer des services de gestion et de soutien du Ministère, selon des méthodes qui valorisent le respect intégral de la lettre et de l'esprit de toutes les prescriptions de loi.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-31 à 4B-33 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le groupe FIN SM.

3. **FIN SM - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au FIN SM. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (FI1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (FI1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

c. **Tous les objectifs (FI1D01 à FI1D08, FI2D01 à FI2D04 et FI3D01 à FI3D04).**

Attentes. Le FIN SM remplit la fonction de responsable du programme, chargé de veiller à l'application, à tous les échelons, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il assure les services financiers et ministériels (cadre et orientation en matière de contrôle; gestion financière; services et systèmes de soutien comptable et décisionnel; services financiers centraux; soutien financier des opérations; services de soutien ministériel; enfin, services de gestion) requis par le Ministère et les Forces canadiennes pour fonctionner de façon rentable. Le FIN SM agit au nom du ministre de la Défense nationale dans l'application de la législation, de la réglementation ainsi que de la politique gouvernementale; il établit également l'orientation ministérielle (notamment les normes) en ce qui a trait à *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le FIN SM doit également établir les pratiques de gestion financière ainsi que les politiques et marches à suivre relatives au recouvrement financier que le MDN et les FC devront observer en traitant avec l'ONU, l'OTAN, d'autres alliés et gouvernements étrangers de même qu'avec les autres ministères, avec les organismes non voués à la défense et avec les particuliers.

316. GROUPE DE LA POLITIQUE (POL)

1. **Mission.** Le Groupe de la politique (POL) a pour mission de formuler la politique de défense et d'en gérer tous les aspects.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-34 à 4B-36 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le groupe POL.

3. **POL - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au POL. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (PO1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (PO1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

c. **Tous les objectifs (PO1D01 à PO1D08, PO2D01 à PO2D04 et PO3D01 à PO3D04).**

Attentes. Le POL remplira les fonctions suivantes : fournir des conseils relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de défense; gérer le Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM) offert aux pays membres du Partenariat pour la paix et à un certain nombre de pays en développement; assurer la surveillance et l'analyse stratégiques des évolutions qui surviennent à l'échelle internationale et nationale dans le domaine de la défense, et qui pourraient avoir des conséquences sur la politique de défense du Canada; fournir des conseils et du soutien en ce qui concerne les relations internationales de défense; gérer les relations bilatérales et multilatérales qu'entretient le Ministère dans le domaine de la défense et de la sécurité internationale, notamment la représentation du Canada auprès de l'ONU, de l'OTAN et autres forums ainsi que dans les comités de ces institutions; fournir des conseils et du soutien en ce qui concerne la participation du ministre de la Défense nationale aux activités du Cabinet et aux affaires du Parlement; aider à mettre en valeur et à entretenir un bassin national de compétences et d'intérêts dans les enjeux liés à la défense et à la sécurité internationale; coordonner, avec le Bureau du Conseil privé (BCP), le MAECI et autres, les politiques nationales et les relations entre ministères; enfin, fournir des conseils en ce qui concerne l'unité nationale et les relations avec les gouvernements provinciaux. Toutes ces activités doivent être réalisées de manière rentable.

317. GROUPE DU VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE (VCEMD)

1. **Mission.** Le Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense (VCEMD) a pour mission de coordonner et, au besoin, d'orienter, au nom du SM et du CEMD, les activités qui garantissent la réalisation des objectifs stratégiques du Ministère.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-37 à 4B-41 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le groupe VCEMD.

3. **VCEMD - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au VCEMD. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (VC1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement(VC1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

c. **Tous les objectifs (VC1D01 à VC1D08, VC2D01 à VC2D04 et VC3D01 à VC3D04).**

Attentes. Le VCEMD fournira, de façon rentable, l'orientation stratégique et les services ministériels (planification du Programme des services de Défense; surveillance du PSD, coordination de certaines activités données à titre de chef d'état-major du QGDN; services du renouveau de la gestion; sécurité générale; sécurité et police militaire; enfin, soutien de secrétariat) requis par le Ministère et les Forces canadiennes.

318. CHEF - SERVICES D'EXAMEN (CS Ex)

1. **Mission.** Le Chef - Services d'examen (CS Ex) a pour mission d'assurer, au nom du SM et du CEMD, des services d'examen en vue de l'amélioration des politiques, programmes, opérations et activités du Ministère et des Forces canadiennes ainsi que pour accroître la capacité des militaires et des employés civils du MDN de remplir leurs responsabilités en respectant les normes d'éthique les plus rigoureuses.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-42 et 4B-43 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le CS Ex.

3. **CS Ex - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au CS Ex. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (CR1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (CR1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

c. **Tous les objectifs (CR1D01 à CR1D08, CR2D01 à CR2D04 et CR3D01 à CR3D04).**

Attentes. Le CS Ex assurera, de façon rentable, les services d'examen (évaluation; vérification interne et examen; programme d'éthique de la défense; enfin, liaison avec le Bureau du Vérificateur général) requis par le Ministère et les Forces canadiennes

319. BUREAU DU JUGE-AVOCAT GÉNÉRAL (JAG)

1. **Mission.** Le Juge-avocat général (JAG) a pour mission de fournir des conseils et des services d'ordre juridique au gouverneur général, au ministre la Défense nationale, au Ministère et aux Forces canadiennes relativement aux questions touchant le droit militaire; il doit également surveiller l'administration de la justice militaire au sein des FC.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-44 et 4B-45 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le JAG.

3. **JAG - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au JAG. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (JA1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (JA1D08).**

Attentes. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

c. **Tous les objectifs (JA1D01 à JA1D08, JA2D01 à JA2D04, et JA3D01 à JA3D04).**

Attentes. Le JAG assurera, de façon rentable, les services d'ordre juridique requis (justice militaire; conseils et services juridiques; formation en droit; enfin, services de consultation juridique à l'appui des opérations des FC).

320. BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE DU MDN/FC (CJ MDN/FC)

1. **Mission.** Le Bureau du Conseiller juridique du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes (CJ MDN/FC) a pour mission de fournir au Ministère et aux Forces canadiennes des conseils et services d'ordre juridique touchant des questions juridiques non militaires.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-46 et 4B-47 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le CJ FC.

3. **CJ MDN/FC - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués au CJ MDN/FC. Son plan d'activités du premier échelon doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (LA1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (LA1D08).**

Attente. Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

c. **Tous les objectifs (LA1D01 à LA1D08, LA2D01 à LA2D04 et LA3D01 à LA3D04).**

Attentes. Le CJ MDN/FC assurera, de façon rentable, les services d'ordre juridique requis (conseils et services juridiques touchant les questions non militaires, dans les domaines du matériel, du droit administratif, des règlements des responsabilités imputables à l'État, de la législation, de la réglementation et des ordonnances, des pensions et des finances).

321. DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES (AP)

1. **Mission.** La Direction des affaires publiques (AP) a pour mission de gérer tous les aspects des relations publiques qui touchent la défense.

2. **Niveaux de planification des ressources.** Les tableaux 4B-50 et 4B-51 de l'annexe B, chapitre 4, donnent les niveaux de planification des ressources en ce qui concerne le CJ FC Bureau du conseiller juridique du MDN/FC.

3. **AP - Objectifs et attentes.** Les objectifs et attentes qui suivent sont attribués aux AP. Le plan d'activités du premier échelon de la Direction doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue d'y satisfaire.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA

a. **Administration du Ministère (PA1D07).**

Attentes. Voir l'article 302.8.g.

b. **Appui des grands programmes du gouvernement (PA1D08).**

c. **Attentes.** Voir l'article 302.8.h.

OBJECTIFS LIÉS À :
DÉFENDRE LE CANADA
DÉFENDRE L'AMÉRIQUE DU NORD :
CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

d. **Tous les objectifs (PA1D01 à PA1D08, PA2D01 à PA2D04 et PA3D01 à PA3D04).**

Attentes. La Direction des AP assurera, de façon rentable, le soutien des affaires publiques (diffusion publique et communications internes) requis par le Ministère et les Forces canadiennes.

ÉBAUCHE DES SCÉNARIOS DE PLANIFICATION DES FORCES

1. Dans le cadre de l'examen permanent de la structure des forces, le ministère de la Défense nationale est déterminé à perfectionner les scénarios fondamentaux définis dans le GPD 1998. Cette méthodologie, une fois développée, favorisera la conduite d'analyses fondées sur les ressources à partir de scénarios, offrant ainsi un cadre unique pour la planification générale des forces.

2. Aux fins de planification des forces, les responsables du premier échelon définiront eux-mêmes les capacités requises pour chacun des scénarios figurant dans la série élargie ci-après; elles représenteront en grande partie les capacités ministérielles requises.

3. Le développement de l'ensemble de scénarios se poursuit; toutefois, le MDN en a élaboré onze, qui se fondent sur les obligations prescrites dans le Livre blanc et qui reflètent la gamme des tâches que les FC pourraient être appelées à accomplir. Les paragraphes suivants résument en bref chaque scénario. La responsabilité concernant l'élaboration globale des scénarios de planification incombe au Directeur général - Planification stratégique/Directeur - Analyse de défense (DGPS/DAD).

a. Scénario 1 - Recherche et sauvetage au Canada. Le MDN assume des responsabilités bien définies en matière de recherche et de sauvetage. Afin de pourvoir se doter pleinement des capacités requises pour accomplir cette mission, deux scénarios secondaires sont proposés. Le premier évoque un sauvetage en mer au moyen d'un navire, tandis que le deuxième concerne une recherche et sauvetage d'un petit aéronef en retard dans le Nord. La SAR constitue l'une des quelques missions des FC qui exigent l'accomplissement intégral au quotidien du rôle opérationnel; l'élargissement de tels incidents ne devrait donc pas nécessiter beaucoup d'effort. L'un ou l'autre de ces scénarios peut s'accomplir simultanément avec les activités courantes de SAR, selon la saison et la zone.

b. Scénario 2 - Secours aux sinistrés au Canada. Les FC jouent un rôle vital dans une intervention en cas de sinistres naturels ou de catastrophes dues à l'action de l'homme. Le scénario proposé a été élaboré par Protection civile Canada et évoque un tremblement de terre survenu sur la côte ouest de l'Amérique du Nord. Des dégâts considérables se produisent tant au nord qu'au sud de la frontière. On fait appel aux FC de contribuer à la fourniture de secours humanitaire et d'aider les autorités à restaurer l'infrastructure locale.

c. Scénario 3 - Aide humanitaire internationale et secours aux sinistrés. Appel est fait aux FC de fournir de l'aide humanitaire/secours aux sinistrés dans un contexte international. Le scénario proposé concerne un pays de l'Afrique centrale où, faisant partie d'une force internationale, des éléments des FC doivent aider à assurer l'aide humanitaire dans les zones de rassemblement, aux fins de distribution éventuelle par les organisations non gouvernementales.

d. Scénario 4 - Surveillance/contrôle du territoire canadien et de ses voies d'accès. La surveillance et le contrôle font partie intégrante des activités que les FC mènent au Canada. Le scénario proposé situe cette tâche quotidienne en utilisant le trafic de stupéfiants et le débarquement d'immigrants clandestins comme catalyseurs. Ici, les FC collaborent avec d'autres ministères pour la conduite des opérations de surveillance et de contrôle.

e. Scénario 5 – Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger. Les FC doivent conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à assurer la protection et l'évacuation de Canadiens dans les régions menacées par un conflit. Le scénario proposé évoque une évacuation facultative de Canadiens et autres nationaux, entreprise par une force interalliés.

f. Scénario 6 - Opérations de soutien de la paix (Chapitre 6). Le Canada est partisan ferme d'une ONU énergique et efficace; il est de l'avis que l'on devrait résoudre les situations qui nécessitent une intervention militaire internationale en respectant les prévisions de la Charte. Le scénario de maintien de la paix proposé évoque une force ONU de maintien de la paix dirigée par les FC et chargée d'instaurer un cessez-le-feu le long de la frontière départageant deux pays, tout en imposant un embargo naval et une zone d'exclusion aérienne.

g. Scénario 7 - Aide au pouvoir civil. À travers l'histoire du Canada, les provinces ont la possibilité de faire appel aux FC pour le maintien et le rétablissement de l'ordre public lorsque les autorités civiles n'ont pas la capacité de le faire. Le scénario proposé concerne essentiellement l'aide fournie par les FC pour l'instauration de l'ordre public à une époque où une sécheresse intense survient au Canada et provoque des conflits dont l'envergure dépasse la capacité des autorités locales.

h. Scénario 8 - Respect de la souveraineté et des intérêts nationaux. Les Canadiens ont exprimé en termes clairs leur désir de protéger les ressources naturelles du Canada contre toute exploitation illégale ou considérablement nuisible. Le scénario proposé évoque ce thème, axant l'opération sur la protection de gisements de minéraux au large des côtes du Canada. La mission consiste à aider d'autres ministères à faire respecter les revendications du Canada dans la zone d'exclusion économique élargie.

i. Scénario 9 - Opérations de soutien de la paix (Chapitre 7). Comme précédemment mentionné, le Canada est partisan ferme d'une ONU énergique. Le scénario proposé envisage des éléments des FC, faisant partie d'une coalition, qui sont chargés de mener des opérations en vue de rétablir les frontières existant entre deux pays avant le déclenchement des hostilités. Ce genre d'opération a déjà été entrepris et il représente les opérations de soutien de la paix autorisées par le chapitre 7 de la Charte de l'ONU.

j. Scénario 10 - Défense du territoire du Canada et des États-Unis. Le Canada a des obligations concernant la défense de l'ensemble des territoires; la planification à cet égard a donné lieu au Plan de sécurité fondamental canado-américain. Le scénario proposé, qui se déroulera simultanément avec celui de la défense collective, concerne une alerte rapide en cas de menace et une évaluation de l'offensive dans un contexte d'intensification des hostilités.

k. Scénario 11 - Défense collective. Dans le Livre blanc sur la défense de 1994, le Canada réaffirmait sa détermination à contribuer à la sécurité internationale. En effet, la politique de défense du pays se fonde sur la défense collective. Le scénario proposé, qui envisage l'invasion d'un État membre de l'OTAN, illustre un exemple particulier de cet engagement et s'appuie sur des obligations bien définies.

STRUCTURES DES FORCES ASSIGNÉES

CEMM - La structure des forces suivante est attribuée au CEMM :

1. **Forces opérationnelles**

   a. Bâtiments de guerre de surface : 16 DDH/FFH/DDE

   b. Soutien logistique à la mer : 3 AOR (pétroliers ravitailleurs secondaires)

   c. Bâtiments de guerre sous-marine : 4 SSK (la livraison des UPHOLDER SSK débutera en 2000-2001)

   d. Petits navires de guerre : 12 navires de défense côtière maritime et 2 bâtiments auxiliaires de soutien maritime

   e. 2 unités de plongée de la flotte

   f. 1 Système intégré de surveillance sous-marine des FC

   g. 2 unités de commandant de la flotte, renforcées des Groupes des opérations maritimes adéquats

   h. 4 unités de défense portuaire

   i. 4 unités régionales de contrôle naval de la navigation commerciale

   j. 2 unités de commodore de convoi

   k. Ressources aériennes, fournies par le CEMFA

2. **Commandement et contrôle**

   a. 1 élément de QG stratégique (CEMM)

   b. 2 QG opérationnels (MARLANT et MARPAC)

   c. 2 détachements de communications (éléments de soutien du commandement et contrôle)

   d. 2 centres d'analyse des données acoustiques (éléments de soutien du commandement et contrôle)

3. **Soutien aux opérations**

   a. **Instruction :**

      (1) QG de la Réserve navale (QG RESNAV) Québec (élément de soutien du commandement et contrôle)

      (2) Centre de guerre navale des Forces canadiennes (CGNFC) Halifax (élément de soutien du commandement et contrôle)

      (3) École des opérations navales des Forces canadiennes (EONFC) Halifax

      (4) École de génie naval des Forces canadiennes (EGNFC) Halifax

      (5) École de la flotte des Forces canadiennes (EFFC) Esquimalt

(6) École de la flotte des Forces canadiennes Québec

(7) VENTURE, le Centre d'entraînement des officiers de la marine (CEOM) Esquimalt

(8) 24 divisions de la Réserve navale (DRN)

(9) 2 unités d'entraînement maritime (Halifax et Esquimalt)

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

(1) 2 installations de maintenance de la flotte

(2) BFC Halifax

(3) Unité de soutien du personnel (USP) Halifax

(4) BFC Esquimalt

(5) SFC St. John's

(6) 2 capitaines de port (Halifax et Esquimalt)

(7) Éléments logistiques avancés

(8) Navires auxiliaires

CEMAT - La structure des forces suivante est attribuée au CEMAT :

1. **Forces opérationnelles**

a. Trois groupes-brigades polyvalents, géographiquement dispersés, de structure comparable, constitué chacun de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment blindé, d'un régiment d'artillerie et d'un régiment de génie, ainsi qu'un appui tactique adéquat (dont l'aviation) et un soutien au combat

b. Le quartier général de la 1re Division du Canada, qui assume des responsabilités bien définies concernant le Commandement de la Force terrestre mais qui, au besoin, l'on peut également déployer à titre opérationnel, comme quartier général de groupe opérationnel, comme élément de commandement national (dans le cadre d'opérations internationales) ou comme quartier général interarmées

c. Un régiment d'appui du génie

d. Un régiment d'artillerie antiaérienne

e. L'élément terrestre du GSC

f. Neuf groupes-brigades de la Réserve ainsi que des éléments essentiels d'appui tactique et de soutien au combat

g. Ressources aériennes et de l'aviation, fournies par le CEMFA

h. La structure actuelle de la force terrestre englobe le matériel principal suivant :

(1) 114 chars Leopard C1

(2) 195 véhicules blindés légers Cougar

(3) 269 transports de troupes blindés Grizzly

(4) 199 transports de troupes blindés Bison

(5) 1 390 transports de troupes blindés M-113

(6) 83 véhicules de transport tous terrains BV 206

(7) 76 obusiers automoteurs de 155 mm M-109

(8) 185 obusiers tractés de 105 mm C1/C3

(9) 8 obusiers tractés de 105 mm LG1 modèle II

(10) 34 systèmes d'arme antiaériens et antichars (ADATS)

(11) 20 canons bitubes de 35 mm GDF-005

2. **Commandement et contrôle**

a. 1 élément de QG stratégique (CEMAT)

b. 4 QG de secteurs de l'Armée de terre (Ouest, Centre, Québec et Atlantique)

c. Un cadre visant la constitution d'un QG interarmées déployable, qui se fonde sur le QG de la 1re Division du Canada

3. **Soutien aux opérations**

a. **Instruction :**

(1) Centre d'instruction au combat

(2) Collège de commandement et d'état-major de la Force terrestre canadienne

(3) Centre de parachutisme et dépôt de maintenance du Canada

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

(1) BFC Edmonton

(2) BFC Gagetown

(3) BFC Kingston

(4) BFC Montréal

(5) BFC Petawawa

(6) BFC Shilo

(7) BFC Suffield

(8) BFC Valcartier

(9) Élément de soutien aux emplacements satellites (ESES) Calgary

(10) ESES Chilliwack

(11) ESES London

(12) ESES Moncton

(13) ESES Toronto

CEMFA - La structure des forces suivante est attribuée au CEMFA :

1. **Forces opérationnelles**

   a. **Force de chasse** - 122 x CF-18, 10 x CH-146, 14 x CC/CE-144, 49 x CT-133

      (1) 4 escadrons de chasse - 60 x CF-18

      (2) 5 escadrons de soutien - CT/CE-133, CC/CE-144, CH-146

      (3) 2 escadrons de maintenance (Air)

      (4) 4 radars côtiers

      (5) 2 escadrons de radar mobile

      (6) 1 escadron de contrôle et d'alerte aérienne

   b. **Aviation maritime** - 21 x CP-140 (dont 3 x CP-140A), 30 x CH-124

      (1) 2 escadrons d'hélicoptères maritimes - CH-124

      (2) 3 escadrons de patrouille maritime - CP-140/140A

      (3) 3 escadrons de maintenance (Air)

   c. **Aviation terrestre** - 89 x CH-146

      (1) 5 escadrons d'hélicoptères tactiques - CH-146

   d. **Transport aérien et recherche et sauvetage** - 32 x CC-130, 5 x CC-150, 13 x CH-113, 6 x CC-115, 4 x CC-138

      (1) 5 escadrons de transport - CC-130, , CC-150, CC-138

      (2) 3 escadrons de recherche et de sauvetage - CC-130, CC-115, CH-113

      (3) 1 escadron de maintenance (Air)

      (4) 1 escadron de transmissions et de contrôle aérien

      (5) 2 escadrons de mouvements aériens

2. **Commandement et contrôle**

      (1) 1 élément de QG stratégique (CEMFA)

      (2) 1 QG opérationnel (QG de la 1re Division aérienne du Canada/Région canadienne du NORAD)

      (3) Centre de contrôle des opérations régionales/sectorielles (North Bay)

      (4) Système d'alerte du Nord (sous le contrôle du NORAD)

3. **Soutien aux opérations**

a. **Instruction :**

(1) 1 escadron de chasse (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(a)

(2) 1 escadron d'hélicoptères maritimes (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(b)

(3) 1 escadron de patrouille maritime (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(b)

(4) 1 escadron d'aviation tactique terrestre (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(c)

(5) 1 escadron de transport et de recherche et sauvetage (entraînement) : aéronefs inclus dans ceux indiqués au paragraphe 1(d)

(6) Réacteurs (entraînement) : 136 x CT-114 (dont 15 x CT-114 sont affectés à la démonstration aérienne)

(7) Avions de transport légers (entraînement) : 6 x CC/CT-142

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

(1) 1re Escadre Kingston

(2) 3e Escadre Bagotville

(3) 4e Escadre Cold Lake

(4) 5e Escadre Goose Bay

(5) 8e Escadre Trenton

(6) 9e Escadre Gander

(7) 12e Escadre Shearwater

(8) 14e Escadre Greenwood

(9) 15e Escadre Moose Jaw

(10) 16e Escadre Borden

(11) 17e Escadre Winnipeg

(12) 19e Escadre Comox

(13) 22e Escadre North Bay

SCEMD - La structure des forces suivante est attribuée au SCEMD :

1. **Forces opérationnelles**

a. 1re Unité du Génie construction

b. Tous les membres du personnel affectés à des postes de l'OTAN

c. État-major de liaison des Forces canadiennes (Washington)

d. État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres)

e. Bureaux des attachés des Forces canadiennes

f. Unité de photographie des Forces canadiennes

g. Centre des officiers de liaison des Forces canadiennes

h. Unité nationale de contre-espionnage des Forces canadiennes (UNCEFC)

i. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Londres)

j. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Washington)

k. Commandants et membres du personnel en mission de maintien de la paix

l. Centre d'entraînement Dwyer Hill

m. Bureaux régionaux de Protection civile Canada

n. Service de cartographie

2. **Commandement et contrôle**

a. Centre des opérations de la Défense nationale

b. Centre de renseignement de la Défense nationale

c. Centre de coordination des opérations d'urgence du Gouvernement

d. Directeurs régionaux de Protection civile Canada

3. **Soutien aux opérations**

a. **Instruction :**

(1) Collège de Protection civile Canada

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

(1) Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe)

SNFC - La structure des forces suivante est attribuée au SNFC :

1. **Soutien aux opérations**

a. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

(1) QG du SNFC Yellowknife (soutenu par le Secteur de l'Ouest de la Force terrestre (SOFT))

(2) Détachement du SNFC au Yukon (soutenu par le SOFT)

OSID - La structure des forces suivante est attribuée à l'OSID :

1. **Forces opérationnelles**

a. Groupe des opérations informationnelles des Forces canadiennes

(1) 771e Escadron de recherche en communications

(2) SFC Alert

(3) SFC Leitrim (comprenant le détachement de la SFC Masset, le détachement de Gander)

b. 79e Régiment des communications

c. Centre nationale de gestion des systèmes (CNGS)

d. Système intégré de télécommunications de l'OTAN (NICS) (Lake Foley, Nouvelle-Écosse), Élément canadien

e. Installation de télécommunication de l'OTAN (COMMS FAC) (Ottawa), Élément canadien

f. Passerelle de radiocommunications à ondes décamétriques (Great Village, Nouvelle-Écosse)

g. Réserve des communications

(1) 70e Groupe des communications (comprenant quatre unités de la Réserve des communications)

(2) 71e Groupe des communications (comprenant trois unités de la Réserve des communications)

(3) 72e Groupe des communications (comprenant cinq unités de la Réserve des communications)

(4) 73e/74e Groupe des communications (comprenant dix unités de la Réserve des communications)

(5) 1e Escadron de guerre électronique de la Réserve

2. **Administration du Ministère**

a. **Instruction** – néant

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

(1) QG de l'Organisation des services de l'information de la Défense

(2) 76e Groupe des communications

(3) CINM Borden

(4) Unité de soutien du matériel cryptographique des FC (y compris les détachements de Halifax et d'Esquimalt)

(5) Unité de maintenance du matériel cryptographique des FC

PER - La structure des forces suivante est attribuée au PER :

1. **Forces opérationnelles**
   - a. Élément médical du Rôle 3
   - b. Intervention en cas d'incident NBC
2. **Commandement et contrôle**
   - a. Sous-ministre adjoint (Personnel) au QGDN
   - b. QG du Groupe médical des FC
   - c. QG du Système de recrutement, d'éducation et d'instruction des FC
3. **Soutien aux opérations**
   - a. **Instruction :**
     - (1) Collège des Forces canadiennes
     - (2) École des pompiers des FC
     - (3) École d'administration et de logistique des FC
     - (4) Centre de musique des FC
     - (5) École du Service dentaire des FC
     - (6) Écoles des langues des FC (deux)
     - (7) École du renseignement et de la sécurité des FC
     - (8) École du Service de santé des FC
     - (9) École du génie militaire des FC
     - (10) École de guerre nucléaire, biologique et chimique des FC
     - (11) École de l'électronique et des communications des FC
     - (12) École du génie électrique et mécanique des FC
     - (13) École de perfectionnement en gestion des FC
     - (14) École du leadership et des recrues des FC
     - (15) Centre de développement de l'instruction des FC
     - (16) Collège militaire royal
     - (17) Centre des études sur la sécurité nationale
   - b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**
     - (1) BFC Borden
     - (2) Centre de médecine environnementale des FC
     - (3) 1er Hôpital de campagne du Canada

(4) 1re Unité dentaire des FC

(5) Centre de production du matériel d'instruction des FC

(6) Dépôt central de matériel médical

(7) Centre de réadaptation des alcooliques et toxicomanes des FC

(8) Bureau du logement des FC

(9) Bureau de soutien du personnel des FC

(10) Zones de recrutement (deux)

MAT - La force présentera la structure suivante :

1. **Soutien aux opérations**

a. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

(1) Dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (deux)

(2) Régions d'assurance de la qualité des Forces canadiennes (quatre)

(3) Centres d'essais techniques (trois)

(4) Centres de recherche pour la défense (cinq)

(5) Centre d'essais techniques et d'expérimentation

(6) 202e Dépôt d'ateliers

(7) 3e Groupe de soutien du Canada

(8) 4e Unité de contrôle des mouvements des Forces canadiennes

(9) Dépôts de munitions des Forces canadiennes (trois)

(10) Unité du service postal des Forces canadiennes

(11) Centre d'expérimentation et d'essais maritimes des Forces canadiennes

(12) Dépôt des publications des Forces canadiennes

(13) Centre d'instruction de gestion du matériel

FIN SM - La force présentera la structure suivante :

2. **Soutien aux opérations**

b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

(1) Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa

VCEMD - La force présentera la structure suivante :

1. **Forces opérationnelles**

    a. Unité de contre-espionnage des Forces canadiennes (UNCEFC)

    b. Unité de sécurité militaire

2. **Soutien aux opérations**

    a. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**

        (1) Caserne de détention et prison militaire des Forces canadiennes

        (2) Unité des enquêtes spéciales des Forces canadiennes

LISTE DES LOIS ET DES RESPONSABLES DE PROGRAMMES MINISTÉRIELS

Lois et programmes ministériels	Responsable du premier échelon
Loi sur la Défense nationale	JAG
Loi sur la gestion des finances publiques	SMA(Fin SM)
Loi sur l'accès à l'information	SMA(Fin SM)
Loi sur la protection des renseignements personnels	SMA(Fin SM)
Loi sur les langues officielles	SMA(Per)
Loi sur l'équité en matière d'emploi	SMA(Per)
Loi sur la protection civile	SCEMD
Loi sur les mesures d'urgence	SCEMD
Loi canadienne sur les droits de la personne	SMA(Per)
Loi canadienne sur la santé	SMA(Per)
Loi sur les stupéfiants	SMA(Per)
Charte canadienne des droits et liberté	SMA(Per)
Règlements concernant les marchés publics	SMA(Mat)
Développement économique régional	SMA(Mat)
Protection et gérance de l'environnement	SMA(IE)
Affaires autochtones	SMA(IE)
Loi sur la sûreté nucléaire	SMA(IE)
Programme des cadets	VCEMD
Loi sur l'aéronautique	CEMFA

CHAPITRE 4

RESSOURCES ET CAPACITÉ FINANCIÈRE

401. NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET DE PLANIFICATION MINISTÉRIELS

1. Le Budget fédéral de 1998 souligne la fin des compressions faites depuis plus de cinq ans dans les budgets de fonctionnement et d'équipement du Ministère. Ainsi, pour la deuxième année de suite, aucune nouvelle réduction n'a été annoncée dans le Programme des services de la Défense.

2. Les niveaux de financement de la Défense commenceront à croître à compter de l'exercice 1999-2000, comme il a été mentionné dans le GPD 1998 et confirmé dans le Budget de 1998. Cette augmentation ne se traduit pas en une croissance réelle du PSD; elle se justifie par le fait que la coupure de 150 millions de dollars, effectuée durant l'exercice 1998-1999 dans le cadre de l'Examen des programmes II, représentait plutôt une réduction unique (contrairement à un montant de référence). Cette augmentation reflète également le rétablissement d'un facteur d'extrapolation à un taux moyen annuel de 1,5 p. 100.

3. Le tableau 4-1 montre le financement estimé du Ministère pendant la période de planification quinquennale. Les deux premières années concordent avec l'information contenue dans le Rapport sur les plans et priorités de 1998 que le MDN a présenté au Parlement; les trois dernières années se fondent quant à elles sur les données de planification internes approuvées. Est également inclus dans le tableau le report d'environ 71 millions de dollars de 1996-1997 à 1999-2000 à la suite d'une entente spéciale conclue entre le ministère de la Défense nationale, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor.

Niveaux de référence et de planification					
AF	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**	**2003-2004**
(en millions $ courants)	9 747	9 825	9 980	10 135	10 298

Tableau 4-1 Niveaux de référence et de planification du Programme des services de défense

402. CAPACITÉ FINANCIÈRE DU PROGRAMME

1. Selon les prévisions du ministère des Finances relativement au déflateur du produit intérieur brut (PIB), le PSD percevra, à compter de 1999-2000, une compensation pour inflation de 1,5 p. 100 par an sur le financement non législatif. Cet indice traduit l'inflation dans le secteur économique national, mais il ne reflète pas de façon adéquate les pressions inflationnistes qui s'exercent sur le PSD. Le Ministère poursuit deux initiatives auprès du ministère des Finances et du Secrétariat du Conseil du Trésor en vue de rectifier la situation. La première initiative entend faire en sorte que le Programme soit pleinement compensé des coûts des rajustements que l'administration centrale a approuvés pour les taux de la rémunération tant des civils que des militaires. La deuxième initiative vise à obtenir des fonds additionnels en tenant compte du fait que l'inflation touchant particulièrement le domaine de la défense est plus élevée que la moyenne globale couverte par le déflateur du PIB. Ni l'un ni l'autre des rajustements potentiels susmentionnés n'est inclus dans les niveaux de planification donnés dans le présent GPD. On s'attend toutefois à obtenir

du financement additionnel pour régler les frais de personnel différentiels imputables aux augmentations de salaires.

2. Même si les niveaux de planification indiqués ne tiennent compte que d'une inflation de 1,5 p. 100 seulement, les gestionnaires doivent supposer, à des fins de planification, que les frais directs liés aux employés civils et aux militaires seront financés en fonction des augmentations de traitements. Dans le cas des comptes qui ne touchent pas le personnel, ils ne devraient s'attendre à aucun financement additionnel. Ces comptes connaîtront une réduction dans leur pouvoir d'achat qui sera équivalente à l'écart entre 1,5 p. 100 et les taux de l'inflation touchant particulièrement le domaine de la défense publiés dans le Modèle économique du MDN. Au cas où nous obtiendrions des fonds additionnels surpassant les besoins liés au personnel, le Comité de gestion du programme fera la répartition de l'excédent en fonction des pressions qui s'exercent sur les programmes.

3. Les tableaux de l'annexe 4B illustrent l'affectation des fonds prévus pour le Programme des services de la Défense. Ils ne représentent pas les besoins du programme actuel. Le PSD subit des pressions considérables en raison des besoins croissants au plan des biens d'équipement, de l'approvisionnement national, de l'infrastructure et des budgets de fonctionnement. Pour répondre à cette demande, la structure des forces et les niveaux actuels de disponibilité opérationnelle des FC font l'objet d'un examen, dont l'objectif est de faire des recommandations en ce qui concerne la capacité financière à long terme. Le Guide de planification de la Défense de 2000 s'appuiera sur ces recommandations. La conduite de l'examen incombe en premier aux états-majors du VCEMD et du SMA(Pol), mais elle exigera éventuellement la participation de tous les CEMA et chefs de groupe.

403. CADRE DE GESTION STRATÉGIQUE

1. Afin de réaliser un potentiel de défense optimal dans le contexte des ressources disponibles, le MDN doit veiller à ce que les dépenses budgétaires se fassent avec autant d'efficacité et de prudence que possible et que tous les secteurs d'activités fassent preuve de rentabilité. À cette fin, le Ministère a adopté comme éléments clés du processus de gestion globale des ressources, les principes de budget de fonctionnement et de planification des activités. À l'heure actuelle, 18 organisations ont la responsabilité de dresser des plans d'activités du premier échelon. L'annexe A du présent chapitre donne des détails sur la structure de ces organisations et sur le rapport entre cette structure et la planification des activités.

2. Même si l'on maintient encore des réserves centrales réduites (environ 65 millions de dollars), les fonds sont pour la grande part imputés aux responsables du premier échelon qui sont tenus de fonctionner dans les limites de ces affectations. Tous les gestionnaires devront essentiellement compter sur leurs propres ressources pour répondre aux nouveaux besoins, en apportant des ajustements internes aux plans et aux priorités. La transition vers le nouveau cadre de gestion stratégique a débuté durant l'exercice 1996-1997 et se poursuivra durant les prochaines années.

3. Le cadre de gestion stratégique offre aux L1 une plus grande stabilité financière et un contrôle accru des dépenses de ressources. La stabilité découle de l'adoption d'un plan quinquennal continu (le GPD, que viennent compléter les plans d'activités); elle est renforcée par la mise en œuvre, à l'échelle du gouvernement, du Système de gestion des dépenses. L'accroissement du contrôle est une conséquence du transfert des fonds aux L1 dans les budgets de fonctionnement et de l'adoption de comptes de répartition ministériels.

Le nouveau cadre fournit aux responsables du premier échelon plus d'information sur laquelle s'appuyer pour prendre des décisions concernant les ressources ainsi que la souplesse qui leur permet de transférer des fonds entre les éléments de planification des ressources, principalement dans le cadre du processus de planification des activités.

404. APPROVISIONNEMENT NATIONAL

1. Dans le GPD 1997, le programme d'Approvisionnement national était réparti en trois parts de planification des armées et en une part interarmées. Selon les principes de comptes de répartition ministériels qui y étaient adoptés, les CEMA ont la possibilité d'établir, de concert avec le SMA(Mat), des priorités dans leur part de l'approvisionnement national en vue de cadrer les dépenses avec les priorités définies dans leurs plans d'activités. Ils peuvent proposer des modifications à leurs parts, sous réserve d'une entente entre eux et le SMA(Mat) relativement au changement correspondant qui s'impose à la gamme ou au niveau de soutien qu'il incombe au SMA(Mat) de leur fournir.

2. La répartition de l'approvisionnement national représente l'analyse des fonctions, l'usage historique et les demandes futures envisagées. Pour déterminer l'imputation du programme d'approvisionnement national aux CEMA, on respecte les principes suivants :

a. les activités que mènent les services de gestion du programme de l'équipement (GPE) maritime et aérospatial (DGGPEM et DGGPEA) soutiennent principalement le CEMM et le CEMFA respectivement;

b. le service de GPE terrestre (DGGPET) comporte un volet d'équipement commun qui assure le soutien commun; les autres activités du DGGPET soutiennent principalement le CEMAT;

c. le service de soutien des programmes d'équipement (DGSPE) englobe le programme de COLOG (logistique coopérative avec le US DoD), qui est inclus dans les imputations de l'approvisionnement au CEMM, au CEMAT, et au CEMFA, ainsi que le programme de munitions et de bouées acoustiques qui a été approuvé par la Commission de contrôle du programme (CCP) d'autrefois (aujourd'hui Comité de gestion du programme), lui aussi inclus dans les imputations des CEMA; le reste des activités sont essentiellement interarmées et communes;

d. les activités du J4 Mat/DG Log sont toutes communes ou interarmées (service de transport aérien à la demande, service de réservation, transport stratégique et transport de troisième ligne).

3. Prendre en note les points suivants :

a. **les affectations indiquées dans l'annexe B du présent chapitre correspondent aux parts de répartition actuelles; elles ne reflètent aucun changement qui pourrait faire suite à l'examen qu'effectue actuellement le Ministère relativement au programme d'approvisionnement national, comme l'a ordonné le CGP 3/98.**

b. l'affectation totale de l'approvisionnement national reste sous réserve des rajustements ordonnés par le CGP; les changements apportés aux programmes ministériels, le cas échéant, seront appliqués à l'imputation de l'une ou de toutes les armées selon que le changement est général, exceptionnel ou particulier à un CEMA;

c. la planification des imputations peut nécessiter des rajustements qui recoupent toutes les armées en raison d'une définition plus précise du fondé des besoins ou pour tenir compte de changements d'importance dans l'envergure du travail ou des systèmes d'équipement auxquels le soutien est destiné;

d. en plus de la vaste fonction de soutien commun que remplit le service de GPE terrestre, ceux de la Marine et de l'Armée de l'air comporte également chacun un volet commun ou interarmées. Pour cette raison, les CEMA et les services de GPE des armées doivent adopter une stratégie ministérielle afin de faire en sorte que les besoins communs méritent la priorité qui leur convient;

e. sont inclus dans les imputations de l'approvisionnement national affectées à la planification des CEMA, les niveaux de planification de chacun des services de GPE maritime, terrestre et aérien, en plus d'une part du COLOG et du programme des munitions et bouées acoustiques, estimée en fonction de l'armée;

f. le programme d'approvisionnement national englobe des activités ordinaires et exceptionnelles. Une fois que les imputations des armées sont déterminées, le SMA(Mat) surveille les écarts d'une année à l'autre afin d'assurer le niveau de soutien convenu à chacune des armées pendant toute la durée du plan quinquennal continu.

LA STRUCTURE DU PREMIER ÉCHELON

1. La planification des forces au ministère de la Défense nationale se fonde sur la structure suivante :

a. **CEMM — Force navale polyvalente.** Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de la Marine, et l'infrastructure qui leur est affectée.

b. **CEMAT — Force terrestre polyvalente.** Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de l'Armée de terre, et l'infrastructure qui leur est affectée.

c. **CEMFA — Force aérienne polyvalente.** Les éléments opérationnels et les éléments de soutien de l'Armée de l'air, et l'infrastructure qui leur est affectée.

d. **SCEMD — Opérations interarmées, renseignement, géomatique, recherche opérationnelle et protection civile.** Les fonctions du Groupe du SCEMD, les éléments opérationnels et les éléments de soutien, et l'infrastructure qui leur est affectée.

e. **NORAD — NORAD HORS-CANADA.** Les éléments de soutien qui ont rapport avec le NORAD à l'extérieur du Canada.

f. **SNFC — Secteur du Nord des Forces canadiennes.** Les éléments opérationnels et les éléments de soutien du SNFC, et l'infrastructure qui leur est affectée.

g. **OSID — Communications et gestion de l'information.** Les fonctions de gestion de l'information du Ministère et l'infrastructure qui leur est affectée; plus les organismes interarmées de renseignement sur les transmissions et de guerre électronique (SINGIT/GE).

h. **PER — Fonctions liées au personnel.** Les fonctions du SMA(Per), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

i. **MAT — Fonctions liées au matériel.** Les fonctions du SMA(Mat), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

j. **IE — Fonctions liées à l'infrastructure et à l'environnement.** Les fonctions du SMA(IE).

k. **FIN SM — Fonctions liées aux finances et aux services ministériels.** Les fonctions du SMA(Fin SM), les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée.

l. **POL — Fonctions liées à la politique.** Les fonctions du SMA(Pol).

m. **VCEMD — Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense.** Fonctions du Groupe du VCEMD, les éléments de soutien et l'infrastructure qui leur est affectée. Sont inclus dans ce groupe le Cabinet du Ministre de la Défense nationale*, le Cabinet du Chef d'état-major de la Défense* et le Cabinet du Sous-ministre*. * Rapport seulement

n. **CS Ex — Service d'examen.** Les fonctions du CS Ex.

o. **JAG — Juge-avocat général.** Les fonctions juridiques du domaine militaire du JAG.

p. **CJ MDN/FC — Conseiller juridique du MDN/FC.** Les fonctions juridiques du domaine non militaire du CJ MDN/FC.

q. **AP — Direction des affaires publiques.** Les fonctions du DGAP.

r. **SNRS — Secrétariat national Recherche et sauvetage.** Les fonctions du SNRS.

LIEN ENTRE LA STRUCTURE DU PREMIER ÉCHELON ET LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS

Organisation	Planificateur des activités du premier échelon
Commandement maritime	CEMM
Commandement de la Force terrestre	CEMAT
Commandement aérien	CEMFA
Groupe du Sous-chef d'état-major de la Défense	SCEMD
Protection civile Canada	SCEMD
NORAD HORS-CANADA	Cmdt en second, NORAD
Secteur du Nord des Forces canadiennes	Cmdt SNFC
Organisation des services d'information de la Défense	OPID
Groupe du personnel	SMA(Per)
Groupe du matériel	SMA(Mat)
Groupe de l'infrastructure et de l'environnement	SMA(IE)
Groupe des finances et des services ministériels	SMA(Fin SM)
Groupe de la politique	SMA(Pol)
Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense	VCEMD
Chef – Services d'examen	CS Ex
Bureau du Juge-avocat général	JAG
Bureau du Conseiller juridique du MDN/FC	CJ MDN/FC
Juge militaire en chef	JMC
Direction des affaires publiques	DGAP
Centre de sécurité des télécommunications	Chef – CST
Secrétariat national Recherche et sauvetage	Directeur général

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMM	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	365 558 $	371 597 $	377 417 $	391 918 $	397 509 $
Plan de recettes	1 875 $	1 905 $	1 918 $	1 955 $	1 984 $
Plan des dépenses du crédit 1	367 434 $	373 501 $	379 336 $	393 873 $	399 493 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	36 612 $	38 923 $	44 281 $	52 196 $	53 297 $
Total des fonds locaux	**404 046 $**	**412 425 $**	**423 617 $**	**446 069 $**	**452 790 $**

Tableau 4B-1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CEMM

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMM	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 9 499 AP	8 795	8 795	8 795	8 795	8 745
Solde militaire [SMA(Per)]	382 880 $	392 452 $	402 656 $	413 125 $	421 456 $
Approvisionnement national [SMA(Mat)]	191 121 $	226 794 $	237 139 $	249 426 $	256 977 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	25 000 $	39 000 $	45 500 $	62 500 $	60 000 $

Tableau 4B-2 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMM

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	517 782 $	496 041 $	503 796 $	511 376 $	519 115 $
Plan de recettes	11 228 $	11 405 $	11 486 $	11 704 $	11 879 $
Plan des dépenses du crédit 1	529 010 $	507 446 $	515 282 $	523 080 $	530 995 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	61 032 $	71 230 $	88 446 $	101 595 $	104 047 $
Total des fonds locaux	**590 042 $**	**578 676 $**	**603 728 $**	**624 675 $**	**635 041 $**

Tableau 4B-3 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CEMAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
EFME	45 222 $	46 062 $	46 934 $	47 825 $	48 733 $

Tableau 4B-4 COMPTES MINISTÉRIELS DU CEMAT

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 20 653 AP	20 366	20 366	20 366	20 366	20 366
Solde militaire [SMA(Per)]	819 332 $	839 815 $	861 651 $	884 053 $	907 039 $
Approvisionnement national [SMA(Mat)]	398 929 $	405 872 $	418 680 $	433 736 $	442 943 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	25 000 $	45 000 $	55 000 $	62 500 $	60 000 $

Tableau 4B-5 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMFA	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	407 911 $	414 744 $	421 256 $	427 598 $	434 064 $
Plan de recettes	6 936 $	7 045 $	7 095 $	7 230 $	7 338 $
Plan des dépenses du crédit 1	414 847 $	421 789 $	428 351 $	434 828 $	441 401 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	53 633 $	62 121 $	74 784 $	84 495 $	86 413 $
Total des fonds locaux	**468 480 $**	**483 909 $**	**503 134 $**	**519 323 $**	**527 815 $**

Tableau 4B-6 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CEMFA

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMFA	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
EFME	60 072 $	61 160 $	62 287 $	63 437 $	64 610 $
Fonds ministériels du crédit 10					
Institut de Goose Bay	1 125 $	1 125 $	1 125 $	1 125 $	1 125 $

Tableau 4B-7 COMPTES MINISTÉRIELS DU CEMFA

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMFA	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 14 186 AP	13 268	13 268	13 268	13 268	13 268
Solde militaire [SMA(Per)]	607 095 $	622 272 $	638 451 $	655 051 $	672 083 $
Approvisionnement national [SMA(Mat)]	622 684 $	625 668 $	652 800 $	684 982 $	704 325 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	25 000 $	45 000 $	55 000 $	62 500 $	60 000 $

Tableau 4B-8 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMFA

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	62 107 $	64 351 $	65 296 $	66 277 $	67 273 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	62 107 $	64 351 $	65 296 $	66 277 $	67 273 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	7 140 $	7 512 $	5 188 $	5 266 $	5 345 $
Total des fonds locaux	**69 247 $**	**71 862 $**	**70 485 $**	**71 544 $**	**72 618 $**

Tableau 4B-9 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Opérations en campagne des FC	6 112 $	6 203 $	6 297 $	6 391 $	6 487 $
Services de météorologie des FC	7 571 $	7 684 $	7 800 $	7 917 $	8 035 $
Total du crédit 1	13 683 $	13 888 $	14 096 $	14 308 $	14 522 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Besoins opérationnels non prévus du SCEMD	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Fonds ministériels du crédit 10					
Protection civile	4 872 $	4 727 $	4 727 $	4 727 $	4 727 $

Tableau 4B-10 COMPTES MINISTÉRIELS DU SCEMD

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 1 372 AP	1 372	1 372	1 372	1 372	1 372
Solde militaire [SMA(Per)]	76 668 $	78 585 $	80 628 $	82 724 $	84 875 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-11 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE NORAD HORS-CANADA	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	1 138 $	1 156 $	1 173 $	1 190 $	1 208 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	1 138 $	1 156 $	1 173 $	1 190 $	1 208 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**1 138 $**	**1 156 $**	**1 173 $**	**1 190 $**	**1 208 $**

Tableau 4B-12 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU NORAD HORS-CANADA

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU NORAD HORS-CANADA	Niveaux de planification (000 $ courants) 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 268 AP	268	268	268	268	268
Solde militaire [SMA(Per)]	15 325 $	15 708 $	16 117 $	16 536 $	16 966 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-13 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU NORAD HORS-CANADA

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SNFC	Niveaux de planification (000 $ courants) 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	4 581 $	4 625 $	4 670 $	4 715 $	4 762 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	4 581 $	4 625 $	4 670 $	4 715 $	4 762 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	98 $	100 $	101 $	103 $	104 $
Total des fonds locaux	**4 769 $**	**4 725 $**	**4 771 $**	**4 818 $**	**4 866 $**

Tableau 4B-14 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SNFC

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SNFC	Niveaux de planification (000 $ courants) 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 55 AP	55	55	55	55	55
Solde militaire [SMA(Per)]	2 708 $	2 775 $	2 848 $	2 922 $	2 998 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-15 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SNFC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'OPID	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	142 215 $	141 000 $	142 839 $	144 982 $	147 157 $
Plan de recettes	69 $	70 $	70 $	71 $	73 $
Plan des dépenses du crédit 1	142 284 $	141 069 $	142 909 $	145 053 $	147 230 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	10 361 $	10 517 $	10 674 $	10 834 $	10 997 $
Total des fonds locaux	**152 645 $**	**151 586 $**	**153 583 $**	**155 888 $**	**158 227 $**

Tableau 4B-16 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'OSID

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'OPID	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 2 883 AP	2 713	2 694	2 694	2 694	2 694
Solde militaire [SMA(Per)]	122 009 $	124 183 $	127 412 $	130 725 $	134 124 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-17 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DE L'OSID

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Per)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	160 834 $	162 947 $	165 913 $	168 406 $	170 949 $
Plan de recettes	2 927 $	2 973 $	2 994 $	3 051 $	3 097 $
Plan des dépenses du crédit 1	163 561 $	165 921 $	168 907 $	171 457 $	174 046 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	15 289 $	17 216 $	20 064 $	22 262 $	22 740 $
Total des fonds locaux	**178 850 $**	**183 137 $**	**188 971 $**	**193 719 $**	**196 786 $**

Tableau 4B-18 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE PER

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMAA(Per)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	23 750 $	24 106 $	22 439 $	22 776 $	23 118 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**23 750 $**	**24 106 $**	**22 439 $**	**22 776 $**	**23 118 $**

Tableau 4B-19 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE PER – LE SMAA(Per)

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Per) (DGSS)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	70 481 $	71 427 $	72 499 $	73 587 $	74 691 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	1 218 $	1 236 $	1 255 $	1 274 $	1 293 $
Total des fonds locaux du DGSS	**71 699 $**	**72 663 $**	**73 754 $**	**74 861 $**	**75 984 $**

Tableau 4B-20 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE PER – LE DGSS

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Per)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Vote 1 – Corporate Funds					
Solde militaire et IOC du Ministère	2 815 295 $	2 877 681 $	2 933 347 $	2 982 131 $	3 024 638 $
Réserve supplémentaire disponible	550 $	550 $	550 $	550 $	550 $
Solde et indemnités du personnel civil du Ministère	15 200 $	15 428 $	15 660 $	15 895 $	16 133 $
Formation liée au PRPC/PDA	2 500 $	2 000 $	1 000	0 $	0 $
Dépenses de déménagement des militaires	133 513 $	135 523 $	137 562 $	139 632 $	142 163 $
Programme de soutien aux familles des militaires	12 021 $	12 201 $	12 384 $	12 570 $	12 759 $
Programme de soutien du personnel	21 315 $	21 635 $	21 959 $	22 289 $	22 623 $
Compte ministériel destiné à la Première réserve	10 288 $	10 506 $	10 669 $	10 825 $	10 983 $
Total du crédit 1	3 010 682 $	3 075 524 $	3 133 132 $	3 183 891 $	3 229 848 $
Fonds ministériels du crédit 10					
Autres subventions et contributions	300	300	300	300	300

Tableau 4B-21 COMPTES MINISTÉRIELS DU GROUPE PER

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(Per)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 4 153 AP	3 931	3 931	3 931	3 931	3 931
Solde militaire [SMA(Per)]	161 511 $	165 549 $	169 853 $	174 270 $	178 801 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-22 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU GROUPE PER

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	126 541 $	124 867 $	130 810 $	132 781 $	134 782 $
Plan de recettes	135 $	137 $	138 $	140 $	142 $
Plan des dépenses du crédit 1	126 676 $	125 003 $	130 948 $	132 921 $	134 924 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	9 056 $	9 364 $	9 766 $	10 105 $	10 271 $
Total des fonds locaux	**135 732 $**	**134 367 $**	**140 714 $**	**143 026 $**	**145 196 $**

Tableau 4B-23 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE MAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Mat) (CR Dév)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	161 159 $	159 270 $	161 659 $	164 084 $	166 545 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	6 802 $	6 802 $	6 802 $	6 802 $	6 802 $
Total des fonds locaux du CR Dév	**167 961 $**	**166 072 $**	**168 461 $**	**170 886 $**	**173 347 $**

Tableau 4B-24 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE MAT – LE CR Dév

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Approvisionnement national	1 357 434 $	1 398 699 $	1 470 849 $	1 536 032 $	1 586 912 $
Total du crédit 1	1 357 434 $	1 398 699 $	1 470 849 $	1 536 032 $	1 586 912 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement	1 570 116 $	1 540 870 $	1 542 259 $	1 523 659 $	1 523 659 $
Munitions	2 375 $	2 420 $	2 466 $	2 466 $	2 466 $
Total du crédit 5	1 572 491 $	1 543 290 $	1 544 725 $	1 526 125 $	1 526 125 $
Fonds ministériels du crédit 10					
Avion de combat interarmées	3 998 $	3 575 $	0 $	0 $	0 $

Tableau 4B-25 COMPTES MINISTÉRIELS DU GROUPE MAT

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS du SMA(Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 2 148 AP	1 865	1 743	1 743	1 743	1 743
Solde militaire [SMA(Per)]	97 650 $	93 544 $	95 976 $	98 471 $	101 031 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-26 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU GROUPE MAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IE)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	15 969 $	16 209 $	16 452 $	16 698 $	16 949 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	15 969 $	16 209 $	16 452 $	16 698 $	16 949 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	602 $	607 $	613 $	618 $	624 $
Total des fonds locaux	**16 571** $	**16 816** $	**17 064** $	**17 317** $	**17 573** $

Tableau 4B-27 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE IE

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Per) (BLFC)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Plan de recettes	84 712 $	82 827 $	85 075 $	85 929 $	87 218 $
Plan des dépenses du crédit 1	71 959 $	69 793 $	72 565 $	74 047 $	75 166 $
Plan des dépenses du crédit 5	12 153 $	12 434 $	11 910 $	11 282 $	11 452 $
Total du Plan des dépenses du BLFC	**84 112** $	**82 227** $	**84 475** $	**85 329** $	**86 618** $

Tableau 4B-28 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU BLFC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IE)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Programme supplémentaire en environnement	37 500 $	31 500 $	27 500 $	27 500 $	7 500 $
Démantèlement de l'infrastructure	28 611 $	8 919 $	1 499 $	1 509 $	1 509 $
Total du crédit 1	66 111 $	40 419	28 999	29 009	9 009
Fonds ministériels du crédit 5					
Programme de construction	93 281 $	67 520 $	31 970 $	5 000 $	3 000 $
Total du crédit 5	93 281 $	67 520 $	31 970 $	5 000 $	3 000 $
Fonds ministériels du crédit 10					
Aide financière	4 650 $	4 650 $	4 650 $	4 650 $	4 650 $

Tableau 4B-29 COMPTES MINISTÉRIELS DU GROUPE IE

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(IE)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 69 AP	56	56	47	47	47
Solde militaire [SMA(Per)]	3 558 $	3 647 $	3 140 $	3 222 $	3 306 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-30 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU GROUPE IE

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Fin SM)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	53 435 $	48 727 $	49 466 $	50 208 $	50 964 $
Plan de recettes	661 $	672 $	676 $	689 $	700 $
Plan des dépenses du crédit 1	54 096 $	49 399 $	50 143 $	50 898 $	51 664 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	5 992 $	6 742 $	7 852 $	8 708 $	8 895 $
Total des fonds locaux	**60 088 $**	**56 141 $**	**57 994 $**	**59 606 $**	**60 559 $**

Tableau 4B-31 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE Fin SM

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Fin SM)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Produits pétroliers et autres produits récupérables	29 535 $	29 978 $	30 428 $	30 884 $	31 347 $
Fonds ministériels du crédit 10					
Subventions aux particuliers	294 $	294 $	294 $	295 $	295 $
Infrastructure de l'OTAN	40 000 $	38 000 $	35 000 $	35 000 $	35 000 $
Budgets militaires de l'OTAN	97 128 $	93 928 $	97 128 $	101 028 $	101 028 $
Total du crédit 10	137 422 $	132 222 $	132 422 $	136 323 $	136 323 $

Tableau 4B-32 COMPTES MINISTÉRIELS DU GROUPE Fin SM

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA (Fin SM)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 421 AP	417	417	417	417	417
Solde militaire [SMA(Per)]	19 298 $	19 780 $	20 295 $	20 822 $	21 364 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-33 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU GROUPE Fin SM

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	4 530 $	4 598 $	4 667 $	4 737 $	4 808 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	4 530 $	4 598 $	4 667 $	4 737 $	4 808 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	554 $	563 $	571 $	580 $	588 $
Total des fonds locaux	**5 084** $	**5 160** $	**5 238** $	**5 316** $	**5 396** $

Tableau 4B-34 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU GROUPE POL

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
PAIM	5 736 $	5 636 $	5 536 $	6 736 $	6 736 $
Fonds ministériels du crédit 10					
PAIM	3 223 $	3 376 $	3 308 $	3 725 $	3 725 $
Centre Pearson pour le maintien de la paix	4 973 $	4 801 $	5 357 $	0 $	0 $
Autres subventions et contributions	1 939 $	1 939 $	1 939 $	1 889 $	1 889 $
Total du crédit 10	10 135 $	10 116 $	10 604 $	5 614 $	5 614 $

Tableau 4B-35 COMPTES MINISTÉRIELS DU GROUPE POL

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 41 AP	38	38	38	38	38
Solde militaire [SMA(Per)]	2 499 $	2 562 $	2 629 $	2 697 $	2 767 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-36 COMPTES DE RÉPARTITON MINISTÉRIELS DU GROUPE POL

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD (Ministre de la DN / SM / CEMD exclus)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	14 852 $	14 818 $	11 283 $	11 450 $	11 620 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	14 852 $	14 818 $	11 283 $	11 450 $	11 620 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	1 361 $	1 381 $	1 402 $	1 423 $	1 444 $
Total des fonds locaux	**16 213 $**	**16 199 $**	**12 685 $**	**12 873 $**	**13 064 $**

Tableau 4B-37 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU VCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
P, F&E des cadets	115 566 $	118 790 $	120 770 $	122 547 $	124 351 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Besoins divers des cadets	665 $	675 $	685 $	695 $	706 $
Fonds ministériels du crédit 10					
Autres subventions et contributions	722 $	722 $	722 $	722 $	722 $

Tableau 4B-38 COMPTES MINISTÉRIELS DU VCEMD

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU VCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 89 AP	223	214	214	214	214
Solde militaire [SMA(Per)]	12 669 $	12 461 $	12 785 $	13 118 $	13 459 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	25 000 $	45 000 $	55 000 $	62 500 $	60 000 $

Tableau 4B-39 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU VCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE MINISTRE DE LA DN / SM / CEMD	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP – Ministre de la Défense nationale	1 570 $	1 574 $	1 579 $	1 583 $	1 587 $
Affectation nette prévue par le CGP – Sous-ministre	600 $	609 $	618 $	628 $	637 $
Affectation nette prévue par le CGP – Chef d'état-major de la Défense	262 $	266 $	270 $	274 $	278 $
Plan des dépenses du crédit 1	2 433 $	2 450 $	2 467 $	2 485 $	2 503 $
Fonds locaux du crédit 5					
Plan des dépenses du crédit 5	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**2 433 $**	**2 450 $**	**2 467 $**	**2 485 $**	**2 503 $**

Tableau 4B-40 BUDGETS DE FONCTIONNEMENT DU MINISTRE DE LA DN / SM / CEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'OMBUDSMAN	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $	1 000 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**1 000 $**	**1 000 $**	**1 000 $**	**1 000 $**	**1 000 $**

Tableau 4B-41 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'OMBUDSMAN

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CS Ex	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	6 472 $	6 569 $	6 667 $	6 767 $	6 869 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	6 472 $	6 569 $	6 667 $	6 767 $	6 869 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	205 $	208 $	211 $	214 $	218 $
Total des fonds locaux	**6 677 $**	**6 777 $**	**6 879 $**	**6 982 $**	**7 087 $**

Tableau 4B-42 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CS Ex

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CS Ex	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 13 AP	12	12	12	12	12
Solde militaire [SMA(Per)]	877 $	899 $	922 $	946 $	971 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-43 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CS Ex

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE JAG	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	13 691 $	13 896 $	14 105 $	14 316 $	14 531 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	13 691 $	13 896 $	14 105 $	14 316 $	14 531 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	229 $	233 $	236 $	240 $	243 $
Total des fonds locaux	**13 920 $**	**14 129 $**	**14 341 $**	**14 556 $**	**14 775 $**

Tableau 4B-44 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU JAG

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU JAG	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 – 63 AP	63	63	63	63	63
Solde militaire [SMA(Per)]	4 442 $	4 553 $	4 671 $	4 793 $	4 917 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-45 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU JAG

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CJ MDN/FC	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	1 314 $	1 334 $	1 354 $	1 374 $	1 395 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	1 314 $	1 334 $	1 354 $	1 374 $	1 395 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**1 314 $**	**1 334 $**	**1 354 $**	**1 374 $**	**1 395 $**

Tableau 4B-46 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CJ MDN/FC

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CJ MDN/FC	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 15 AP	15	15	15	15	15
Solde militaire [SMA(Per)]	1 058 $	1 084 $	1 112 $	1 141 $	1 171 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-47 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CJ MDN/FC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE JMC	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	667 $	677 $	687 $	697 $	708 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	667 $	677 $	687 $	697 $	708 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	27 $	28 $	28 $	29 $	29 $
Total des fonds locaux	**694 $**	**704 $**	**715 $**	**726 $**	**737 $**

Tableau 4B-48 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU JMC

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU JMC	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 11 AP	11	11	11	11	11
Solde militaire [SMA(Per)]	776 $	795 $	816 $	837 $	859 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-49 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU JMC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CAP	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	4 830 $	4 895 $	4 960 $	5 027 $	4 595 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	4 830 $	4 895 $	4 960 $	5 027 $	4 595 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**4 830 $**	**4 895 $**	**4 960 $**	**5 027 $**	**4 595 $**

Tableau 4B-50 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES AFFAIRES PUBLIQUES

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CAP TO CPA	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1					
Structure de la Force régulière au 1er avril 1998 - 41 AP	41	41	41	41	41
Solde militaire [SMA(Per)]	2 265 $	2 322 $	2 382 $	2 444 $	2 508 $
Fonds ministériels du crédit 5					
Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD)				

Tableau 4B-51 COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DES AFFAIRES PUBLIQUES

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CST	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	68 176 $	69 199 $	70 237 $	71 290 $	72 360 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	68 176 $	69 199 $	70 237 $	71 290 $	72 360 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	25 377 $	25 758 $	26 144 $	26 537 $	26 935 $
Total des fonds locaux	**93 553 $**	**94 957 $**	**96 381 $**	**97 827 $**	**99 294 $**

Tableau 4B-52 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU CST

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SNRS	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1					
Affectation nette prévue par le CGP	1 770 $	1 797 $	1 824 $	1 851 $	1 879 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	1 770 $	1 797 $	1 824 $	1 851 $	1 879 $
Fonds locaux du crédit 5					
Affectation nette prévue par le CGP	8 195 $	8 195 $	8 195 $	8 195 $	8 195 $
Total des fonds locaux	**9 965 $**	**9 992 $**	**10 019 $**	**10 046 $**	**10 074 $**

Tableau 4B-53 BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU SNRS

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SNRS	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 10					
Autres subventions et contributions	193 $	193 $	193 $	193 $	193 $

Tableau 4B-54 COMPTE MINISTÉRIEL DU SNRS

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CGP (Réserves et recettes du PSD)	Niveaux de planification (000 $ courants)				
	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Réserves ministérielles du crédit 1					
Compte des frais de transfert	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Réserves du VCEMD - D2000	3 390 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Réserves du VCEMD - Opérations	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $
Réserves du VCEMD – Généralités	23 208 $	23 452 $	25 000 $	25 000 $	25 000 $
Protégé -					
Paiements tenant lieu d'impôts	126 518 $	128 416 $	130 371 $	132 297 $	134 282 $
Réaménagement des effectifs	15 136 $	15 153 $	163 $	173 $	193 $
Opérations de change	321 $	330 $	339 $	348 $	357 $
Total du crédit 1	193 573 $	197 351 $	185 873 $	187 818 $	189 832 $
Réserves ministérielles du crédit 5					
Réserves du VCEMD - D2000	3 729 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Réserves du VCEMD - Opérations	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $	20 000 $
Protégé – Infrastructure du PSP	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Total du crédit 5	38 729 $	40 000 $	40 000 $	40 000 $	40 000 $
Recettes ministérielles du crédit 1					
Plan de recettes du Ministère	197 548 $	203 781 $	208 310 $	209 015 $	212 151 $

Tableau 4B-55 RESERVES ET RECETTES DU MINISTÈRE

CHAPITRE 5

MESURE DU RENDEMENT

501. GÉNÉRALITÉS

1. Le présent chapitre a pour objet de fournir aux destinataires :

   a. une bonne compréhension de la mesure du rendement axé sur l'impact;

   b. un ensemble de termes communs;

   c. un cadre pour la mesure et le rapport du rendement.

2. La mesure du rendement au sein du MDN/FC se fonde sur « l'impact »; elle est axée sur l'incidence qu'ont les dépenses et les activités sur la réalisation des missions de défense. Pour ce faire, le Ministère doit concentrer ses efforts sur les activités et pratiques qui contribuent à la concrétisation de l'impact voulu.

3. Le cadre concernant les mesures et gestion du rendement axé sur l'impact découle de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation sur lequel se fonde le chapitre 3. Les missions de défense et les objectifs connexes forment la base des mesures, indicateurs et normes (MIN) dont il est question dans le présent chapitre.

502. CADRE DE MESURE DU RENDEMENT

1. Le Cadre de mesure du rendement s'appuie sur les trois missions du Ministère, à savoir : défendre le Canada, défendre l'Amérique du Nord et contribuer à la sécurité internationale. Ces missions de défense sont fondées sur l'impact ou les résultats. Chacune d'elles est divisée en objectifs qui définissent de façon générale ce qui est à accomplir. Les objectifs s'accompagnent chacun de résultats clés qui apportent des précisions quant à l'impact souhaité et qui établissent certaines attentes. Les extrants des organisations du premier échelon sont mesurés contre ces objectifs et les attentes attribuées à chacun. Voir l'article 302 pour une description du rapport entre les missions et objectifs du Ministère et les résultats clés connexes ainsi que les attentes assignées. La figure 5-1 donne des détails sur ce rapport.

2. Le cadre de mesure du rendement comporte trois éléments globaux : les mesures, les indicateurs et les normes. Ils sont définis comme suit :

   a. les *mesures* constituent les caractéristiques que l'on devra évaluer afin de déterminer si les résultats escomptés sont effectivement poursuivis;

   b. les *indicateurs* constituent les aspects que l'on devra évaluer en ce qui concerne les mesures;

   c. les *normes* constituent les objectifs pondérés ou qualitatifs poursuivis.

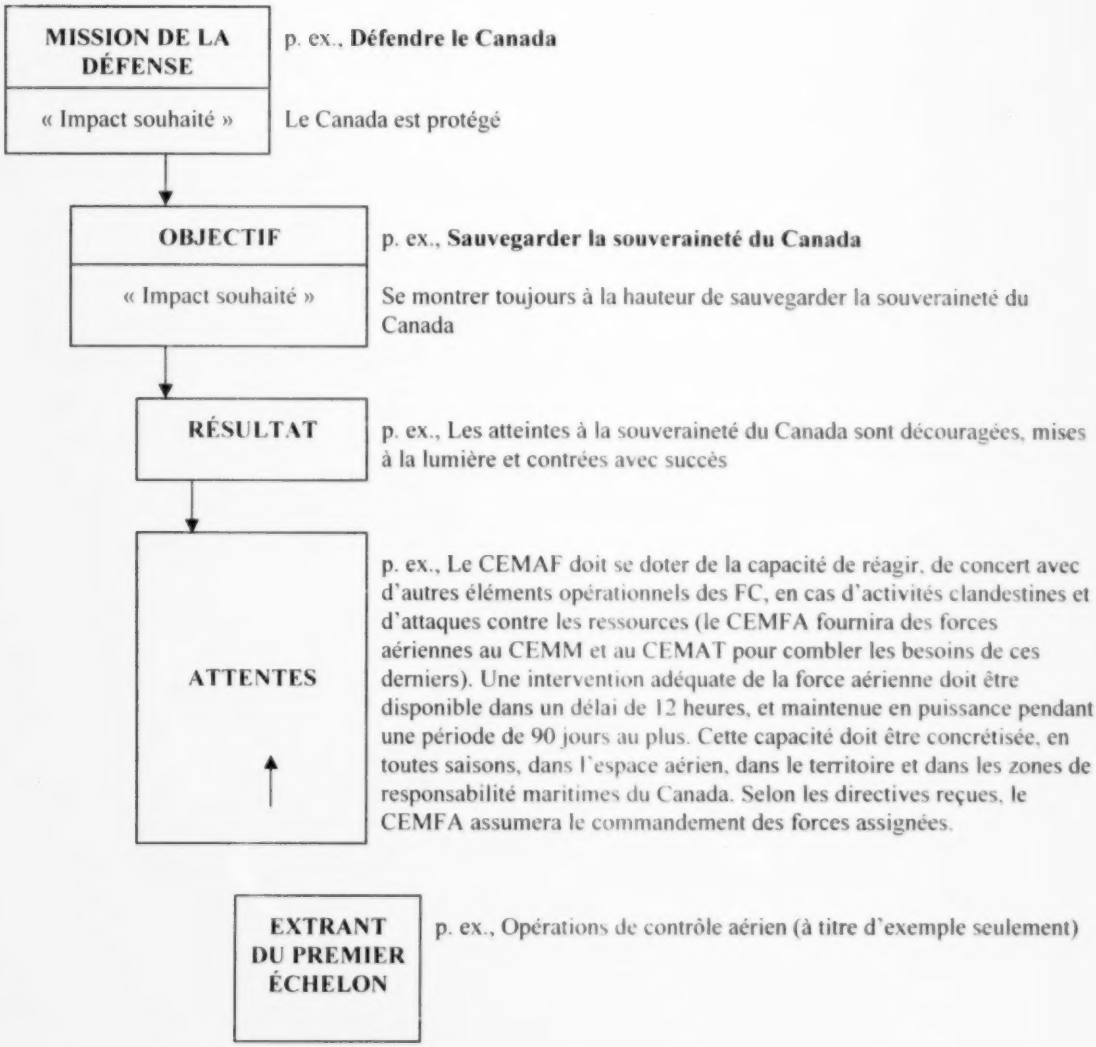

Figure 5-1 Cadre de mesure du rendement

3. Les mesures, indicateurs et normes sont déterminés à tous les échelons afin de permettre la planification et l'évaluation du rendement dans toutes les dimensions de l'organisation. Tous ces détails ne sont pas exigés de chaque niveau hiérarchique. Pour que la mesure du rendement demeure possible, les responsables du premier échelon doivent établir des indicateurs et normes pratiques pour chaque mesure, permettant l'évaluation de l'efficacité et du rendement des niveaux subalternes.

4. La mesure du rendement contre des normes permet de : comparer le rendement réel au rendement prévu; prendre des mesures correctrices, soit en ajustant les niveaux de ressources, soit en modifiant les priorités, ou une combinaison des deux; enfin, instaurer la responsabilisation pour chacun des gestionnaires. On peut établir les normes en se fondant sur : une analyse stratégique; une analyse des procédés et activités; une analyse comparative des meilleures pratiques; le rendement antérieur; enfin, le sens du jugement. Les normes peuvent évoluer avec le temps pour tenir compte d'une amélioration du rendement, d'une

meilleure conception du travail, de la mise en service d'équipement moderne, ou des nouvelles exigences et priorités.

5. Le cadre comporte deux volets qui permettent d'établir les normes contre lesquelles on peut mesurer le rendement :

a. le premier concerne les attentes (voir le chapitre 3). Les normes servent à déterminer le niveau d'effort que nécessite la concrétisation des attentes; elles aident également à évaluer l'efficacité de la production relativement à l'accomplissement des résultats clés;

b. le second volet concerne la définition détaillée des normes en ce qui concerne les niveaux de production élaborés par le responsable du premier échelon et que doit fournir l'effort. Ce sont les normes « prévues » contre lesquelles le rendement réel peut être mesuré.

6. L'état-major du directeur – Planification des forces et coordination du programme (DPFCP) se chargera de mesurer les attentes, et ce au nom du SM/CEMD. Il incombe aux responsables du premier échelon d'élaborer leur propre système de mesure, sur le modèle de la SPRR.

503. MISSIONS DE LA DÉFENSE – APPRÉCIATION DU RENDEMENT AU PLAN STRATÉGIQUE

1. L'évaluation globale du rendement de l'ensemble du Ministère repose sur les données recueillies auprès des responsables du premier échelon. Partant de la satisfaction des attentes par les L1, on mesurera le degré d'accomplissement des résultats clés et des objectifs, et donc de la mission de la Défense .

2. Les L1 doivent indiquer dans leurs plans d'activités la satisfaction ou non des attentes qui leur sont attribuées. Les responsables du premier échelon établiront les normes qui s'appliquent.

504. OBJECTIFS - MESURES

1. Comme il a été précédemment mentionné, chaque mission de la Défense se divise en objectifs, accompagnés de résultats clés et d'attentes. Les mesures liées aux attentes (à l'exception de celles qui sont associées à l'Administration du Ministère et à l'Appui des grands programmes du gouvernement) sont les suivantes :

a. **Capacité** - la capacité de confronter les risques définis dans les scénarios ou ceux que renferment les opérations réelles. Cela comprend la disponibilité du personnel et du matériel ainsi que l'évaluation pondérée et qualitative;

b. **Disponibilité opérationnelle** – les ressources et le temps requis pour mettre en service la capacité voulue - l'état de préparation en vue d'une intervention;

c. **Maintien en puissance** - durée opératoire de l'effort - la capacité de maintenir le niveau de ressources voulu, en tenant compte des taux de consommation et d'attrition prévus dans le théâtre des opérations;

d. **Capacité de déploiement** - les zones d'opérations prévues - la capacité de déployer les ressources requises dans le théâtre des opérations désigné (durée,

transport stratégique et aspects logistiques) et l'effet des conditions locales sur les ressources.

2. Les mesures liées aux attentes qui concernent l'Administration du Ministère et l'Appui des grands programmes du gouvernement sont :

a. **Type et quantité**;

b. **Coût** (lorsque l'information relative à l'établissement des coûts sera disponible dans le Système de comptabilité gestionnaire et financière (SCGF)).

3. Outre les mesures précédentes, les responsables du premier échelon ont la liberté d'en élaborer d'autres qu'ils jugeraient pertinentes. Les indicateurs et les normes concernant les objectifs sont établis dans les attentes énoncées dans le chapitre 3.

505. EXTRANTS

1. On peut considérer les extrants comme constituant les moyens (par exemple, forces opérationnelles et activités) par lesquels les L1 remplissent les objectifs dans la mesure voulue en fonction du résultat clé et des attentes connexes. Les extrants peuvent apporter une contribution indirecte à un objectif, c'est-à-dire qu'une organisation du premier échelon peut produire un extrant dont une autre organisation de même niveau pourra se servir pour concrétiser les attentes qui lui sont assignées. Le niveau d'effort consacré à la production d'un extrant doit être justifié par le degré de satisfaction des attentes (le rapport se détermine par : les opérations, les exercices, les jeux de guerre, l'analyse opérationnelle, le jugement, etc.). Les responsables du premier échelon répondent au CEMD/SM de la gestion de leurs extrants.

Catégories d'extrants

2. L'objectif consiste à maximiser l'impact en répartissant de façon adéquate l'effort parmi les extrants (exploitation la plus efficace et la plus rentable des ressources). Les extrants se catégorisent comme suit :

a. **Forces opérationnelles.** Les extrants qui concernent directement les opérations militaires ou qui font partie de ressources contingentes pour la conduite d'opérations militaires. Les forces opérationnelles englobent la force (régulière, de réserve et en mobilisation), le matériel et l'appui tactique, le commandement et contrôle, et l'instruction. Les extrants sont les suivants :

(1) **Personnel.** Les extrants liés à l'effectif en déploiement ou en instruction active (notamment, les éléments de F&E touchant le personnel, le perfectionnement professionnel, la gestion du personnel, les services au personnel et les services de santé).

(2) **Matériel.** Les extrants liés à l'acquisition, à l'inventaire, à l'entretien (la réparation et révision incluse) et à l'élimination du matériel.

(3) **Instruction.** Englobe l'instruction collective et l'instruction pour une mission précise.

(4) **Service de soutien.** L'infrastructure, le matériel et le personnel (y compris la maintenance, les fournitures, les installations, le transport stratégique et

le remplacement des pertes); qui permettent d'assurer la gestion et le contrôle du soutien des forces opérationnelles.

(5) **Commandement et contrôle.** L'infrastructure, les systèmes d'information, le matériel et le personnel destinés à : orienter, coordonner et contrôler tant la constitution que l'emploi des forces; établir l'orientation stratégique et opérationnelle (doctrine et encadrement) ainsi que les principes directeurs (y compris le renseignement, le concept opérationnel, la doctrine, les marches à suivre, les plans et les dispositifs ou systèmes de commandement et de contrôle), et intervenir à ces égards.

b. **Gestion du Ministère.** Les extrants liés aux services d'administration ministérielle (fonctions auxiliaires). L'Administration du Ministère comprend ce qui suit :

(1) **Personnel.** Les extrants liés au personnel (englobant la solde et les indemnités, les éléments de F&E touchant le personnel, le perfectionnement professionnel, la gestion du personnel, les services au personnel).

(2) **Matériel**. Les extrants liés à l'acquisition, à l'inventaire, à l'entretien (la réparation et révision incluse) et à l'élimination du matériel.

(3) **Instruction.** Englobe l'instruction individuelle.

(4) **Service de soutien.** L'infrastructure, le matériel et le personnel (y compris la maintenance, les fournitures, les installations); qui permettent d'assurer la gestion et le contrôle du soutien des fonctions ministérielles.

(5) **Commandement et contrôle.** L'infrastructure, les systèmes d'information, le matériel et le personnel destinés à orienter, coordonner et contrôler les fonctions ministérielles.

c. **Appui des grands programmes du gouvernement.** Les extrants qui se rapportent aux activités suivantes : fourniture de conseils et d'information au gouvernement, au Parlement, à d'autres ministères et à la population canadienne; contributions à l'élaboration et à la mise en œuvre commune d'initiatives d'envergure gouvernementale; enfin, respect des lois, des politiques, des programmes et des pratiques de gestion du gouvernement. Cela englobe les activités qui permettent de faire en sorte que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes remplissent leur rôle en tant qu'institutions nationales. Les extrants comprennent ce qui suit :

(1) **Personnel.** Les extrants liés au personnel (englobant la solde et les indemnités, les éléments de F&E touchant le personnel, le perfectionnement professionnel, la gestion du personnel, les services au personnel).

(2) **Matériel**. Les extrants liés à l'acquisition et à l'élimination du matériel.

(3) **Instruction.** Englobe l'instruction individuelle.

(4) **Service de soutien.** L'infrastructure, le matériel et le personnel (y compris la-maintenance, les fournitures, les installations); qui permettent d'assurer la gestion et le contrôle du soutien des fonctions ministérielles.

(5) **Commandement et contrôle.** L'infrastructure, les systèmes d'information, le matériel et le personnel destinés à orienter, coordonner et contrôler les fonctions ministérielles.

3. Les responsables du premier échelon doivent indiquer dans leurs plans d'activités le niveau d'effort qu'ils prévoient consacrer aux activités courantes et à la capacité contingente (en forme de résumé et selon les catégories d'extrant). Ils sont également tenus de signaler dans les rapports sur le rendement décrit au paragraphe 508 les résultats réels auxquels ont abouti les opérations courantes, nouvelles et de circonstance, le niveau d'effort effectivement déployé, ainsi que tout besoin à combler.

506. EXTRANTS - MESURES, INDICATEURS ET NORMES

Forces opérationnelles

1. Les **mesures** concernant cette catégorie d'extrant sont : capacité, disponibilité opérationnelle, maintien en puissance et capacité de déploiement. Elles renvoient aux mêmes aspects que pour les attentes, permettant ainsi d'établir un lien direct entre les extrants et les attentes que ceux-ci poursuivent.

2. Les **indicateurs** des mesures associées aux Forces opérationnelles sont les suivants :

a. **Capacité :**

(1) l'importance effective des forces opérationnelles (personnel, matériel, soutien opérationnel);

(2) la qualité (capacité de mener la guerre) des forces;

(3) l'importance effective et la qualité des forces opérationnelles qui seront soutenues pendant la période de référence.

b. **Disponibilité opérationnelle :**

(1) l'effectif et l'état de préparation des forces opérationnelles;

(2) la situation matérielle des forces opérationnelles;

(3) le délai d'intervention.

c. **Maintien en puissance :**

(1) le nombre de jours d'opérations au rythme prévu.

d. **Capacité de déploiement :**

(1) les secteurs et conditions géographiques dans lesquels les forces opérationnelles peuvent évoluer;

(2) les besoins de transport stratégique (taille de la force);

(3) la disponibilité de transport stratégique (moyen et délai d'intervention).

Gestion du Ministère et Appui des grands programmes du gouvernement

3. Les **mesures** concernant cette catégorie d'extrants sont :

a. **Type et quantité**;

b. **Coût** (lorsque l'information relative à l'établissement des coûts sera disponible dans le SCGF).

4. Les **indicateurs** de ces mesures sont les suivants :

a. le type et la quantité d'extrants en fonction de la catégorie, selon les besoins définis dans les plans d'activités et dans les accords sur les niveaux de service;

b. le pourcentage des normes relatives au type et à la quantité ayant été satisfaites;

c. la portée (fournisseur de service, bénéficiaire de service, intervenants, gouvernement, ministère, public, associations, alliés, etc.), selon les besoins définis dans les plans d'activités et dans les accords sur les niveaux de service;

d. le pourcentage des normes relatives à la porté ayant été satisfaites.

Normes

5. Il incombe au gestionnaire du premier échelon :

a. de créer le meilleur équilibre (quantité et qualité) des activités et extrants (niveau d'effort) au sein des catégories en vue de répondre aux attentes, dans la poursuite des objectifs et résultats clés;

b. d'établir des normes contre lesquelles sera mesurée l'efficacité du rendement de son organisation.

6. Les gestionnaires devront donc définir les ressources qui seront assignées ainsi que les priorités nécessaires pour les activités et les extrants en vue de créer le niveau d'effort. (Remarque : grâce à la stratégie de forces polyvalentes et aptes au combat, on peut confier à une force des missions qui recoupent des objectifs multiples. Il n'est cependant pas réaliste de s'attendre à ce que tous les objectifs soient atteints en même temps. Au cas où de nouvelles opérations devront être entreprises, il sera nécessaire d'établir des priorités, et suspendre les activités liées aux objectifs dont l'importance est relativement moindre).

7. Il convient toutefois de souligner que les gestionnaires du premier échelon ont la responsabilité d'établir les « normes » (quantité et qualité) relativement à leurs propres activités, aux activités de soutien (au moyen des accords sur les niveaux de service) et aux extrants. Ces normes figureront sous forme de résumé dans le plan d'activités du premier échelon.

Preuve que les extrants concrétisent les attentes

8. Les CEMA doivent évaluer la pertinence de leurs extrants et activités à satisfaire aux attentes assignées. Parmi les exemples d'évaluation, mentionnons les opérations courantes et naissantes ainsi que les exercices qui visent à mettre la capacité contingente à l'épreuve. Par conséquent, les L1s opérationnels doivent indiquer dans leurs plans d'activités du premier échelon le niveau d'effort qu'ils prévoient consacrer à l'évaluation. Les indicateurs connexes sont les suivants :

a. le nombre et le genre d'opérations courantes prévues;

b. le nombre et le genre d'exercices prévus.

507. PLANS D'ACTIVITÉS ET ACCORDS SUR LES NIVEAUX DE SERVICE

1. Les plans d'activités et les accords sur les niveaux de service constituent un moyen important qu'utilise le Ministère pour coordonner ses efforts et pour répondre à ses attentes. Pour cette raison, deux mesures ont été adoptées pour aider à évaluer la concrétisation de ces attentes. Ce sont la réalisation des plans d'activités et des accords sur les niveaux de service et le coût qui y est lié :

a. l'indicateur de la réalisation est le pourcentage du plan d'activités et de l'accord sur les niveaux de service ayant été accompli;

b. l'indicateur du coût est le coût réel du plan d'activités et de l'accord sur les niveaux de service comparé au coût prévu, en pourcentage.

508. EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORT

1. Des comparaisons stratégiques du rendement sont cependant exigées au niveau ministériel, en vue de :

a. déterminer les domaines qui nécessitent le plus de considération stratégique et de ressources;

b. pouvoir adopter les meilleures pratiques (entre autres, l'analyse comparative) dans l'ensemble du Ministère, dans l'optique d'une amélioration permanente.

2. Pour satisfaire aux exigences internes en matière de rapport sur le rendement, les gestionnaires du premier échelon fourniront au Directeur général - Planification stratégique, des rapports pour l'exercice 1998-1999, et ce le 30 juin 1999 au plus tard. Ces rapports serviront à préparer un résumé du rendement des exercices précédents, à l'intention du VCEMD/SM/CEMD; ils seront présentés selon le cadre fourni au tableau 5-1 ci après et en respectant toute directive supplémentaire fournie par le DGPS.

Section I – Aperçu Aperçu fourni par le gestionnaire du premier échelon – résumé des réalisations par rapport aux objectifs, au moyen des attentes, et description du contexte sous-jacent.
Section II – Rendement du premier échelon Comparaison des réalisations aux objectifs définis dans le GPD, les plans d'activités du premier échelon et les accords sur les niveaux de services, au moyen des attentes. Énumérer également les défauts ou lacunes.
Section III – Exploitation des ressources Exploitation des ressources, par rapport au GPD, aux plans d'activités du premier échelon et aux accords sur les niveaux de service.
Section IV – Rajustements proposés Rajustements proposés en ce qui concerne les responsabilités, la répartition des ressources, les activités ou les normes, en fonction de la mesure des résultats.
Annexes Détail de l'information fournie dans les sections précédentes.

Tableau 5-1 Exigences en matière de rapport

3. Le Ministère doit en outre fournir au Parlement un rapport sur son rendement. Le premier de ce document axé sur l'impact et les résultats a été déposé au Parlement le 6 novembre 1997; il a été par la suite diffusé dans l'ensemble du Ministère. Le DGPS assume la coordination et la publication du Rapport sur le rendement ministériel; il fournira des renseignements supplémentaires à tous les responsables du premier échelon.

GLOSSAIRE

Accomplissement

Mesure de la réalisation des résultats voulus.

Accord sur les niveaux de service

Moyen par lequel on veille à l'uniformité dans les organisations fonctionnelles, en établissant le niveau de soutien qu'une organisation du premier échelon fournit à une autre, dans la conduite des opérations ou dans la gestion des comptes de répartition ministériels. Les accords sur les niveaux de service établissent la responsabilisation horizontale et comprennent des données pertinentes aux normes de service.

Administration du Ministère

Activités liées à l'administration ministérielle. L'objectif « Administration du Ministère » regroupe les activités et extrants qui n'ont pas de rapport direct avec un autre objectif ou une autre mission.

Aide au pouvoir civil

Assistance fournie par les Forces canadiennes, suite à une demande formulée par le procureur général d'une province ou d'un territoire, dans les cas où une émeute ou des troubles de l'ordre public dépassent le contrôle des pouvoirs des autorités civiles.

Aide humanitaire

Activités des forces militaires, le plus souvent en situation d'urgence, visant à atténuer les souffrances humaines, surtout dans les cas où les autorités locales ou gouvernementales ne sont pas en mesure de fournir une assistance adéquate à la population ou encore qu'elles ne souhaitent pas le faire. L'aide humanitaire peut prendre les formes suivantes : protection contre les épidémies, fourniture d'aide alimentaire, de soins médicaux ou d'aide aux services de santé publique (par exemple, la restauration des infrastructures essentielles). Le consentement de l'État en conflit n'est pas requis pour fournir l'aide sanctionnée par une résolution de l'ONU.

Apte au combat

État d'un organisme, témoignant de sa disponibilité à exécuter une mission de combat.

Attentes

Les résultats clés qui sont définis en termes suffisamment tangibles pour permettre aux chefs d'état-major des armées ou aux chefs de groupe de déterminer les niveaux d'extrants requis pour satisfaire à ces attentes.

Attentes à l'égard des résultats

Formulation de ce qui est à accomplir au moyen des ressources fournies. L'attente à l'égard des résultats constitue un niveau cible de rendement, de service, d'extrant ou d'impact, exprimé comme objectif tangible et mesurable, contre lequel on peut évaluer le rendement réel. Les attentes comprennent, aux échelons supérieurs, les effets, les objectifs, les résultats clés; aux échelons inférieurs, ce sont les exigences en matière de capacité, les objectifs de mission, les objectifs de tâche, les objectifs de rendement et les extrants.

Attentes en matière de rendement

Ce qu'il faut accomplir au moyen des ressources fournies (les attentes s'apparentent aux mesures du rendement). Certains définissent les attentes comme un niveau de service, un extrant, une qualité ou un résultat désiré, que l'on peut mesurer et comparer au niveau réellement atteint (s'apparentent aux normes de rendement).

Cadre de rendement

Traduit les objectifs (et, au besoin, les stratégies et les programmes) en mesures et en indicateurs de rendement. Ce cadre décrit, pour chaque indicateur, les sources et les méthodes de collecte des données.

Cadre de responsabilisation

Il définit la nature et la portée des responsabilités ministérielles, le rendement escompté, les exigences en matière de surveillance et de rapport au regard desquelles le ministère rend compte des responsabilités dont il est investi. La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation est le cadre de responsabilisation du gouvernement fédéral.

Capacité

La capacité de confronter les risques définis dans le scénario qui se rapporte à un objectif de mission de défense, ou les risques associés à des opérations réelles. Elle englobe la disponibilité du personnel et du matériel ainsi qu'une évaluation pondérée et qualitative.

Capacité de déploiement

La capacité de déployer le personnel et le matériel dans un théâtre d'opérations. Les aspects importants à considérer sont la taille de la force, le délai requis pour rejoindre le théâtre, la distance entre le théâtre opérationnel et la base habituelle d'opérations ainsi que les conditions locales dans le théâtre.

Cible d'extrant

Les indicateurs d'extrant sont d'ordre gestionnaire. Par exemple, ils permettent de suivre le pourcentage de réalisation d'un plan d'activités, d'un accord sur les niveaux de service ou d'un programme autorisé. Les cibles indiquées dans ces documents constituent les cibles d'extrant et comprennent celles qui définissent la portée, la gamme de produits/services, l'efficacité ou le coût. Ces cibles d'extrant déterminent la condition voulue en vue d'atteindre les résultats clés.

Commandement et contrôle

Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel destinés à : orienter, coordonner et contrôler tant la constitution que l'emploi des forces; établir l'orientation stratégique et opérationnelle (doctrine et encadrement) ainsi que les principes directeurs et intervenir à ces égards.

Consolidation de la paix

Mesures prises à la suite d'un conflit en vue de repérer et de soutenir les initiatives et structures qui viendront consolider la paix et instaurer la confiance chez d'anciens ennemis, prévenant ainsi un retour aux hostilités. Un élément de la consolidation de la paix est la mise en application de la paix, qui consiste à déployer une présence militaire internationale sur le terrain, jusqu'ici avec le consentement de toutes les parties concernées, en vue de mettre en œuvre les dispositions militaires d'un accord de paix. Les opérations sont menées en vertu du chapitre VII de la Charte de l'ONU; les soldats portent des armes plus lourdes que les casques bleus traditionnels et ils sont autorisés à appliquer une force qui dépasse celle de l'autodéfense.

Coût

Les coûts directs et indirects liés à la production d'un résultat. Ils peuvent être ajustés fréquemment en choisissant des objectifs d'extrant différents.

Délai d'intervention

Intervalle entre la délivrance d'un ordre d'avertissement et l'exigence, requise de l'élément à qui la mission est confiée, d'être prêt pour une intervention. Le délai se calcule en minutes, heures ou jours et se fonde sur l'atteinte du niveau de préparation voulu dans la localité habituelle. Il n'inclut pas le trajet jusqu'au secteur des opérations.

Diplomatie préventive

Mesures visant à prévenir l'éruption d'une dispute entre deux parties et (ou) la transformation de différends existants en conflit. Cela peut englober un déploiement préventif de forces, avant le déclenchement du conflit, en vue de désamorcer la tension, de renforcer la confiance et d'empêcher que des incidents mineurs ne dégénèrent, par malentendu, en hostilités d'envergure.

Disponibilité opérationnelle

Le niveau de préparation (matériel, personnel) requis pour confronter le risque décrit dans un scénario ou une nouvelle opération réelle. On peut accroître un état de préparation opérationnelle avec le temps grâce au recrutement, à l'instruction ou à une capacité matérielle accrue. On maintient un état de préparation réduit afin de ralentir l'usure du personnel et du matériel et pour minimiser les coûts. Les états en vigueur sont : Haut, Normal, Réduit et Mobilisation

Dollars courants

Les coûts exprimés en dollars courants reflètent le pouvoir d'achat du dollar pendant l'exercice au cours duquel la dépense est faite. Ils sont parfois désignés « dollars à terme ».

Effectifs en formation avancée

Il s'agit de postes établis auxquels les militaires peuvent être affectés pendant une période de plus de 122 jours pour acquérir de nouvelles compétences.

Effectifs en formation élémentaire

Il s'agit de postes auxquels les militaires peuvent être affectés en vue d'acquérir des compétences professionnelles initiales.

Effectif total rémunéré

L'ensemble de militaires qui sont inclus dans les listes suivantes : Effectifs fonctionnels, gestion des projets (crédit 1 et crédit 5), détachements, Effectifs en formation avancée, Effectifs en formation élémentaire, Effectifs en stage universitaire subventionné, Liste d'attente médicale, Congé de retraite et Service de réserve de classe C.

Efficacité

Degré auquel l'activité ou le procédé ou l'extrant a atteint les résultats clés escomptés (objectif/but/norme, etc.).

Équipe de la Défense

L'Équipe de la Défense regroupe les employés civils du Ministère et les militaires membres des Forces.

Équipement

Tous les articles non consommables nécessaires pour habiller et équiper une personne ou une organisation.

État de préparation opérationnelle

Capacité opérationnelle globale requise pour l'exécution d'une tâche, que le commandant attribue à une unité ou à une formation en fonction des cinq critères suivants : effectif, matériel, instruction, services de soutien et dispositif de commandement et contrôle.

Évaluation

Évaluation officielle ou officieuse du rendement en fonction d'un exercice qui simule les conditions décrites dans un scénario ou les conditions opérationnelles prévues.

Extrants

Les produits et services directs obtenus au moyen des procédés ou activités, sans mention particulière de leur but ultime. La différence entre un extrant et un effet est que le premier est axé sur le produit tandis que le second renvoie à l'impact, aux conséquences ou aux résultats. Dans le cas du MDN/FC, les catégories d'extrant sont : Forces opérationnelles, Administration du Ministère et Appui des grands programmes du gouvernement.

Force polyvalente

Force armée souple et prête au combat, capable de mener avec efficacité des opérations dans un contexte caractérisé par des menaces multiples.

Forces opérationnelles (catégorie d'extrant)

Les activités et extrants qui concernent directement les opérations militaires ou qui font partie de ressources contingentes pour la conduite d'opérations militaires. Les forces opérationnelles englobent la force (régulière, de réserve et en mobilisation), le matériel et l'appui tactique . Y sont incluses, l'instruction collective et l'instruction pour une mission précise.

Géomatique

Activités scientifiques et techniques qui concernent la saisie, l'entreposage, l'analyse, le traitement, la présentation, la diffusion et la gestion des données géospatiales.

Gestion de l'information

Moyen par lequel une organisation planifie, cueille, organise, contrôle, diffuse, utilise et élimine l'information de la façon la plus efficace possible et qui lui permet d'en déterminer l'utilité réelle et potentielle et d'en tirer le meilleur parti.

Impact/Objectifs/Résultats clés

Description de l'effet réel, de l'avantage ou des conséquences qui découlent (à court ou à long terme) du résultat d'un programme, d'un procédé ou d'une activité - soit le résultat global que produit, dans le temps, un ensemble d'extrants choisis dans le but d'atteintre un but précis. L'expression hiérarchique de ces effets respecte l'ordre Impact => Objectif => Résultat clé.

Imposition de la paix

Opérations menées en vue de rétablir la paix entre des parties belligérantes qui ne consentent pas toutes à une intervention et qui seraient engagées dans des activités de combat. De telles opérations se réalisent à titre de mesure provisoire en vertu du chapitre VII, article 40 de la Charte de l'ONU. Les soldats sont bien armés et autorisés à appliquer une force qui dépasse celle de l'autodéfense. L'imposition de la paix diffère de l'application, qui est prévue au chapitre VII, article 42 de la Charte et concerne plutôt des actes d'agression.

Indicateurs de rendement

Les indicateurs de rendement sont la pondération ou la qualification d'une mesure de rendement. S'il est difficile de pondérer une mesure de rendement, il peut être nécessaire de définir un ou plusieurs indicateurs.

Information

Donnée non traitée, de toute nature, dont on peut tirer du renseignement.

Infrastructure

Terme englobant d'une façon générale les constructions, les installations ou les aménagements fixes et permanents qui permettent d'assurer le soutien et le contrôle de la force militaire.

Intrants (ou ressources)

Se présentent sous diverses formes : ensemble du financement des programmes, dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, subventions et contributions, etc., ayant servi à l'exécution des programmes et à la prestation des services.

Maintien de la paix

Déploiement, sur le terrain, d'une présence internationale, jusqu'ici avec le consentement de toutes les parties concernées, comprenant généralement des militaires et (ou) agents de police de l'ONU ainsi que, souvent, un effectif civil. Ces opérations sont menées en vertu du chapitre VI de la Charte de l'ONU; les soldats portent des armes légères et ne peuvent recourir à la force que pour des raisons d'autodéfense.

Maintien en puissance

Exigence requise d'une force militaire de maintenir sa capacité opérationnelle pendant le temps qu'il faut pour atteindre ses objectifs. Le maintien en puissance englobe l'approvisionnement ininterrompu en articles consomptibles ainsi que le remplacement en matériel et en personnel des pertes subies au combat et des usures non liées au combat.

Matériel

Équipements ou fournitures qu'une organisation ou une institution utilise, ou qui sont nécessaires à un travail ou à une entreprise quelconque. Tous les articles (incluant les navires, les chars, les armes automotrices, les aéronefs, ainsi de suite, et les pièces de rechange, les logiciels et le matériel de soutien qui y sont associés, et excluant les biens mobiliers, les aménagements et les services publics) qui sont nécessaires à la dotation, à l'exécution, au maintien et au soutien des activités liées à la défense, que ces articles servent à des fins administratives ou au combat.

Mesures d'impact

Indiquent ce qu'une organisation, un programme ou un service doit accomplir. Elles visent à définir les retombées réelles des activités d'une organisation. Il peut s'agir d'effets à court, moyen ou long terme.

Mesures du rendement

Caractéristiques qualitatives ou quantitatives que l'on doit mesurer pour déterminer si les résultats escomptés sont atteints. Voici certains exemples : capacité, disponibilité opérationnelle, maintien en puissance, capacité de déploiement, opportunité et satisfaction du client. Les mesures du rendement peuvent être en outre analysées en fonction de leurs éléments composites comme l'effectif, le matériel, les principes directeurs, les plans, la doctrine, les partenariats, etc., et leur priorité établie en termes d'importance. On peut répartir ces éléments d'analyse dans des catégories de granularité plus grandes aux échelons subalternes.

Mission

La mission et le mandat d'une organisation énoncent les objectifs que celle-ci poursuit ou sa raison d'être.

Missions de la Défense

Les trois rôles fondamentaux du MDN/FC sont liés à la protection du Canada, à la défense de l'Amérique du Nord et à l'instauration de la sécurité internationale. Définis en termes généraux, ils représentent nos missions de défense et s'énoncent comme suit : défendre le Canada, défendre l'Amérique du Nord et contribuer à la sécurité internationale.

Norme de service

Norme de service promise à un client, à un intervenant, etc., qui prévoit : la description du service à fournir, les principes ou les promesses de service, les cibles en matière de prestation, les mécanismes de règlement des plaintes et de recours.

Normes de rendement

Cibles quantitatives et objectifs qualitatifs bien définis contre lesquels on peut comparer les extrants et résultats réels. À titre d'exemple, il faudra peut-être satisfaire 98 p. 100 des demandes d'approvisionnement en temps opportun.

Normes ou cibles fondées sur les scénarios

Normes ou cibles établies en fonction des scénarios les plus probables où sera requis un impact de circonstance donné. La norme de rendement dans ce contexte peut être considérablement inférieure au potentiel maximal. Par exemple, même si un escadron de chasseurs peut être disponible dans un délai de 30 jours, le scénario le plus probable nécessitant sa présence accordera 90 jours pour lui permettre d'être prêt au combat. La norme de disponibilité opérationnelle s'établit donc à 90 jours.

Objectifs

Énoncés clairs qui reflètent la mission et le mandat d'une organisation; ils doivent être réalisables et mesurables. Les objectifs déterminent par ailleurs l'orientation des stratégies et des programmes.

Opérations

Courantes ou naissantes. Les opérations courantes représentent d'habitude des activités qui sont constabulaires ou menées dans le cadre d'opérations hors-guerre. Elles sont en principe planifiées. Les opérations naissantes sont d'habitude celles qui ont lieu dans des périodes précédant des hostilités ou dans des contextes d'hostilités. Les opérations constabulaires ou les OHG qui ne sont pas prévues constituent elles aussi des opérations naissantes.

Opérations de circonstance

Opérations provoquées par des événements imprévus et visant à défendre les intérêts du Canada au pays comme à l'étranger, qui font appel à l'application d'une force militaire ou à l'assistance militaire.

Opérations d'envergure moyenne

Opérations militaires mettant en cause l'ensemble ou une grande partie des forces disponibles d'un pays. Elles pourraient exiger la mobilisation de ressources additionnelles. La force meurtrière s'appliquera, mais des restrictions pourraient s'imposer quant aux types d'armes à utiliser ou au secteur géographique où ces armes peuvent être utilisées.

Opérations de moindre envergure

Opérations militaires menées d'habitude par des forces disponibles, en appliquant la force minimale requise pour accomplir la mission.

Opérations de soutien de la paix

Terme générique, qui décrit les opérations visant non pas à mettre un agresseur en échec, comme dans le cas d'une guerre, mais plutôt à appuyer les activités d'ordre diplomatique et humanitaire en vue d'un règlement politique à long terme. Les cinq types d'opérations de soutien de la paix sont : la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'imposition de la paix, la consolidation de la paix après le conflit.

Opérations hors-guerre

Terme englobant le recours aux capacités militaires dans toute la gamme des opérations militaires, exception faite de celles liées à une action d'envergure et soutenue qui, elles, se rapportent à la guerre. Le concept des OHG est vaste; elles englobent tant les opérations menées au Canada que celles menées à l'étranger dans le cadre de l'imposition de la paix.

Orientation stratégique

Orientation générale pour le Ministère relativement aux priorités, aux capacités requises, aux responsabilités et à l'affectation des ressources. Elle peut être définie à divers échelons. Au niveau supérieur, elle est fournie dans le Guide de planification de la Défense. Elle regroupe de façon générale les directives, les plans, la doctrine et l'orientation opérationnelle en vigueur.

Politique de défense

Ensemble de mesures et d'objectifs énoncés par le Premier ministres et le Cabinet, ou en leur nom, qui orientent les décisions et les interventions faites par le MDN et les FC en vue de remplir le mandat de défense prescrit par la *Loi sur la défense nationale*.

Plan d'activités

Il définit les objectifs d'une organisation, les stratégies qu'elle mettra en œuvre pour les atteindre (en fonction du milieu dans lequel l'organisation fonctionne et des besoins de ses clients), les mesures du rendement utilisées pour évaluer les progrès réalisés et atteindre les buts fixés (c.-à-d. les engagements et les cibles). Le plan d'activités répond aux résultats clés et aux attentes en établissant des niveaux d'extrant, dans les limites prescrites par le GPD. Il constitue en outre le véhicule principal pour la responsabilisation verticale.

Planification des capacités fondée sur les scénarios

En se fondant sur des évaluations des conditions externes et internes à divers moments dans l'avenir, on distingue et définit des scénarios relativement aux exigences en ce qui concerne l'impact des capacités, donnant lieu à l'élaboration des plans et à l'allocation de ressources.

Portée

Les destinataires d'un programme/service/politique. D'habitude, la portée au niveau des extrants est bien précise et peut être énumérée (p. ex., le ministère des Pêches et Océans tire profit des activités de surveillance maritime menées par les FC). Au niveau plus global des résultats, la portée indique les destinataires finaux, par exemple un secteur donné de l'économie ou l'ensemble des Canadiens.

Programmes autorisés

Les activités, produits et services qui se rapportent à la mise en œuvre de programmes, imposés au Ministère, d'habitude par des organismes externes mais aussi à l'interne. Les programmes autorisés se regroupent en trois catégories : ceux imposés par le gouvernement, ceux imposés par le Ministère et ceux imposés par le chef d'état-major d'une armée ou un chef de groupe. En voici des exemples : gouvernement - les langues officielles et l'équité en matière d'emploi; Ministère - appui à l'élimination du harcèlement et à l'éthique de la Défense; CEMA - Plan de vol 1997.

Rapport sur les plans et les priorités

Rapports pilotes qui fournissent au Parlement des renseignements estimatifs sur les plans et le rendement escompté d'un ministère. Ils contiennent généralement de l'information sur la mission et le mandat, les objectifs, les stratégies et les programmes, les intrants, les activités, les extrants, les impacts et les mesures du rendement.

Rapports sur le rendement

Documents fournissant les renseignements nécessaires pour juger du succès d'un programme ou secteur d'activité, en fonction des cibles fixées et des engagements pris.

Rendement

La mise en œuvre de mesures qui transforment les intrants (au moyen de procédé ou d'activité) en extrants et en effets. Cela englobe les mesures prises pour créer la condition dans laquelle il est possible de remplir sa tâche (p. ex., capacité contingente).

Rentabilité

Appréciation du lien entre extrants et intrants (ressources), exprimés d'habitude sous forme de rapport.

Résultats clés

Voir Impact/Objectifs/Attentes.

Rétablissement de la paix

Démarches entreprises pour amener des parties en conflit à une entente négociée, au moyen de la diplomatie, de la médiation et d'autres mesures pacifiques comme celles prévues par le chapitre VI de la Charte de l'ONU.

Scénario

La description d'une série d'événements planifiés (réels ou inventés), notamment les spécifications relatives aux différentes scènes et situations, aux personnages et des directives détaillées en ce qui concerne les décors et l'évolution des événements.

Services d'information

Direction, expertise et ressources requises par une organisation pour assurer la gestion de l'information dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Soutenabilité

Le temps pendant lequel des articles consomptibles comme les pièces de rechange essentielles, les produits pétroliers, les munitions et les aliments peuvent être conservés afin de permettre à une force de poursuivre les opérations de façon engagée. L'usage de ces articles dépend largement de la nature du conflit. Les opérations hors-guerre et les périodes précédant les hostilités nécessitent en général une quantité considérablement moindre de consomptibles, en particulier les munitions, que les moments d'hostilités.

Soutien au combat

Aide fournie aux éléments de combat, principalement aux plans administratif et logistique.

Stratégies et programmes

Ils représentent les démarches que suit une organisation à la poursuite de ses objectifs.

Structure de planification, de rapport et de responsabilisation

Cadre de responsabilisation utilisée par les ministères fédéraux et approuvé par le Conseil du Trésor du Canada. Pour chaque mission de la Défense, il doit comporter un objectif, une description, les principaux résultats qui seront rapportés dans les documents de planification et de rendement, une stratégie de mesure du rendement et le poste auquel se rattache la responsabilité de l'atteinte des principaux résultats.

Structure des forces

Composition des forces quant aux types des unités principales et au rapport qu'elles entretiennent l'une avec l'autre.

Système de gestion des dépenses

Le SGD est un mécanisme devant permettre d'établir un juste milieu entre l'exécution des programmes et la prestation des services essentiels à la population canadienne et l'atteinte des objectifs financiers. Un élément clé de cet équilibre réside dans la réaffectation des ressources pour répondre à de nouvelles exigences.

Systèmes d'information

Coordination du matériel, des méthodes, des techniques et, au besoin, du personnel en vue de remplir les fonctions particulières de traitement de l'information.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AF	Année financière
AP	Année-personne
BC	Bureau consultatif
BD	Besoins divers
BFC	Base des Forces canadiennes
BPR	Bureau de première responsabilité
C Air	Commandement aérien
CEMA	Chef d'état-major d'une armée
CEMAT	Chef d'état-major de l'Armée de terre
CEMD	Chef d'état-major de la Défense
CEMFA	Chef d'état-major de la Force aérienne
CEMM	Chef d'état-major de la Marine
CFA	Conseil des Forces armées
CFT	Commandement de la Force terrestre
CGD	Comité de gestion de la Défense
CGP	Comité de gestion du programme
COLOG	Logistique coopérative
COMAR	Commandement maritime
CPDNAC	Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants
C Rés et Cad	Chef - Réserves et cadets
CS Ex	Chef - Services d'examen
CSRR	Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve
CST	Centre de la sécurité des télécommunications
CT	Conseil du Trésor
DDH	Destroyer porte-hélicoptères
DGPS	Directeur général - Planification stratégique
DGSRG	Directeur général - Services du renouveau de la gestion
DMPS	Diversification des modes de prestation des services
ÉE	Équité en matière d'emploi
EFA	Effectif en formation avancée
EFE	Effectif en formation élémentaire
ESES	Élément de soutien aux emplacements satellites

ESUS	Effectif en stage universitaire subventionné
ETP	Équivalent temps plein
FC	Forces canadiennes
F&E	Fonctionnement et entretien
FFH	Frégate porte-hélicoptères
FOI	Force opérationnelle interarmées
FRI	Force de réaction immédiate
GE	Guerre électronique
GMC	Groupe médical du Canada
GPD	Guide de planification de la Défense
GPE	Gestion du programme de l'équipement
GPSRH	Guide de planification stratégique des ressources humaines
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GSC	Groupe de soutien du Canada
II&E	Instruction individuelle et éducation
IOCC	Unité de coordination des opérations informationnelles
JAG	Juge-avocat général
L1	Premier échelon
LO	Langues officielles
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MARLANT	Forces maritimes de l'Atlantique
MARPAC	Forces maritimes du Pacifique
MDN	Ministère de la Défense nationale
MIN	Mesures, indicateurs et normes
MPO	Ministère des Pêches et Océans
NBC	Nucléaire, biologique et chimique
NCSM	Navire canadien de Sa Majesté
NDC	Navire de défense côtière
NORAD	Défense aérienne du continent nord-américain
OCC	Organisation des cadets du Canada
OCC/CIC	Organisation des cadets du Canada/Cadre des instructeurs des cadets
OHG	Opérations hors-guerre
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies

OPID	Officier principal de l'information de la Défense
OSID	Organisation des systèmes d'information de la Défense
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAIM	Programme d'aide à l'instruction militaire
PCC	Protection civile Canada
PDA	Programme directeur d'application
PDA GI	Programme directeur d'application en matière de gestion de l'information
PfP	Partenariat pour la paix
PIB	Produit intérieur brut
PILT	Plan d'immobilisations à long terme
P Rés	Première réserve
PSD	Programme des services de Défense
QG	Quartier général
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
QGI	Quartier général interarmées
QG RESNAV	Quartier général de la Réserve navale
R & D	Recherche et développement
Rés supp	Réserve supplémentaire
RFGP	Registre des fournisseurs (Gestion des projets)
RH	Ressources humaines
RRSFC	Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes
RSA	Réserve supplémentaire d'attente
RSD	Réserve supplémentaire disponible
SAR	Recherche et sauvetage
SCEMD	Sous-chef d'état-major de la Défense
SFC	Station des Forces canadiennes
SGD	Système de gestion des dépenses
SIGII	Système d'information de gestion (Instruction individuelle)
SIGINT	Renseignement sur les transmissions
SM	Sous-ministre
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et services du Ministère)
SMA(IE)	Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)
SMA(Mat)	Sous-ministre adjoint (Matériel)
SMA(Per)	Sous-ministre adjoint (Personnel)

SMA(Pol)	Sous-ministre adjoint (Politique)
SNFC	Secteur du Nord des Forces canadiennes
SNFT	Secteur du Nord de la Force terrestre
SNRS	Secrétariat national Recherche et sauvetage
SPF	Scénario de planification des forces
SPRR	Structure de planification, de rapport et de responsabilisation
SSK	Sous-marin diesel
STANAVFORLANT	Force navale permanente de l'Atlantique
STANAVFORMED	Force navale permanente de la Méditerranée
TTB	Transport de troupes blindé
VBC	Véhicule blindé de combat
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense